

RAPPORT ANNUEL 2011 2012

SIQ SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

L'expert immobilier
du gouvernement
du Québec



L'exercice 2011-2012 en résumé

- Intégration des activités immobilières de la Corporation d'hébergement du Québec : ajout de près de 300 immeubles au parc immobilier de la SIQ et augmentation de l'efficacité des opérations engendrant une économie salariale annuelle de 3,2 millions de dollars.
- Note de crédit de 15 millions de dollars accordée aux clients et maintien en 2012-2013 de la tarification 2011-2012.
- Plan stratégique 2009-2012 réalisé globalement à plus de 90 %.
- Maintien du taux d'occupation du parc d'espace à 98,8 %.
- Réalisation en cours d'une cinquantaine de projets de construction, d'agrandissement et de rénovation d'envergure, d'une valeur de 1,2 milliard de dollars.
- État général des propriétés présentant un niveau d'entretien et de fonctionnalité conforme aux meilleures pratiques de l'industrie.
- 6 896 contrats de travaux de construction, de services professionnels et techniques et d'approvisionnement, d'une valeur totale de 327 millions de dollars octroyés à 3 223 fournisseurs différents.
- Satisfaction globale de la clientèle mesurée à 74 %.
- Satisfaction à l'égard des projets d'aménagement atteignant 95 %.
- Diminution de 11,9 % des émissions de gaz à effet de serre des immeubles en propriété par rapport à 2010-2011, et de 43,5 % par rapport à 2002-2003.
- La SIQ au premier rang des propriétaires immobiliers du Québec pour la certification BOMA BEST, soit 109 propriétés certifiées, dont cinq au niveau maximum (niveau 4).
- Obtention de deux certifications LEED-NC (Argent et Or) du Conseil du bâtiment durable du Canada.
- Prix d'excellence décerné par cecobois pour l'usage judicieux du bois dans le projet du quartier général du district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière de la Sûreté du Québec à Mascouche.

Sommaire

Lettres de transmission	2
La Société immobilière du Québec	3
Message de la présidente du conseil d'administration et du président et chef de la direction	4
Conseil d'administration.....	6
Organigramme.....	9
Comité de direction.....	10
FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE	
Immeubles	14
Projets.....	18
Clients	20
Contrats.....	23
Ressources humaines.....	25
Ressources informationnelles	27
Développement durable.....	29
Prix et distinctions	33
PERFORMANCE ET GOUVERNANCE	
Activités et résultats au regard du Plan stratégique 2009-2012	36
Activités et résultats au regard du Plan d'action de développement durable 2009-2012.....	48
Gouvernance et éthique	58
Autres exigences	71
ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012	
Situation financière.....	76
Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	78
Rapport du comité de vérification	79
Rapport de l'auditeur indépendant.....	80
États financiers	81
Attestation de la direction à l'égard des contrôles internes	100

Madame Michelle Courchesne

Ministre responsable de l'Administration gouvernementale
et présidente du Conseil du trésor
Ministre responsable de la Société immobilière du Québec

Madame la Ministre,

À titre de présidente du conseil d'administration de la Société immobilière du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la SIQ pour l'année financière terminée le 31 mars 2012.

Ce rapport rend compte des activités et réalisations de l'entreprise au cours de la dernière année et commente les résultats atteints. Il présente également les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

La présidente du conseil d'administration,



Michelle Cormier
Québec, le 30 mai 2012

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de la Société immobilière du Québec pour l'exercice financier 2011-2012.

Ce rapport décrit de façon générale la SIQ et fait état de ses activités et réalisations au cours de l'année. De plus, il inclut et commente les états financiers de l'entreprise.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor,



Michelle Courchesne
Québec, le 30 mai 2012

La Société immobilière du Québec

■ L'expert immobilier du gouvernement du Québec

Depuis 1984, la Société immobilière du Québec (SIQ) loge les ministères et organismes publics dans des immeubles qui répondent à leurs besoins et leur fournit une expertise-conseil, des services de gestion de projets de construction, de gestion d'immeubles et de gestion d'espaces.

Notre équipe regroupe près de 800 employés, des professionnels expérimentés et motivés, toujours prêts à donner le meilleur d'eux-mêmes pour répondre efficacement aux besoins et aux attentes de la clientèle.

Qu'ils soient conseillers immobiliers, ingénieurs, architectes, évaluateurs, comptables, gestionnaires de projets, analystes financiers, techniciens ou ouvriers, nos spécialistes appliquent les meilleures pratiques de l'industrie immobilière. Ils travaillent en équipe, de concert avec les clients, pour proposer des solutions innovantes au meilleur rapport qualité-prix.

Le parc immobilier de la SIQ compte quelque 5,6 millions de mètres carrés d'espace dans plus de 1 300 édifices en propriété et en location sur tout le territoire du Québec. Ce parc comprend des édifices de bureaux, ainsi que de nombreux bâtiments spécialisés, notamment des établissements de santé et de services sociaux, des postes de police, des palais de justice, des établissements de détention, des centres de transport, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires et des entrepôts. Les propriétés de la SIQ représentent un actif de plus de 4 milliards de dollars et plusieurs d'entre elles figurent parmi les joyaux du patrimoine immobilier québécois.

Au nombre des plus importants propriétaires immobiliers au Québec et à titre de locataire majeur d'espaces sur le marché privé, la SIQ contribue activement au dynamisme de l'économie et à l'excellence de l'industrie immobilière québécoise.

La SIQ est une entreprise reconnue pour son leadership en matière de développement durable et l'ensemble de ses services à la clientèle sont certifiés ISO 9001 : 2008.



Jérôme Desrochers, ing., directeur de projets



Marie-Hélène Grenier, ing., directrice de projets

Message de la présidente du conseil d'administration et du président et chef de la direction



La présidente du conseil
d'administration,

Michelle Cormier

L'exercice 2011-2012 de la Société immobilière du Québec a été marqué par de nombreuses réalisations qui témoignent du dynamisme de notre organisation et de la volonté de toute son équipe d'atteindre de hauts objectifs de performance, de satisfaire sa clientèle, d'être une force évolutive dans l'industrie immobilière, et de répondre avec rigueur aux attentes de son actionnaire, le gouvernement du Québec.

■ Une solide performance

Sur le plan de la performance, la gestion rigoureuse de la SIQ aura été profitable pour notre clientèle. Nous avons dégagé de nos opérations des surplus de 15 millions de dollars, qui ont été retournés à nos clients sous forme de notes de crédit. De plus, nous avons annoncé que notre grille tarifaire 2012-2013 demeurera inchangée par rapport à celle de l'exercice clos le 31 mars 2012, n'entraînant ainsi aucune hausse de loyer pour nos clients au cours de la prochaine année.

Le parc immobilier affiche un taux d'occupation de plus de 98,8 % et les immeubles en propriété présentent un niveau d'entretien et de fonctionnalité conforme aux meilleures pratiques de l'industrie immobilière.

La performance de la SIQ est directement liée à la qualité des relations qu'elle entretient avec ses employés. En cela, nous nous sommes réjouis du renouvellement des contrats de travail de nos employés professionnels et de nos employés de bureau, de nos techniciens et de nos ouvriers.

■ L'intégration de la Corporation d'hébergement du Québec

Le 1^{er} juillet 2011, nous avons accueilli au sein de la SIQ le personnel de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ). Cette fusion entre la SIQ et son pendant du secteur de la santé et des services sociaux avait été décidée en 2010, dans le but de concentrer l'expertise immobilière gouvernementale au sein d'une seule entité, par souci d'efficacité et de valorisation du savoir-faire. La loi confirmant cette fusion a été adoptée en juin 2011 et a pris effet quelques jours plus tard. Plus d'une centaine d'employés ont alors joint les rangs de la SIQ et ont été, pour la plupart, regroupés sous la nouvelle Vice-présidence Expertise et Gestion de projets – Clientèle santé et services sociaux. Dans cette opération, la SIQ a pu transférer plus d'une trentaine d'effectifs au gouvernement du Québec, ce qui s'est traduit par une économie salariale annuelle de l'ordre de 3,2 millions de dollars.

L'intégration de la CHQ à nos activités a ajouté quelque 300 édifices à notre parc immobilier, ce qui a porté sa superficie à 5,6 millions de mètres carrés et la valeur des actifs à plus de 4 milliards de dollars, et a fait augmenter à plus de 1,2 milliard de dollars notre carnet de commandes. La décision annoncée dans le budget 2012-2013 de transférer à Infrastructure Québec la gestion des projets du secteur de la santé et des services sociaux ainsi que certains projets majeurs de la clientèle ministères et organismes viendra cependant modifier la démarche d'intégration qui devait se poursuivre au cours de la prochaine année.

■ Des projets d'envergure

L'exercice 2011-2012 aura été fertile en travaux de construction, alors qu'une cinquantaine de grands projets étaient en chantier à la SIQ, pour une valeur de plus de 1,2 milliard de dollars.

Parmi ceux en réalisation pour notre clientèle ministères et organismes, mentionnons l'agrandissement du palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield, la rénovation de l'établissement de détention de Québec et de l'édifice



Le président et chef
de la direction,

Richard Verreault

l'Atrium, à Québec, et la construction de six nouveaux postes de la Sûreté du Québec. Dans le secteur de la santé et des services sociaux figurent notamment l'agrandissement de l'urgence et l'aménagement de la médecine hyperbare à l'Hôtel-Dieu de Lévis, ainsi que l'agrandissement et le réaménagement de l'Institut de Cardiologie de Montréal et de l'Hôpital de LaSalle.

Des projets d'une valeur de plus de un milliard de dollars sont à l'étape de la planification, dont la construction de quatre nouveaux établissements de détention, la rénovation et l'agrandissement de deux palais de justice, de l'immeuble Wilder, qui deviendra un haut lieu de la danse au cœur du Quartier des spectacles de Montréal, et de plusieurs établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Mentionnons également qu'en cours d'année, la nouvelle Gare d'autocars de Montréal a été livrée selon l'échéancier et le budget fixés dans le cadre de la restructuration de l'îlot Voyageur qui, dans sa portion sud, a trouvé une nouvelle vocation avec l'annonce de l'établissement prochain de l'École de santé publique de l'Université de Montréal. La SIQ a, par ailleurs, été mandatée par le gouvernement pour effectuer la mise en marché de la partie nord de l'îlot en vue de sa disposition.

■ La planification stratégique

L'une des grandes initiatives de l'exercice aura été l'élaboration de notre Plan stratégique 2012-2015. Placé sous le thème « L'expert immobilier du gouvernement du Québec », ce nouveau plan triennal fixe trois priorités : le renforcement de notre relation avec la clientèle par une harmonisation de nos services dans tout le Québec, le développement de notre expertise en mettant l'accent sur l'innovation dans la conception et dans la réalisation de nos projets, et la poursuite de l'amélioration de notre performance, notamment par l'optimisation du maintien et de la valorisation des actifs.

La préparation de ce plan stratégique, qui a impliqué toutes les directions de l'organisation, s'est appuyée sur les progrès accomplis pendant la planification triennale précédente. Ainsi, pendant la période 2009-2012, la SIQ a atteint les

cibles qu'elle s'était fixés dans une proportion de plus de 90 %. Le taux de satisfaction de nos clients à l'égard de notre gestion de projets a été maintenu au-dessus de 90 % et la performance de l'entreprise a progressé, notamment au chapitre du respect des budgets et des échéanciers de ses projets, tandis que plusieurs actions ont été posées pour favoriser l'attraction et la rétention du personnel.

■ Un leadership confirmé en développement durable

En 2011-2012, la SIQ est demeurée chef de file de l'industrie immobilière québécoise en matière de développement durable. La certification environnementale BOMA BEST a été attribuée à 31 de nos édifices, portant à 109 le nombre de nos immeubles en propriété ayant reçu cette homologation qui souligne notre approche écoresponsable en exploitation immobilière. L'engagement de la SIQ à construire de façon écologique s'est pour sa part manifesté par l'obtention de la certification LEED Or pour le quartier général du district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière de la Sûreté du Québec à Mascouche.

■ Une organisation au service de ses clients

Au terme de cet exercice chargé, la SIQ se présente comme une organisation dynamique et animée par une volonté d'amélioration continue de ses services à la clientèle. Nous félicitons nos 800 employés dont l'expertise, la compétence et le dévouement sont le moteur de notre organisation, et nous remercions nos clients, auprès de qui nous exerçons quotidiennement notre mission d'expert immobilier du gouvernement du Québec.

Conseil d'administration

■ Michelle Cormier, CPA, CA, ASC



Présidente du conseil d'administration

- Membre du comité de vérification
- Nommée le 5 novembre 2008
- Mandat de cinq ans

Diplômée en administration des affaires des universités Bishop et McGill, Mme Cormier est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec et est vice-présidente et chef de la direction financière de TNG Capital inc. Elle possède une vaste expérience dans des postes de haut niveau au sein d'entreprises œuvrant dans les domaines bancaire et manufacturier. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Elle est également présidente du conseil d'administration de l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal, de Pro-Fab inc., de Calyx Transportation et membre du conseil d'administration d'Hydro-Québec.

■ Richard Verreault



Administrateur

- Président et chef de la direction
- Nommé le 27 août 2008
- Mandat de cinq ans

Diplômé en relations industrielles de l'Université Laval, M. Verreault est président et chef de la direction de la Société immobilière du Québec. Il œuvre depuis plus de 30 ans au sein de l'administration publique québécoise, où il a occupé plusieurs postes de direction, notamment à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, au ministère de la Sécurité publique et au ministère de la Justice.

Il est également membre et vice-président du conseil d'administration de la Société Parc-Auto du Québec.

■ Claire Beaulieu, notaire, ASC



Administratrice

- Membre du comité de gouvernance et d'éthique jusqu'au 24 février 2012
- Membre du comité des ressources humaines
- Nommée le 3 décembre 2003
- Renouvelée le 16 mars 2011
- Mandat de trois ans

Diplômée en droit de l'Université Laval, Mme Beaulieu exerce la profession de notaire depuis 1985. Elle a auparavant œuvré dans le milieu de l'enseignement universitaire. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

■ Geneviève Biron



Administratrice

- Membre du comité des ressources humaines depuis le 24 février 2012
- Nommée le 30 novembre 2011
- Mandat de quatre ans

Diplômée en ressources humaines et en finances de HEC Montréal, Mme Biron est présidente et chef de la direction d'Imagix, un réseau de cliniques d'imagerie médicale. Elle œuvre également au sein du conseil d'administration du CHUM et celui du Young President's Organization, chapitre Québec.

■ **Réal Bisson**



Administrateur

- **Président du comité des ressources humaines depuis le 18 octobre 2011**
- **Membre du comité de gouvernance et d'éthique**
- **Nommé le 12 mai 2009**
- **Mandat de quatre ans**

Diplômé en relations industrielles de l'Université Laval, M. Bisson a œuvré au sein de l'administration publique québécoise, où il a occupé les postes de président par intérim et de vice-président aux opérations de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Il exerce actuellement la fonction de maire de Vallée-Jonction.

■ **Claire Boulanger, ASC**



Administratrice

- **Présidente du comité de gouvernance et d'éthique**
- **Membre du comité de vérification**
- **Nommée le 3 décembre 2003**
- **Renouvelée le 16 mars 2011**
- **Mandat de trois ans**

Diplômée en administration de l'Université Concordia, Mme Boulanger est vice-présidente Immobilier et Développement de Lunetterie New Look inc. Elle a auparavant occupé différents postes de direction, notamment dans les domaines de l'immobilier et de la finance. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

■ **Sebastiano Faustini, CPA, CA, ASC**



Administrateur

- **Président du comité de vérification**
- **Membre du comité des ressources humaines jusqu'au 24 février 2012**
- **Nommé le 3 décembre 2003**
- **Renouvelé le 30 novembre 2011**
- **Mandat de quatre ans**

Diplômé en comptabilité de l'Université McGill, M. Faustini est membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec. Il est président de Services financiers Kasam inc. Il a auparavant œuvré dans le domaine des valeurs mobilières à la Banque CIBC et à la Banque Royale, ainsi que dans celui de la vérification et de la trésorerie pour de grandes entreprises. Il est également membre du conseil d'administration de la Société Parc-Auto du Québec. M. Faustini est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

■ **Annie Lemieux**



Administratrice

- **Membre du comité de gouvernance et d'éthique depuis le 24 février 2012**
- **Nommée le 30 novembre 2011**
- **Mandat de quatre ans**

Diplômée en ingénierie de l'École Polytechnique de Montréal, Mme Lemieux est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Elle est vice-présidente au développement et partenariat pour le Groupe LSR et présidente de LSR Santé. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés de l'Université McGill. Elle est également membre du conseil d'administration de l'Hôpital et de la fondation CHU Sainte-Justine ainsi que de plusieurs autres conseils d'administration.

Conseil d'administration (suite)

■ François Pelletier



Administrateur

- Membre du comité de vérification depuis le 24 février 2012
- Nommé le 30 novembre 2011
- Mandat de quatre ans

Diplômé en informatique et détenteur d'une maîtrise en sciences de la gestion de l'Université d'Ottawa, M. Pelletier a été président et chef de la direction d'ArcelorMittal Mines Canada. Depuis 2010, M. Pelletier est consultant. Il est également membre de plusieurs conseils d'administration.

■ Serge St-Jean



Administrateur

- Membre du comité de vérification
- Nommé le 3 décembre 2003
- Renouvelé le 12 mai 2009
- Mandat de quatre ans

Après des études en administration à la Bishop's University, M. St-Jean oriente sa carrière dans le courtage immobilier. Il est membre de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec et il œuvre à titre d'agent immobilier chez Century 21 Max-Immo.

■ Martine Roméo, ASC



Administratrice

- Présidente du comité des ressources humaines jusqu'au 18 octobre 2011
- Nommée le 20 juin 2007
- Renouvelée le 12 mai 2009
- Mandat de quatre ans

Diplômée en relations industrielles de l'Université de Montréal, Mme Roméo est directrice principale des ressources humaines d'Investissement Québec. Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, elle a occupé différents postes de gestionnaire en ressources humaines, notamment au Fonds de solidarité de la FTQ, chez BCE Emergis, à Loto-Québec, au Mouvement Desjardins et chez Optimum Général inc. Elle est titulaire d'une certification en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval.

Comité de direction

■ Président et chef de la direction

Le président et chef de la direction de la Société est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il est responsable de l'administration de la SIQ, dont il gère les activités de façon à assurer la réalisation de la mission de l'entreprise. Il voit entre autres à l'élaboration des objectifs généraux et de la planification stratégique, approuve les orientations et les objectifs des vice-présidences et maintient un contrôle global sur les activités de la Société. Enfin, le président et chef de la direction préside le comité de direction.

■ Secrétaire général

Le secrétaire général assure la préparation des séances du conseil d'administration sur approbation du président et le suivi des décisions de l'entreprise. Il assiste et conseille le président et chef de la direction sur toute question relative aux affaires corporatives.

■ Vice-présidence Finances, Contrats et Technologies de l'information

La Vice-présidence Finances, Contrats et Technologies de l'information fournit un soutien administratif et financier à toutes les directions de la Société. En plus d'assurer la gestion des baux, elle fournit de l'expertise-conseil en matière de gestion financière, de gestion contractuelle, de gestion des technologies de l'information et de ressources matérielles, ce qui lui permet d'apporter une contribution significative au leadership de la Société en matière de gestion immobilière.



Richard Verreault
Président et chef de la direction



Jonatan Julien, CPA, CA
Secrétaire général



Éric Thibault, CPA, CA
Vice-président Finances, Contrats
et Technologies de l'information



Daniel Primeau, arch.
Vice-président Expertise
et Gestion de projets -
Clientèle ministères et organismes

■ **Vice-présidence**
Expertise et Gestion de projets -
Clientèle ministères et organismes

Outre la réalisation des projets majeurs, cette vice-présidence dispense des services de pointe qui permettent à l'entreprise d'œuvrer de façon efficace et efficiente. À cet effet, elle soutient l'ensemble des directions immobilières en offrant les services d'expertise pour toutes les disciplines techniques liées à l'exploitation, à la conservation et à l'amélioration des immeubles.

■ **Vice-présidence**
Expertise et Gestion de projets -
Clientèle santé et services sociaux

La Vice-présidence Expertise et Gestion de projets - Clientèle santé et services sociaux a la responsabilité de planifier, d'organiser, de gérer et d'optimiser les activités et les ressources nécessaires à la réalisation des projets immobiliers du réseau de la santé et des services sociaux.

■ **Vice-présidence**
Exploitation

Les activités de cette vice-présidence sont décentralisées au sein des directions immobilières qui ont la latitude requise pour répondre efficacement et rapidement aux besoins des clients qu'elles logent. Elles sont responsables de la planification et de la gestion du parc immobilier, de l'évaluation immobilière, de l'acquisition, de l'exploitation et de la disposition des immeubles en propriété ainsi que de la location d'espaces sur le marché privé.



Pierre Babineau, ing.
Vice-président Expertise
et Gestion de projets -
Clientèle santé et services sociaux



Claude Dubé, ing.
Vice-président Exploitation



Daniel Archambault
Vice-président adjoint Exploitation

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE



Immeubles

■ Parc immobilier - Clientèle ministères et organismes

Au 31 mars 2012

(en milliers de mètres carrés)

	TOTAL	PROPRIÉTÉS			LOCATIONS		
	superficie	nombre	superficie	%	nombre	superficie	%
Immeubles de bureaux	1 702,3	64	519,9	30,5	574	1 182,4	69,5
Entrepôts	115,1	11	41,3	35,9	42	73,8	64,1
	1 817,4	75	561,2	30,9	616	1 256,2	69,1
Immeubles spécialisés							
Palais de justice	412,5	41	406,1	98,4	9	6,4	1,6
Centres de transport	202,5	93	202,4	100,0	1	0,1	0,0
Établissements de détention	154,1	12	154,0	99,9	1	0,1	0,1
Postes de la Sûreté du Québec	206,0	70	155,4	75,4	59	50,6	24,6
Laboratoires	61,4	4	60,0	97,7	1	1,4	2,3
Maisons d'enseignement et centres d'archives	99,2	9	66,5	67,0	6	32,7	33,0
Ateliers et autres	54,5	41	31,4	57,6	42	23,1	42,4
	1 190,2	270	1 075,8	90,4	119	114,4	9,6
Total	3 007,6	345	1 637,0	54,4	735	1 370,6	45,6

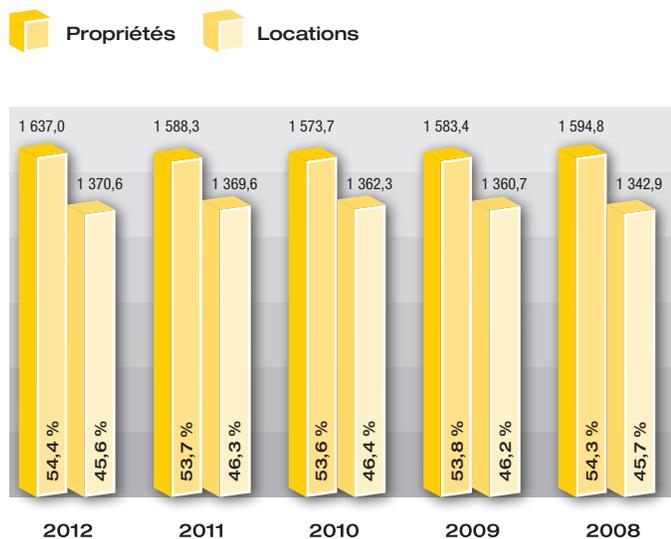
Évolution du parc immobilier

(en milliers de mètres carrés)

	superficie
Parc immobilier au 31 mars 2011	2 957,9
Achats et constructions	51,6
Nouveaux baux et avenants	24,5
Fins de baux	-23,0
Ventes d'immeubles	-0,4
Immeubles désaffectés	-0,2
Remesurages et autres	-2,8
Parc immobilier au 31 mars 2012	3 007,6
Variation du parc immobilier au cours de l'exercice	49,7

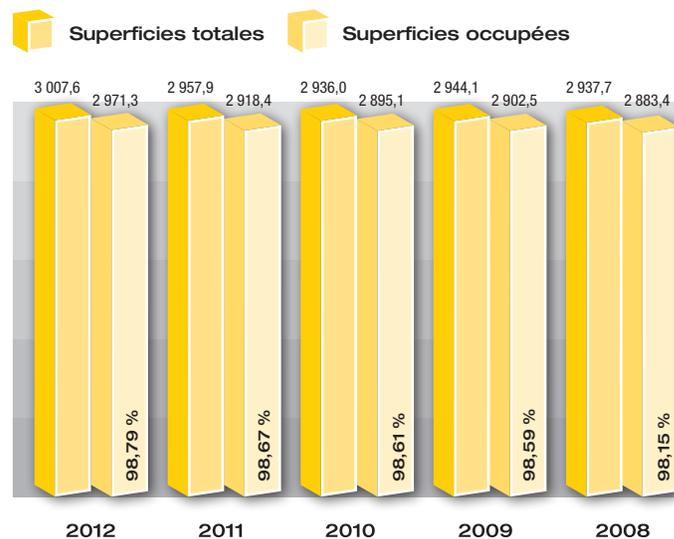
Superficies locatives - propriétés et locations

(en milliers de mètres carrés au 31 mars)



Superficies vs occupation*

(en milliers de mètres carrés au 31 mars)



*Incluant les espaces en rénovation

■ Parc immobilier - Clientèle santé et services sociaux

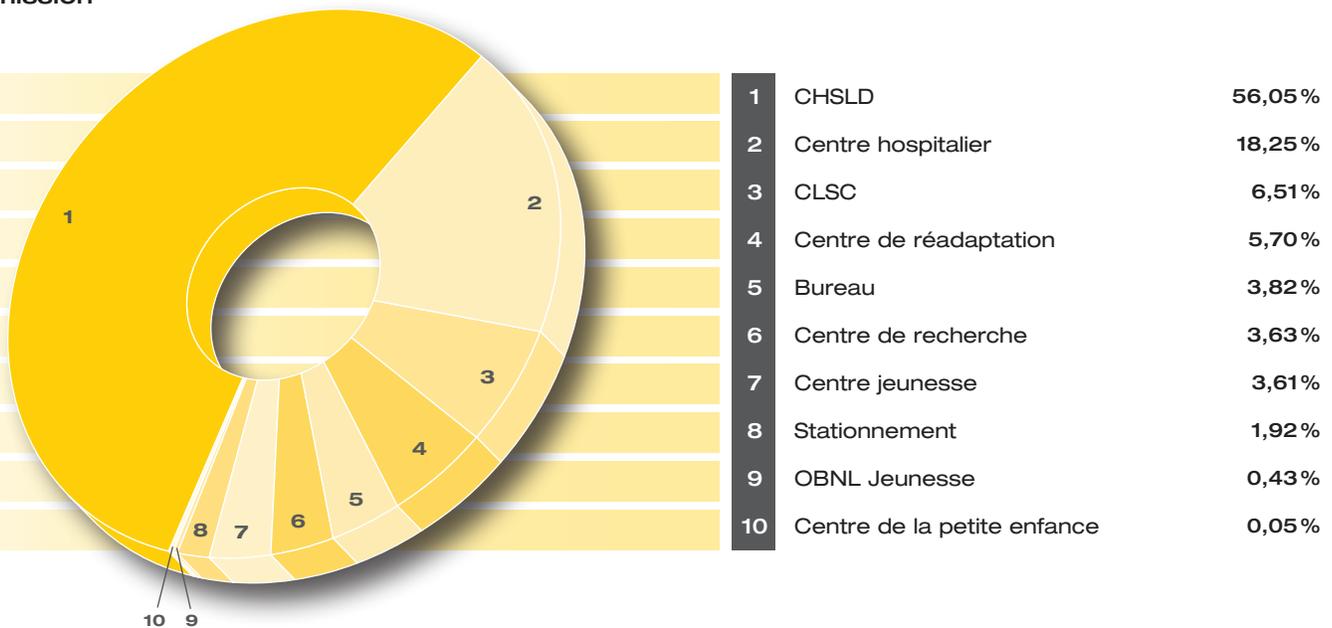
Au 31 mars 2012

(en milliers de mètres carrés)

Par agence

Régions	Nombre d'immeubles	Superficie
01 Bas-Saint-Laurent	5	30,4
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	15	96,1
03 Capitale-Nationale	46	535,1
04 Mauricie et Centre-du-Québec	11	150,0
05 Estrie	5	110,1
06 Montréal	61	569,0
07 Outaouais	18	132,7
08 Abitibi-Témiscamingue	5	20,3
09 Côte-Nord	10	46,7
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	8	29,0
12 Chaudière-Appalaches	14	135,2
13 Laval	8	76,5
14 Lanaudière	16	154,2
15 Laurentides	12	86,7
16 Montérégie	53	389,7
Total	287	2 561,7

Par mission*



*En fonction de la superficie

■ État des immeubles en propriété

Le maintien en bon état du patrimoine immobilier gouvernemental est l'une des priorités de la Société. En 2012-2013, la SIQ prévoit investir 102,8 millions de dollars en réparations majeures et 40,5 millions de dollars en amélioration des immeubles en propriété. Les résultats obtenus au regard des indices de vétusté physique (5,2 %) et de vétusté fonctionnelle (2,1 %) témoignent d'une saine gestion du parc immobilier. Ils sont en adéquation avec les cibles fixées dans le Plan stratégique 2009-2012 et sont calculés conformément aux normes reconnues.

Dans la dernière année, la poursuite de la démarche entreprise pour doter la SIQ d'outils performants a permis d'implanter une nouvelle application informatique qui assure une meilleure planification des projets, notamment en permettant les liens avec les relevés techniques de l'état des immeubles. Simultanément, la Société a procédé à l'amélioration de son processus d'encadrement de la priorisation des projets.

Sommaire des investissements en maintien d'actifs et en amélioration des immeubles en propriété – Clientèle ministères et organismes

Vocation	Nombre d'immeubles ⁽¹⁾	Âge moyen apparent ⁽²⁾	Valeur de remplacement estimée ⁽³⁾	Réparations majeures ⁽⁴⁾		Améliorations ⁽⁵⁾	
				Déficit d'entretien	Indice de vétusté physique	Déficit fonctionnel	Indice de vétusté fonctionnelle
Immeubles de bureaux	61	35	2 198 680 835 \$	159 594 188 \$	7,3 %	74 739 640 \$	3,4 %
Entrepôts	10	38	57 663 002 \$	1 637 450 \$	2,8 %	3 774 389 \$	6,5 %
Palais de justice	41	35	1 920 898 141 \$	67 616 834 \$	3,5 %	31 861 992 \$	1,7 %
Centres de transport	91	33	313 310 783 \$	12 671 342 \$	4,0 %	6 752 203 \$	2,2 %
Établissements de détention	12	30	993 882 396 \$	71 910 178 \$	7,2 %	13 505 652 \$	1,4 %
Postes de la Sûreté du Québec	69	21	667 023 482 \$	23 655 719 \$	3,5 %	7 375 975 \$	1,1 %
Laboratoires	4	30	255 860 128 \$	5 477 658 \$	2,1 %	2 364 013 \$	0,9 %
Autres ⁽⁶⁾	35	31	70 590 211 \$	2 999 965 \$	4,2 %	193 330 \$	0,3 %
Maisons d'enseignement et centres d'archives	9	30	239 283 044 \$	4 101 190 \$	1,7 %	469 500 \$	0,2 %
Total	332		6 717 192 022 \$	349 664 524 \$	5,2 %	141 036 694 \$	2,1 %

- Excluant 13 immeubles sans valeur de remplacement:** stationnements, immeubles excédentaires, en vente et en construction, immeubles de services, tels que : tunnel, station de pompage et chaufferie.
- Âge apparent (ou effectif):** âge attribuable à un bâtiment en fonction des caractéristiques architecturales et fonctionnelles typiques d'une époque et de l'état d'entretien propre à cette catégorie de bâtiments au moment de l'évaluation.
- Valeur de remplacement estimée:** estimation du coût moyen de construction, d'aménagement des bâtiments, des terrains et des infrastructures (excluant les coûts liés à l'acquisition du terrain) à une date donnée selon les méthodes de construction actuelles pour différentes qualités et localisations partout au Québec. Cette estimation est fondée sur l'approche *Maestro*, sur le manuel d'évaluation *Marshall and Swift* et sur l'historique des projets antérieurs réalisés par la SIQ.
- Réparations majeures (maintien d'actifs):** investissements requis afin de réparer ou de réhabiliter un système ou un équipement pour assurer son fonctionnement normal selon l'usage prévu. Le remplacement

d'un équipement qui a atteint la fin de sa vie utile par un équipement de capacité supérieure fait partie des investissements de réparations majeures.

Déficit d'entretien : somme de tous les projets de réparations majeures que la SIQ doit réaliser dans cet immeuble, à court et à moyen termes.

Indice de vétusté physique : pourcentage obtenu en divisant le déficit d'entretien de cet immeuble par sa valeur de remplacement estimée.

- Améliorations:** travaux effectués pour adapter les installations existantes aux nouveaux besoins, aux nouvelles technologies ou à de nouvelles vocations.

Déficit fonctionnel : somme de tous les projets d'amélioration que la SIQ doit réaliser dans cet immeuble, à court et à moyen termes.

Indice de vétusté fonctionnelle : pourcentage obtenu en divisant le déficit fonctionnel d'un immeuble par sa valeur de remplacement estimée.

- Autres:** cette catégorie regroupe, notamment, des résidences, des centres d'accueil touristique et des ateliers.

Projets

■ Clientèle ministères et organismes

Principaux projets terminés en 2011-2012

Réfection et mise aux normes
Complexe scientifique du Québec à Québec
(36,1 M\$)

Parachèvement de la gare d'autocars
Îlot Voyageur à Montréal
(8,8 M\$)

Rénovation - Phase 3
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec à Montréal
(9,1 M\$)

Construction du poste de la Sûreté du Québec
à Sorel-Tracy
(6,0 M\$)

Bureaux et entrepôt du ministère des Ressources naturelles
et de la Faune à Gaspé
(6,8 M\$)

Centre de services du ministère des Transports à Amos
(3,9 M\$)

Garage et entrepôt du ministère des Transports dans la
Réserve faunique des Laurentides
(2,4 M\$)

Parmi les projets en cours de réalisation, soulignons 24 projets, totalisant des investissements de plus de 500 millions de dollars. On y retrouve notamment l'agrandissement et la rénovation de l'immeuble Wilder situé au cœur du Quartier des spectacles à Montréal (79,1 M\$), la rénovation de l'édifice l'Atrium à Québec (69,3 M\$), l'agrandissement et la rénovation des palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield (59,7 M\$) et de Montmagny (31,2 M\$), la rénovation de l'établissement de détention de Québec (39,3 M\$), l'agrandissement du Centre des congrès de Québec (30,6 M\$), la construction ou la rénovation de plusieurs centres de services pour le ministère des Transports, ainsi que la construction de nouvelles installations pour la Sûreté du Québec à Saint-Tite, à Ville-Marie, à Mont-Laurier, à Sainte-Agathe-des-Monts, à Radisson et à Fermont.

Une vingtaine d'autres projets majeurs, qui totalisent des investissements estimés à près de 900 millions de dollars, en sont à l'étape de la planification, dont la construction de quatre nouveaux établissements de détention, la rénovation et l'agrandissement de deux palais de justice, ainsi que la construction ou la rénovation de trois édifices à bureaux d'importance.



Complexe scientifique du Québec, Québec



Gare d'autocars de Montréal

■ Clientèle santé et services sociaux

Principaux projets terminés en 2011-2012

Construction d'un CHSLD et redéploiement de lits au Centre d'hébergement Roland-Leclerc à Trois-Rivières (26,7 M\$)

Consolidation des services de radiothérapie et d'oncologie à l'Hôpital de Gatineau (22,6 M\$)

Construction d'un CHSLD de 115 lits à Longueuil (20,3 M\$)

Construction et relocalisation du siège social du Centre jeunesse de la Montérégie à Longueuil (13,4 M\$)

Construction d'un CLSC de 32 lits et d'un centre de jour de 25 places à Pont-Rouge (11,6 M\$)

Treize projets totalisant des investissements de près de 400 millions de dollars sont actuellement en chantier. Parmi ceux-ci, soulignons l'agrandissement et le réaménagement de l'urgence et de la salle hyperbare de l'Hôtel-Dieu de Lévis (36,3 M\$), l'agrandissement et le réaménagement de l'Institut de Cardiologie de Montréal (33,5 M\$) et l'agrandissement de l'urgence et le réaménagement de l'Hôpital de LaSalle (29,8 M\$).

Quinze autres projets qui totalisent près de 345 millions de dollars en sont à l'étape des plans et devis, dont l'agrandissement et le réaménagement de l'urgence et des cliniques externes spécialisées de l'Hôpital d'Alma (30,0 M\$), la relocalisation et l'agrandissement de l'urgence de l'Hôpital du Haut-Richelieu (51,5 M\$) et l'agrandissement et la rénovation fonctionnelle de l'urgence de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (59,3 M\$).

Dix autres projets, d'une envergure globale de 300 millions de dollars, sont à l'étape de l'analyse du programme fonctionnel et technique ou en attente d'une autorisation de réalisation, dont la rénovation majeure du centre d'hébergement Rousselot à Montréal (26,4 M\$), l'agrandissement de l'urgence au Centre hospitalier Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe (31,0 M\$) et l'agrandissement de l'urgence de l'Hôpital du Centre-de-la-Mauricie à Shawinigan (30,0 M\$).



Centre d'hébergement Roland-Leclerc, Trois-Rivières



Centre jeunesse de la Montérégie, Longueuil

Clients

Au cours de l'exercice, la SIQ a terminé l'implantation des initiatives décrites dans son Plan stratégique 2009-2012 en matière d'amélioration du service à la clientèle. Tout en maintenant un niveau élevé de satisfaction, notamment pour les appels de services (91,5 %) et la réalisation de projets d'aménagement (95 %), la SIQ a implanté un nouveau mécanisme de traitement des plaintes et elle a effectué une vaste consultation de sa clientèle.

Le 1^{er} octobre 2011, le Bureau des plaintes a été mis en service. Il permet à tout client, citoyen ou fournisseur de transmettre ses commentaires à l'égard d'un service rendu ou non rendu, de la façon de rendre ce service, d'un comportement d'un membre du personnel ou d'une décision d'affaires de la SIQ. Ce nouveau service est un moyen additionnel d'accroître la satisfaction des clients et des partenaires de la SIQ. En centralisant les plaintes reçues, il permet d'assurer un traitement prompt et approprié, d'identifier les causes communes ou récurrentes et de déterminer les actions d'amélioration qui permettront d'en réduire le nombre et la gravité.

La SIQ a également réalisé une vaste consultation visant à connaître la perception des clients en relation avec les services rendus. Celle-ci vient démontrer une fois de plus les efforts que nous déployons afin d'assurer l'adéquation de l'offre de services de la SIQ aux besoins de ses clients. Le

sondage en ligne, réalisé auprès de différentes catégories de clients (présidents et dirigeants d'organismes, responsables de directions des ressources matérielles et responsables régionaux des ministères et organismes), a été complété par 659 répondants, pour un taux de réponse de 42 %. De plus, 255 commentaires et suggestions ont également été recueillis.

Parmi les principaux résultats, mentionnons le taux de satisfaction de 74 % des clients à l'égard de la SIQ dans son ensemble. Par ailleurs, la quasi-totalité des clients (97 %) considère que les services offerts par la SIQ répondent à leurs besoins. Enfin, pour l'ensemble des répondants, 82 % se disent satisfaits des conditions d'occupation de l'immeuble où ils sont logés.

Au cours du prochain exercice, la SIQ procédera à une analyse et à une interprétation plus approfondies de ces résultats pour déterminer les actions prioritaires afin d'améliorer davantage les services rendus à ses clients.

Enfin, soucieuse de maintenir des relations directes de qualité avec sa clientèle, la SIQ travaillera à la mise en place de nouvelles structures d'échange au cours du prochain exercice et s'attardera à l'amélioration des services rendus aux clients par ses fournisseurs.

Répartition des superficies locatives par client Au 31 mars 2012



■ Centre d'appels

Accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine et permettant un contact direct avec les clients, le Centre d'appels assure une réponse immédiate aux demandes de services formulées par les occupants relativement aux conditions de confort, à l'entretien et à la sécurité, tant dans les immeubles en propriété que dans ceux en location.

Depuis son ouverture en 2005, le Centre d'appels a traité plus d'un million et demi de communications et le taux de satisfaction des clients à son égard s'est maintenu à plus de 90 % (91,5 % au 31 mars 2012).

Centre d'appels
24 heures / 7 jours
1 877 SIQ-9911
747

Centre d'appels	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009	2007-2008	Depuis l'ouverture
Nombre de demandes	42 396	41 790	40 563	37 988	27 375	218 999
Nombre de communications	357 571	340 153	311 960	307 626	215 692	1 724 204

■ Témoignages de clients

À propos des services obtenus de la DI Ouest de Montréal et Suroît

« Je prends quelques minutes pour vous remercier de vos excellents services, en effet à chaque demande du ministère qui sont parfois urgentes, votre équipe porte une attention particulière aux différents besoins et s'empresse d'effectuer les suivis nécessaires.

Au cours de la prochaine année financière nous réaliserons d'autres projets ensemble et ce partenariat très efficace permettra aux autorités gouvernementales de bien gérer l'ensemble de nos investissements, donc de bien remplir nos mandats respectifs ce qui est motivant.

Merci et au plaisir! »

Extrait d'un courriel adressé à François Grenon, conseiller immobilier à la DI Ouest de Montréal et Suroît, par M. Guy Saint-Germain, coordonnateur des ressources matérielles – secteur de Montréal, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Au sujet du centenaire de l'établissement de détention de Montréal

« [...] le comité du centenaire de l'EDM a tenu une activité de promotion à laquelle votre service a été appelé à collaborer : le lancement du café du centenaire.

Votre personnel nous a apporté, à cette occasion, une collaboration technique essentielle et fort appréciée. Sans ce soutien, cette journée n'aurait pas pu espérer le vif succès qu'elle a connu.

Nous profitons de l'occasion qui nous est ici donnée pour vous transmettre notre appréciation quant à la collaboration obtenue de votre part et de celle de l'ensemble de votre personnel depuis le début des activités du comité. Nous vous remercions pour cette belle ouverture dont vous faites preuve à notre endroit. C'est, dans un tel contexte, toujours un immense plaisir d'avoir à collaborer avec la SIQ »

Extrait d'une lettre d'appréciation adressée à Karl Bouchard, chef du Service Entretien/Réparation à la DI Pointe de l'île de Montréal, par le Comité du centenaire de l'établissement de détention de Montréal

À propos de travaux réalisés par la DI Estrie, Montérégie

« [...] nous avons grandement apprécié la rapidité et l'efficacité des travaux de peinture effectués à l'atelier de mécanique du CGER de St-Jean-d'Iberville. Les travaux ont été exécutés de façon professionnelle. Nous apprécions la ponctualité avec laquelle vous répondez à nos demandes. »

Extrait d'un courriel expédié à Stéphane Dubuc, technicien en exploitation d'immeubles à la DI Estrie, Montérégie, par M. Rosaire St-Denis du Centre de gestion de l'équipement roulant pour la zone de la Montérégie est et ouest

Concernant des travaux de réaménagement du quartier général de district de la Sûreté du Québec à Trois-Rivières

« M. Serge Trudel est très professionnel et très compétent. Il maîtrise très bien les contraintes de la Sûreté du Québec. »

Commentaire de Nancy Deshaies de la Sûreté du Québec

À propos de la construction du poste de la Sûreté du Québec de la MRC d'Argenteuil

« Je profite de l'occasion pour souligner le travail de votre personnel, plus particulièrement celui de MM. Inouk Charbonneau et Jean-Pierre Payette, ainsi que de Mme Joëlle Albert, qui ont su rendre cette expérience fort enrichissante. C'était pour moi une première expérience et le fait de pouvoir compter sur votre personnel m'a permis de développer un intérêt particulier pour le domaine de l'immobilier. »

Capitaine Patrick Després, directeur, poste de la MRC d'Argenteuil

Passage tiré de l'article *L'histoire de la prison de Bordeaux 1912-2012*, texte publié dans une édition spéciale de *Porte ouverte*, le magazine de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec et de la Société de criminologie du Québec, en prévision du centenaire de l'édifice.

« Comme personne n'a encore trouvé le remède à la criminalité, notre prison, édifice muré, petite ville isolée au sein d'une grande ville, doit continuer son service malgré son âge vénérable. (...) Heureusement, une équipe dévouée veille sur elle, entretient, rénove et améliore cet endroit où doivent cohabiter étroitement visions de réinsertion sociale et impératifs de sécurité. »

Sébastien Bossé, chef d'unité, établissement de détention de Montréal, et Chantal Bouchard, psychologue et agente de probation, établissement de détention de Montréal

Dans un courriel adressé à Cathy Morissette, directrice de projets, relativement à des travaux effectués au Conservatoire de Trois-Rivières

« Lors de notre visite de jeudi dernier, nous avons pu apprécier les travaux qui ont été réalisés ainsi que la satisfaction des employés du Conservatoire. Nous tenons donc à vous remercier, madame Morissette et monsieur Proulx, ainsi que tous ceux de la SIQ qui ont participé à ce projet, pour votre bon travail, vos attentions et votre écoute tout au long de ce projet. »

Denis Rhéaume, directeur de l'administration et des finances, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Au sujet du projet de location pour les besoins de l'Agence du Revenu du Québec à Shawinigan, un projet sous la responsabilité de François Béland, conseiller immobilier - planificateur à la DI Mauricie, Centre-du-Québec

« Très bonne coopération et rapidité à répondre aux demandes. Proposition de solution rapide et efficace pour les changements de dernière minute. Bonne anticipation des problèmes qui peuvent arriver. »

Bruce Morin, chargé de projet en aménagement, Revenu Québec

Dans un courriel adressé aux membres de la DI Pointe de l'île de Montréal

« À toute l'équipe de la SIQ, merci de votre précieuse collaboration. Sachez que j'apprécie la collaboration et l'ouverture que votre équipe a vis-à-vis le service alimentaire de l'établissement de détention de Montréal. »

Roger McSween, responsable du service alimentaire, établissement de détention de Montréal

Dans une lettre adressée à Steve Poulin, directeur immobilier Ouest de Montréal et Suroît, au sujet de la relocalisation des bureaux du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) au 17^e étage du 500, boulevard René-Lévesque Ouest

« [...] je souhaite vous faire part de l'excellente collaboration obtenue de l'équipe de la SIQ, notamment celle de M. François Grenon, conseiller immobilier, de M. Pierre Trépanier, technicien en architecture et aménagement, et de Mme Nathalie Houle, technicienne en architecture et aménagement. D'ailleurs, l'expertise et le professionnalisme dont Mme Houle a fait preuve tout au long des travaux méritent d'être soulignés. Au nom de l'équipe du CCTM, je vous saurais gré de transmettre mes remerciements à ces personnes qui ont contribué au succès de ce projet. »

Fernand Matteau, président du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre

Contrats

Le nombre et la valeur des marchés publics octroyés annuellement par la SIQ font d'elle l'un des plus importants donneurs d'ordres publics dans le domaine immobilier. En effet, uniquement pour sa clientèle ministères et organismes, 6 561 contrats de travaux de construction, de services professionnels, de services de nature technique et d'approvisionnement ont été octroyés par la SIQ au cours de la dernière année, pour une valeur totale de 253 millions de dollars. Favorisant la mise en concurrence et la rotation de ses contractants, ces 6 561 contrats se répartissent entre 3 097 entrepreneurs, prestataires de services et fournisseurs différents. En ce qui concerne la clientèle santé et services sociaux, 335 contrats ont été octroyés, pour un montant total de 74 millions répartis entre 126 contractants différents.

Dans le contexte de l'intégration des activités de la Corporation d'hébergement du Québec avec celles de la SIQ, les principaux mécanismes d'octroi et de gestion de ses contrats ont été arrimés au cours de l'exercice afin d'optimiser nos pratiques et d'en rendre compte avec transparence et diligence.

De plus, de nouvelles mesures ont été mises en place afin de renforcer les mécanismes visant une bonne utilisation des fonds publics pour l'acquisition de biens et services de qualité selon le meilleur prix consenti, et ce, tout en assurant un traitement intègre, équitable et transparent des concurrents. En effet, sur la base de ces principes,

l'encadrement contractuel a été révisé afin de mettre en œuvre plusieurs recommandations découlant de nos activités de contrôle interne, notamment la vérification interne et la gestion du risque d'entreprise. La grande majorité des employés de la Société qui œuvrent en exploitation immobilière et en gestion de projets ont suivi une formation portant sur l'application de l'encadrement contractuel. Au total, 358 employés ont été formés au cours de l'exercice.

Aussi, depuis l'entrée en vigueur en décembre dernier de la loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction, la SIQ assure un suivi rigoureux du registre des entrepreneurs détenant une licence restreinte émise par la Régie du bâtiment du Québec, afin de ne pas leur octroyer des contrats ou de poursuivre les travaux en cours qui seraient sous leur responsabilité.

Finalement, la SIQ apporte en continu des améliorations à ses documents et processus contractuels pour prendre en compte et y intégrer les meilleures pratiques publiées par le Secrétariat du Conseil du trésor. Au cours de la prochaine année, la SIQ poursuivra ses efforts en matière d'efficacité et d'efficience en renforçant davantage ses mécanismes de prévention et de détection de pratiques de collusion et de corruption de façon à assurer une saine gestion des fonds publics.

Les baux

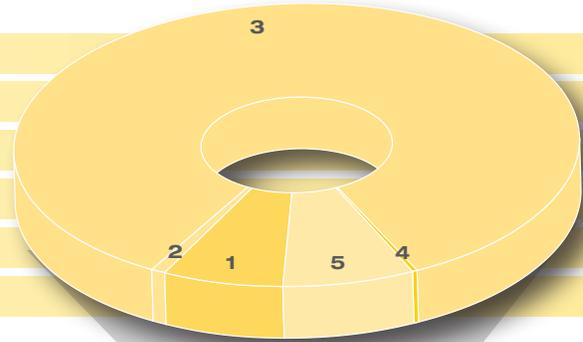
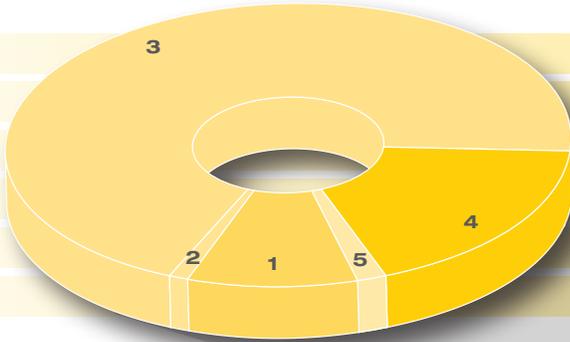
La SIQ est l'un des plus importants locataires institutionnels du Québec. Au cours de l'exercice, la SIQ a déboursé environ 285 millions de dollars en loyers pour plus de 900 baux conclus avec quelque 650 propriétaires et elle a signé quelque 50 nouveaux baux, pour un total d'environ 9,3 millions de dollars.



Valeur des contrats octroyés en 2011-2012

Clientèle ministères et organismes

Clientèle santé et services sociaux



(en milliers de dollars)	Clientèle ministères et organismes	Nombre de contrats	Clientèle santé et services sociaux	Nombre de contrats
1. Architectes / ingénieurs	24 669,7	554	5 301,9	47
2. Autres services professionnels	3 000,6	208	646,9	66
3. Travaux de construction	175 892,2	4 178	62 379,6	29
4. Services de nature technique	46 293,3	1 053	94,4	9
5. Approvisionnement	3 535,7	568	5 497,5	184



Ressources humaines

Pour toute entreprise de service, et particulièrement pour la SIQ, le personnel constitue une ressource principale, dont la compétence, la motivation et l'efficacité constituent le fondement même de sa performance. Encore cette année, la SIQ a été très active dans toutes les facettes de la gestion de ses ressources humaines.

L'attraction de nouveaux employés est une préoccupation constante et le demeurera au cours des prochaines années. À ce titre, le nouveau site carrière «monteavecnous.com», lancé en juin 2011, permet aux candidats potentiels de postuler en ligne les emplois offerts. Des ententes de partenariat ont également été conclues avec l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'Ordre des architectes du Québec afin de donner à la SIQ de la visibilité lors de leurs événements et dans leurs publications. Quatre-vingt-dix-neuf nouveaux employés ont été embauchés au cours de la dernière année et leur moyenne d'âge est de 34,8 ans (pour une moyenne d'âge de l'effectif total de 45,7 ans).

Dans le cadre de l'intégration de la Corporation d'hébergement du Québec, la SIQ a mis en œuvre un plan d'intégration global soutenu par des actions de gestion du changement visant à favoriser un regroupement harmonieux des dimensions stratégiques, organisationnelles et humaines des deux organisations.

Au chapitre de la formation, la SIQ a consenti un investissement équivalant à 2,81 % de sa masse salariale au cours de la dernière année financière. Elle a notamment poursuivi la réalisation du programme de développement destiné aux gestionnaires, auquel ont été associés des moyens de favoriser le transfert d'apprentissage et le partage d'outils de gestion (coaching de gestion, blogue du gestionnaire, groupe de codéveloppement, etc.).

Enfin, d'importants contenus de formation ont été créés et diffusés en matière de gestion contractuelle et de gestion de projets, pour lesquels des ressources internes ont agi à titre de formateurs.

Sur le plan des relations de travail, une nouvelle convention collective de cinq ans a été signée avec le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) qui représente le personnel professionnel de la SIQ. Une entente de principe est également intervenue en cours d'exercice avec les représentants des employés de bureau, des techniciens et des ouvriers, ce qui a conduit au renouvellement de leur contrat de travail. Par ailleurs, les accréditations syndicales en vigueur à la CHQ ont été fusionnées à celles de la SIQ.

■ L'effectif

Par catégories

	2011-2012			2010-2011		
	R	O	Total	R	O	Total
Présidence et vice-présidences	7		7	6		6
Personnel d'encadrement	47		47	42		42
Personnel professionnel	229	17	246	184	14	198
Personnel technicien	235	22	257	214	17	231
Personnel de bureau	123	7	130	116	9	125
Personnel ouvrier	91	1	92	94	2	96
Total	732	47	779*	656	42	698

* Incluant l'intégration de 130 employés de la CHQ
 R = personnel régulier
 O = personnel occasionnel

Par sexe et âge moyen

	2011-2012			2010-2011		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nombre	441	338	779	433	265	698
Répartition	56,61 %	43,39 %	100,00 %	62,03 %	37,97 %	100,00 %
Âge moyen	46,3	44,8	45,7	45,9	45,3	45,7

Par régions

	2011-2012		2010-2011	
	Nombre	Répartition	Nombre	Répartition
Grande région de Québec	463	59,4 %	390	55,9 %
Grande région de Montréal	216	27,7 %	205	29,4 %
Autres régions - Est	52	6,7 %	54	7,7 %
Autres régions - Ouest	48	6,2 %	49	7,0 %
Total	779	100,0 %	698	100,0 %



Simon Létourneau, mécanicien de machines fixes
 Pierre Dupont, ingénieur en exploitation et professionnel agréé LEED
 Kate Boudreau, technicienne en exploitation d'immeubles



Benoît Lefebvre, ingénieur en exploitation

Ressources informationnelles

■ Le PÉSA

Au cours des dernières années, la SIQ a entrepris une révision de son fonctionnement de manière à se recentrer sur l'essentiel de sa mission, conformément aux orientations gouvernementales. Cette révision visait alors à augmenter la qualité de ses services.

Dans ce contexte, la SIQ a poursuivi sa modernisation en se concentrant sur ses services d'affaires (produits/services) et sur la réingénierie des processus administratifs. Pour soutenir cette modernisation, la SIQ a établi les bases d'une architecture globale des systèmes d'information en s'inspirant de la tendance mondiale de l'architecture orientée vers les services, le Programme Évolution des services d'affaires (PÉSA).

Le PÉSA vise à mettre à la disposition du personnel de la SIQ des technologies de l'information permettant d'améliorer et d'uniformiser la qualité du service à la clientèle, de s'adapter à la complexité grandissante des obligations de reddition de comptes, de faire face au renouvellement de la main-d'œuvre et d'optimiser les investissements dans le renouvellement technologique.

Le conseil d'administration de la SIQ a autorisé, le 21 octobre 2009, la stratégie de réalisation d'un développement maison défini en dix phases en adéquation avec les besoins d'affaires. Chacune de ces phases est découpée en plusieurs projets et se réalisera sur une période de neuf ans, soit de 2009 à 2018 approximativement. Par ailleurs, certains projets qui ne sont pas inclus dans le PÉSA ont été priorisés et réalisés à la suite de l'approbation du comité consultatif de gestion du portefeuille TI et du comité de direction en fonction des besoins d'affaires de la SIQ.

Débours planifiés et réels en ressources informationnelles (RI) pour la période 2011-2012

(en milliers de dollars)

	Débours planifiés en RI	Débours réels en RI pour l'exercice	Écart
Projets en développement	7 751,7	4 905,9	2 845,8
Autres activités (continuité et encadrement)	6 000,7	5 117,6	883,1
Total	13 752,4	10 023,5	3 728,9

L'écart entre les débours réels et planifiés est constitué du coût d'équipements et d'honoraires externes pour la réalisation de projets qui ont été reportés.

Nombre de projets en ressources informationnelles pour la période 2011-2012

	Nombre de projets
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	7
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	14
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	13
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	8

La méthode de développement dite « agile » encadre le processus de réalisation. Cette méthode privilégie un développement des fonctionnalités basé sur la priorisation des besoins d'affaires, ce qui permet d'établir un lien collaboratif entre les utilisateurs et les intervenants en technologies de l'information.

L'exercice 2011-2012 a permis d'implanter un développement en quatre équipes œuvrant simultanément sur leurs volets respectifs : le plan d'immobilisation, les projets mineurs, la gestion contractuelle et la gestion financière.

Au cours du prochain exercice, la SIQ entend réaliser la phase 3 qui comporte, entre autres, les contrats à paiements progressifs, les projets standards (inférieurs à 5 M\$), certains volets de la gestion financière et le parc immobilier.

Entrepôt de données

Dans le cadre du PÉSA, la SIQ a mis en place, au début de 2012, une structure organisationnelle assurant une bonne gouvernance du nouveau processus d'affaires de l'informationnel, permettant une exploitation performante et efficace des données informatiques et décisionnelles.

La zone d'exploitation de données permettra aux utilisateurs de la SIQ d'avoir accès aux données de l'informationnel sous plusieurs formes, notamment des tableaux de bord, des indicateurs de gestion ou d'autres supports informatiques, ce qui permet un accès direct à l'information décisionnelle.



Palais de justice, Laval

Centre d'hébergement des Hauteurs, Sainte-Adèle

Développement durable

■ Les résultats concrets d'une implication environnementale

La SIQ, une entreprise écoresponsable

La Société immobilière du Québec, par ses activités de gestionnaire du parc immobilier du gouvernement du Québec, a un impact sur l'environnement et sur l'économie de toutes les régions du Québec, ainsi que sur la qualité de vie au travail de sa clientèle, de son personnel et des citoyens qui fréquentent ses immeubles.

Ainsi, conformément à sa mission, et consciente qu'elle exerce un pouvoir d'influence sur l'industrie immobilière et le secteur de la construction, la SIQ assume son devoir d'exemplarité et œuvre depuis plus de dix ans à maintenir et à renforcer par des actions concrètes son leadership comme entreprise écoresponsable dans le secteur immobilier.

Au fil des années, la SIQ a sans cesse introduit de nouvelles initiatives environnementales dans ses activités, qu'il s'agisse d'efficacité énergétique, de construction durable, de gestion immobilière responsable, de programmes de recyclage et de récupération, ou de contribution à la conservation du patrimoine culturel sous sa responsabilité.

En 2009, la SIQ s'est engagée à atteindre les différents objectifs gouvernementaux en matière de développement durable en adoptant son Plan d'action de développement durable 2009-2012, structurant ainsi son action autour d'objectifs précis et concrets touchant tant ses activités propres que ses exigences envers ses partenaires d'affaires. Elle a également retenu le développement durable comme l'un des quatre enjeux de sa planification stratégique 2009-2012. Les deux planifications partagent huit cibles centrales à l'action de la SIQ dans ce domaine. Il s'agit des actions d'amélioration de la performance énergétique et de celles visant à recourir systématiquement aux certifications environnementales BEST et LEED dans la construction, l'exploitation et la gestion immobilière.

Soucieuse d'améliorer constamment ses pratiques, la SIQ met en place une gestion environnementale performante selon des standards reconnus. Ainsi, les travaux d'élaboration du système de gestion environnementale (SGE) se poursuivent. Dans un premier temps, le système doit encadrer les activités administratives de la Société avant de s'étendre aux autres activités qui sont par ailleurs couvertes par le recours aux certifications BEST et LEED. Par la suite, le SGE englobera les activités d'exploitation et de construction.

L'efficacité énergétique et la réduction des gaz à effet de serre

L'inscription des cibles d'efficacité énergétique et de réduction des gaz à effet de serre (GES) au plan stratégique exprime clairement la volonté de la SIQ de poursuivre ses efforts, de renforcer son leadership en matière de développement durable et d'apporter une contribution significative au Plan de lutte contre les changements climatiques du gouvernement du Québec.

Après avoir dépassé au cours de l'exercice 2008-2009 la cible d'économie d'énergie qui lui a été fixée par la Stratégie énergétique du Québec (consommation unitaire d'énergie réduite de 10 % en 2010 par rapport à l'année de référence 2002-2003), la SIQ s'est dotée dans son Plan stratégique 2009-2012 d'une cible plus ambitieuse et a maintenu ses efforts en matière d'efficacité énergétique. Ces efforts ont permis une diminution projetée¹ de la consommation d'énergie de 17 % en 2011-2012 par rapport à l'année de référence 2002-2003, malgré une hausse de 1,23 % par rapport à 2010-2011. Ainsi, au 31 mars 2012, la consommation énergétique correspond à 1 152 mégajoules équivalents par mètre carré alors qu'au 31 mars 2003, elle était de 1 387 mégajoules équivalents par mètre carré. Après avoir déployé des efforts considérables pour réduire sa consommation d'énergie au cours des dernières années, la SIQ a concentré son action sur le maintien des acquis lors du dernier exercice.

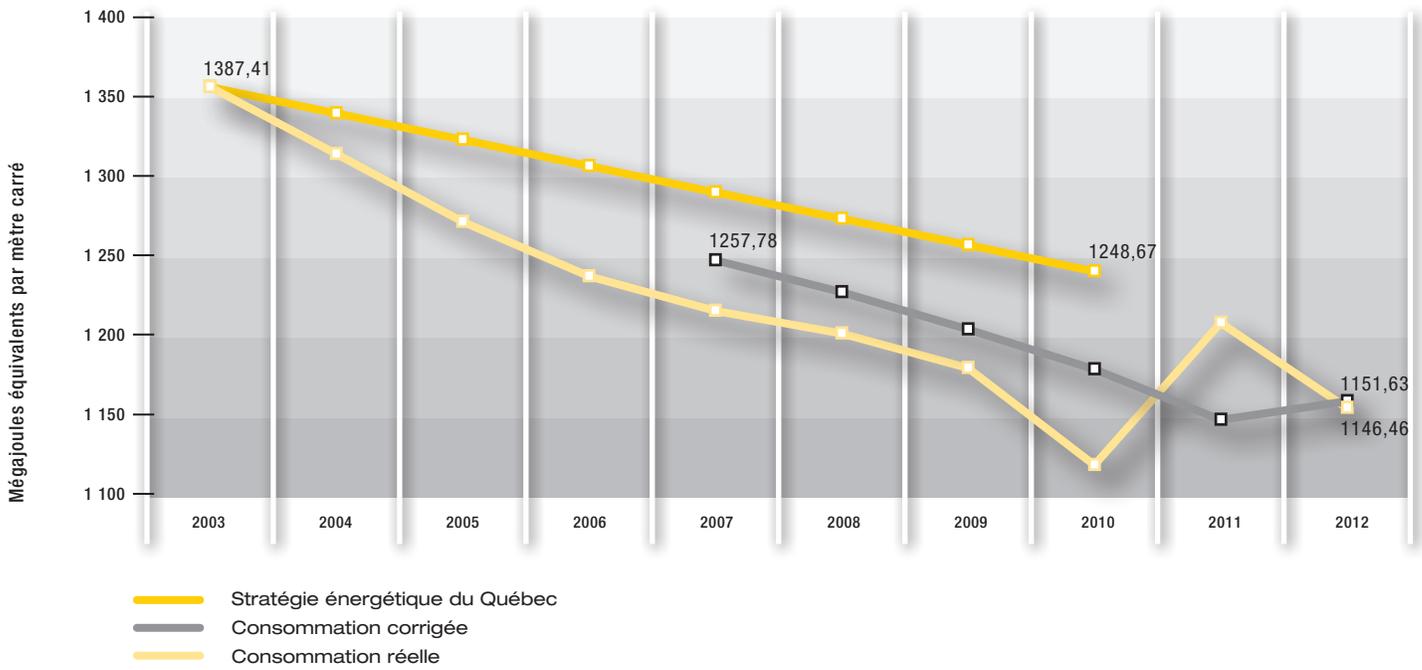
Au cours de l'exercice 2011-2012, la SIQ a réduit ses émissions de GES de 3 930 tonnes équivalent CO₂ par rapport à l'année 2010-2011, notamment en recourant moins aux énergies fossiles, principalement par l'utilisation accrue du chauffage électrique hors pointe. Cette réduction des émissions de GES porte la baisse projetée au 31 mars 2012 à 43,5 % pour l'ensemble des propriétés, soit 119 941 tonnes équivalent carbone de moins cumulées depuis 2002-2003.

Ces résultats ont été atteints grâce à l'application, tant dans les propriétés existantes que dans les nouvelles constructions, d'un éventail de mesures écoénergétiques qui incluent le recours à la géothermie, l'usage de systèmes d'éclairage performants et l'optimisation de la gestion automatisée des systèmes électromécaniques.

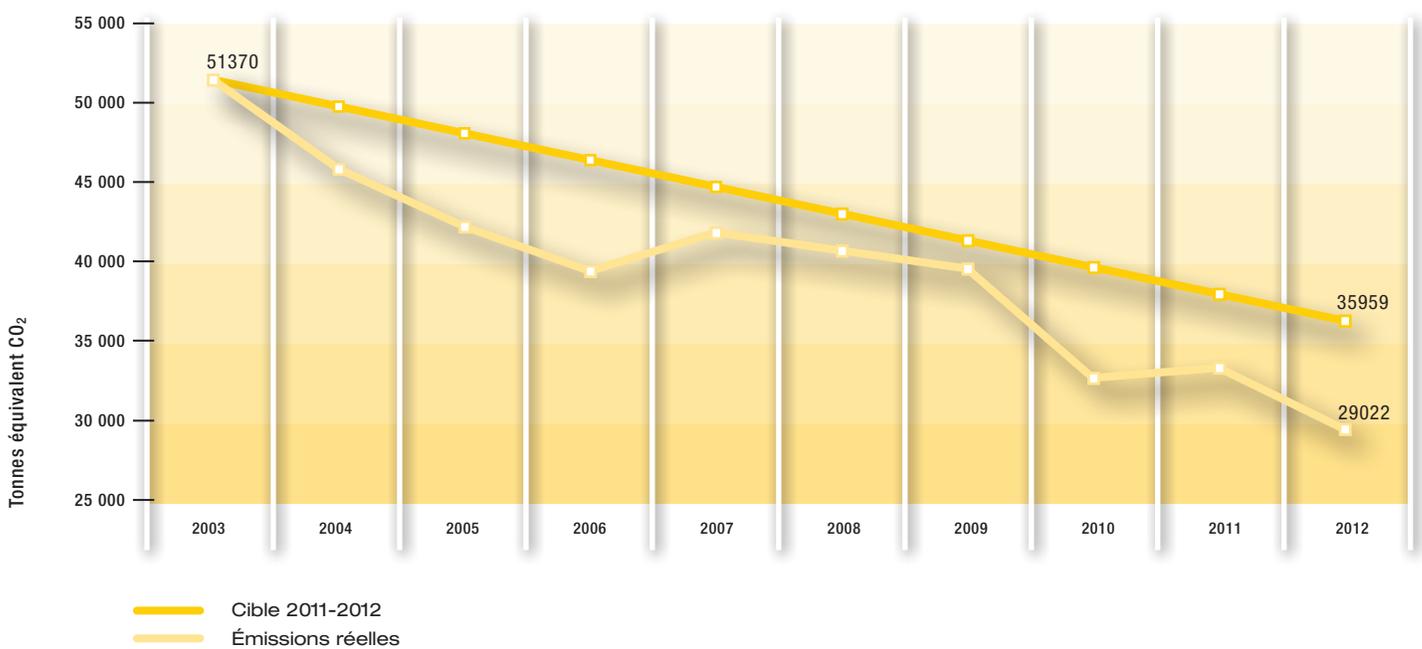
1. Les données réelles de consommation du mois de mars 2012 n'étant pas disponibles au moment de rédiger ces lignes, les calculs 2011-2012 sont basés sur la comparaison des données de consommation entre la période

d'avril 2011 à février 2012 et celle d'avril 2010 à février 2011. Les résultats au 31 mars 2011 ont été révisés en fonction des données complètes obtenues en août 2011.

Évolution de la consommation d'énergie (au 31 mars)



Émissions annuelles de gaz à effet de serre (au 31 mars)



La construction durable

La SIQ s'est engagée depuis plusieurs années à appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception et la construction d'immeubles. Cet engagement se traduit par l'adoption des normes LEED-NC² lors de la construction d'édifices d'une valeur supérieure à 2,5 millions de dollars. LEED est un programme de certification reconnu internationalement et administré au Canada par le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa).

En plus de la certification LEED-NC, niveau certifié, obtenue en novembre 2009 pour le poste de la Sûreté du Québec de Victoriaville, la SIQ a obtenu deux nouvelles certifications en 2011-2012. Le poste de la Sûreté du Québec de Laurier-Station a obtenu le niveau Argent en juin, tandis que le quartier général de la Sûreté du Québec à Mascouche a été certifié niveau Or en octobre 2011. Vingt-deux autres projets (dont 13 sont terminés) d'une valeur globale d'environ 560 millions de dollars sont inscrits en vue d'obtenir la certification LEED.

La SIQ favorise également l'obtention de l'agrément PA LEED (professionnel agréé LEED) par son personnel pour lui permettre de maîtriser les enjeux de certification LEED. Au 31 mars 2012, 29 employés de la SIQ détenaient cet agrément.

La gestion immobilière responsable

Comme cadre d'amélioration de la performance et de la gestion environnementale de ses immeubles, la SIQ a adopté en 2005 le programme de certification BEST³ de l'Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles (BOMA) pour ses immeubles en propriété.

En 2011-2012, ce sont 31 édifices représentant une superficie bâtie de 119 239 mètres carrés qui ont obtenu la certification BEST. De plus, la SIQ a renouvelé 33 certificats (dont 23 ont augmenté leur niveau de certification) et a obtenu 5 certificats BEST de niveau 4. La SIQ compte maintenant 109 propriétés certifiées, soit 99,1 % de la superficie totale bâtie de ses immeubles admissibles au programme, ce qui place l'entreprise au premier rang des propriétaires immobiliers publics et privés ayant adhéré à BEST au Québec.

La SIQ vise également à influencer ses fournisseurs et prestataires, et plus largement l'industrie immobilière, afin qu'ils intègrent la dimension environnementale dans leurs façons de faire. Ainsi, pour ses locations importantes (1000 mètres carrés et plus), elle exige que l'immeuble obtienne la certification BEST de BOMA, tandis que les projets d'aménagement de 1000 mètres carrés et plus doivent être conçus et réalisés de façon à être certifiés conformément au programme LEED-CI⁴ du CBDCa. Au cours de l'exercice, une première certification LEED-CI niveau Or a été obtenue pour l'aménagement en location des locaux d'Emploi Québec à Longueuil, et une certification BEST obtenue pour les locaux en location du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à Sept-Îles.

La SIQ a par ailleurs poursuivi ses efforts dans le déploiement de la collecte multimatières. À ce jour, 148 édifices participent à la collecte multimatières, dont 45 immeubles qui adhèrent au programme Visez juste! de Recyc-Québec. De plus, trois édifices détiennent le niveau 3 (le plus haut niveau) du programme de certification ICI ON RECYCLE ! qui atteste d'un taux de mise en valeur d'au moins 80 % des matières résiduelles produites dans l'édifice.

Politique de développement durable, un document d'orientation

La SIQ a adopté en avril 2010 une nouvelle politique de développement durable qui vient remplacer celle de 2005. La SIQ était alors l'une des premières sociétés d'État à adopter une telle politique. Au fil des ans, les actions et les résultats atteints ont progressivement satisfait à ces engagements, puis les ont dépassés. Depuis 2005, le domaine de la construction et de la gestion immobilière a connu une rapide évolution vers de nouvelles normes avec le développement de l'expertise et de nouveaux matériaux et technologies vertes. Cette évolution s'est concrétisée par l'implantation de systèmes de référence et de certification en construction et en exploitation durables, tels les systèmes BEST et LEED, auxquels la SIQ adhère pleinement.

2. LEED-NC: le programme LEED-NC (Leadership in Energy and Environmental Design – Nouvelles constructions) repose sur le respect, tout au long du processus de conception et de réalisation du projet, d'exigences environnementales qui touchent l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur.

3. BEST: le programme de certification environnementale applicable aux édifices commerciaux et institutionnels en opération BEST (Building Environmental Standards) de BOMA (Building Owners and Managers Association) comprend quatre niveaux de certification établis à partir

d'une évaluation de la performance environnementale d'un immeuble au regard de critères tels que l'efficacité énergétique, l'économie de l'eau potable, la récupération multimatières, la saine gestion des déchets de construction et des produits dangereux, l'utilisation de produits sains et recyclés, ainsi que les mesures sur la qualité de l'environnement intérieur.

4. LEED-CI: le programme LEED-CI (Commercial interiors ou aménagements commerciaux) vise les projets d'aménagement intérieur dans des édifices existants et requiert d'adopter des solutions écologiques pour la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des matériaux, le recyclage des aménagements existants et la qualité des environnements intérieurs.

La nouvelle politique fait directement référence à la Stratégie gouvernementale de développement durable et met notamment l'accent sur la sensibilisation, la formation du personnel, la promotion de sa démarche auprès de sa clientèle et de ses partenaires d'affaires, l'adoption de meilleures pratiques basées sur des certifications reconnues, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'implantation d'un système de gestion environnementale, la mise en place d'un programme d'acquisition écoresponsable, ainsi que de programmes de réduction à la source, de recyclage et de récupération, sans oublier la préservation du patrimoine culturel dont la SIQ est propriétaire. Conformément au Plan d'action de développement durable 2009-2012, la politique a été révisée en février 2012.

Utilisation du bois dans la construction

En complément de ses engagements inscrits au plan stratégique et au plan d'action de développement durable, la SIQ s'implique activement dans la mise en œuvre de la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec et dans les travaux de la Coalition BOIS Québec et elle a apporté une contribution remarquable aux travaux du groupe de travail mandaté par le gouvernement pour favoriser l'utilisation accrue du bois dans la construction. Cette implication passe notamment par la prise en compte des orientations de la stratégie dans les programmes fonctionnels et techniques des projets de construction et de rénovation. Ainsi, la SIQ a intégré à ses programmes l'étude obligatoire d'une solution structurale et architecturale utilisant le bois et elle favorise l'utilisation du bois comme matériau de parement extérieur et revêtement intérieur lorsque la réglementation le permet et que cette solution s'avère pertinente.

La SIQ a également participé aux Conférences cecobois à Montréal. Lors de cet événement, la SIQ a présenté sa contribution à la Stratégie gouvernementale et plusieurs de ses projets valorisant l'usage du bois.

Par ailleurs, l'utilisation du bois s'intègre parfaitement dans l'approche durable de la SIQ, puisque le bois est une ressource renouvelable qui permet de réduire les émissions de GES.

Développement durable, opportunité de collaboration

À la suite de l'adoption par le gouvernement de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, plus de 130 ministères et organismes, dont une majorité sont clients de la SIQ, ont adopté des plans d'action de développement durable. Pour la SIQ, la mise en œuvre de son plan passe par une importante collaboration avec sa clientèle.

La SIQ participe à différents comités interministériels directement reliés au développement durable: la Table de concertation sur les systèmes de gestion environnementale et la Table de concertation sur les objectifs environnementaux nationaux mise en place par le Bureau de coordination de développement durable (BCDD). La SIQ participe également aux comités « Bâtiment » et « Exemplarité de l'État » dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Prix et distinctions

■ Prix d'excellence cecobois 2011

Le quartier général de la Sûreté du Québec du district MLLL à l'honneur

Le nouveau quartier général de la Sûreté du Québec (SQ) du district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière (MLLL) à Mascouche, réalisé par la SIQ, a reçu le Prix d'excellence cecobois 2011 dans la catégorie « revêtements extérieurs », décerné par le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (cecobois).

Les Prix d'excellence cecobois soulignent la qualité des projets utilisant le bois dans la construction non résidentielle. La catégorie « revêtements extérieurs » souligne plus particulièrement la qualité esthétique, l'équilibre visuel, l'audace et l'inventivité, la mise en valeur du bois ou des essences, l'usage adapté ainsi que l'intégration harmonieuse du matériau bois.

■ BEST DE BOMA

La SIQ obtient 31 nouvelles certifications



Au cours de l'exercice, lors de la remise des certifications BOMA BEST, la SIQ a reçu 31 nouveaux certificats ainsi que 33 renouvellements. Ces nouvelles certifications portent à 109 le nombre de nos immeubles certifiés, ce qui représente 99,1 % de nos superficies admissibles au programme BEST.

■ CERTIFICATION LEED, NIVEAU OR

Une première pour la SIQ

En cours d'exercice, le quartier général de la SQ du district MLLL a aussi obtenu la certification LEED Or, une première pour la SIQ et une belle reconnaissance de son engagement à appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction et la gestion d'immeubles.

À ce jour, la SIQ compte trois immeubles certifiés LEED, les deux autres étant les postes de la SQ de Laurier-Station (certifié niveau « Argent » en 2011-2012) et Victoriaville (niveau « Certifié »). Vingt-deux autres projets, d'une valeur globale de 566,5 millions de dollars, sont enregistrés auprès du Conseil du bâtiment durable du Canada, en vue de leur éventuelle certification.



Quartier général du district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière, Mascouche



Centre local d'emploi de Longueuil



PERFORMANCE
ET GOUVERNANCE



Activités et résultats au regard du Plan stratégique 2009-2012

Au cours de l'exercice 2011-2012, plusieurs cibles inscrites au plan stratégique ont été atteintes et si certaines ne l'ont pas été, tous les efforts ont été déployés pour que les résultats obtenus soient quand même significatifs.

Ainsi, en matière de Satisfaction de la clientèle, la réalisation d'un sondage de satisfaction global à l'attention des clients (cible 1.2) et la mise en ligne du nouveau guide du client (cible 2.1) ont permis d'atteindre ou d'alimenter plusieurs cibles de cet enjeu. Il en ressort tant des éléments de satisfaction que des opportunités d'amélioration. En ce qui concerne l'enjeu Performance de l'entreprise, la plupart des cibles étant annuelles, le défi du présent exercice était principalement de maintenir ou d'améliorer les résultats atteints au cours des deux années précédentes. À cet égard, il s'agit d'une mission accomplie, puisque les cibles qui avaient été atteintes l'ont été à nouveau (hormis la cible 5.2), améliorant même leur performance pour certaines (taux d'inoccupation, cible 5.4 et respect des échéanciers, cible 7.3), tandis que la plupart des autres ont globalement renouvelé le niveau atteint à l'exercice précédent (cibles 7.1, 7.2 et 7.4). Pour ce qui est de l'enjeu Gestion stratégique des ressources humaines, les cibles visées étaient ambitieuses, d'autant plus que les actions requises pour les atteindre se déroulaient dans le contexte du renouvellement des conventions collectives et de l'intégration du personnel de la CHQ. Cependant, bien que quatre des sept cibles n'ont pu être atteintes à 100 %, la moyenne des résultats obtenus dans cet enjeu est de 86 % et plusieurs des progrès obtenus tant en matière de profils de compétence que de mobilisation du personnel constituent des bases solides pour le prochain plan stratégique.

Enfin, dans l'enjeu Développement durable, les performances finales sont très satisfaisantes, notamment en ce qui a trait à la réduction de la consommation d'énergie (cibles 15.1 et 15.2) et de la gestion environnementale (cibles 16.1 et 16.2). Nos attentes en matière de certification n'ont pu être toutes comblées, notamment en raison des délais de l'organisme accréditeur et malgré tous les efforts mis pour développer et enregistrer de nombreux projets selon les normes LEED.

Le Plan stratégique 2009-2012, un bilan positif, des acquis pour l'avenir et des opportunités d'amélioration continue

Au terme de sa réalisation, le plan 2009-2012 aura produit des résultats tangibles, et se sera avéré riche en enseignements.

Sur les 41 cibles fixées, 25 ont été atteintes à 100 % (incluant une cible caduque), 33 l'ont été à plus de 80 %, alors que la moyenne des résultats obtenus est de plus de 90 % (excluant les deux cibles de certification LEED pour lesquelles nous n'avons pu obtenir de réponse dans les délais de la part de l'organisme responsable de la certification).

Parmi les principales réalisations découlant du Plan stratégique 2009-2012, plusieurs constituent de véritables acquis pour les années à venir. Parmi elles, mentionnons la révision des offres de services des unités de la SIQ, la création du Bureau des plaintes, la réalisation d'un sondage auprès des fournisseurs, la détermination des indices de vétusté, la révision des profils de compétence des catégories d'emploi du personnel, le resserrement des liens entre les attentes signifiées et les objectifs du plan stratégique, la réduction de la consommation d'énergie et l'engagement à l'égard des certifications environnementales BESt et LEED.

Le Plan stratégique 2009-2012 a marqué un tournant majeur pour la SIQ et son rôle a été déterminant pour la bonne marche de l'organisation. Même si travailler à l'intérieur des balises qu'il a fixées a exigé un certain apprentissage, il s'est avéré essentiel pour exprimer clairement la direction prise par l'organisation. Il a été considéré pendant trois ans comme une véritable feuille de route pour les équipes opérationnelles et il a constitué un formidable véhicule pour faire connaître et reconnaître les résultats obtenus par l'ensemble du personnel au comité de direction et au conseil d'administration.



Par ailleurs, un certain nombre d'enseignements ont pu être tirés de la mise en œuvre de ce plan. Par exemple, que l'appropriation du plan par les employés et les gestionnaires dépendait principalement du réalisme et de la clarté des objectifs et des cibles, de la cohérence de sa structure afin que l'ensemble du personnel puisse y trouver son compte et se mobiliser en conséquence.

Le plan stratégique a eu des retombées positives durables pour l'organisation. Ainsi, il a notamment permis le renforcement d'une culture de la gestion axée sur les résultats, entraînant un accroissement des exigences en matière de gouvernance et d'intelligence d'affaires. Il a même influencé la structure de l'organisation puisqu'il a conduit à la création de trois unités de coordination corporative et de la Direction Planification stratégique (DPS).

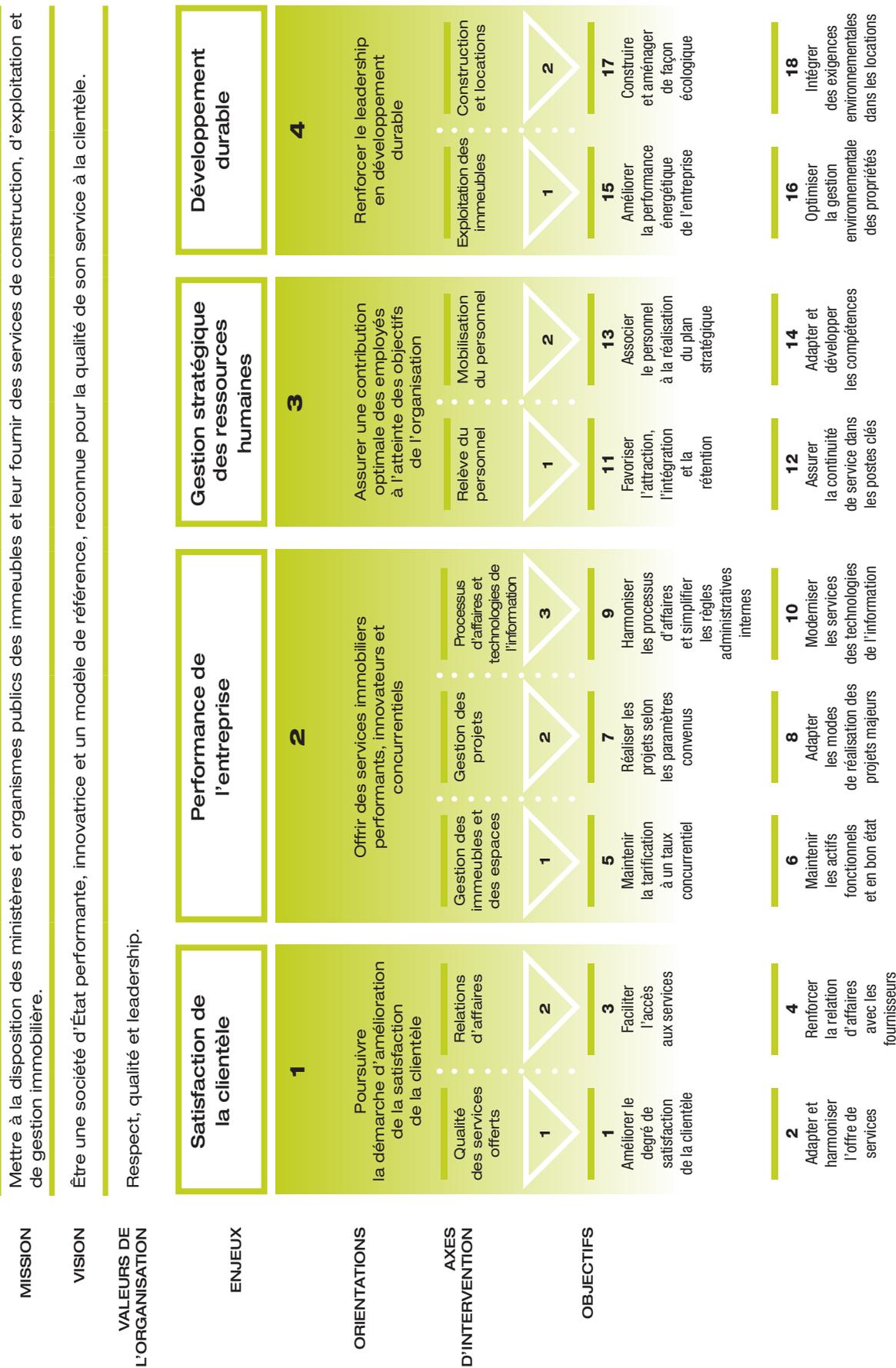
La planification stratégique 2012-2015

Toutes les leçons tirées de la mise en œuvre du plan 2009-2012 ont été combinées avec les lignes directrices du ministère du Conseil exécutif pour élaborer un plan 2012-2015 dont la réalisation et le suivi s'en trouveront simplifiés.

Il en résultera un plan stratégique en continuité avec le précédent, mais concentré sur un nombre plus restreint de cibles, de manière à alléger le poids administratif de la reddition de comptes tout en maximisant leur impact sur la performance de l'organisation au cours des trois prochaines années.

Les enjeux retenus ont été identifiés à la suite d'un diagnostic de l'organisation et de son environnement réalisé notamment avec la collaboration de plusieurs employés et dirigeants de la SIQ. Ces trois enjeux sont la relation client, l'expertise et la performance. Ils seront déclinés en objectifs dont la réalisation sera appuyée par un plan d'action annuel corporatif et par des plans d'action conçus par les directions responsables de l'atteinte des cibles fixées.

■ Tableau synoptique



Enjeu 1 Satisfaction de la clientèle

Axe 1.1 : Qualité des services offerts

OBJECTIF 1 | Améliorer le degré de satisfaction de la clientèle

		RÉSULTAT 2011 – 2012	RÉSULTAT 2010 – 2011	RÉSULTAT 2009 – 2010
Cible 1.1	Système d'évaluation de la satisfaction des clients à l'égard de l'ensemble des services offerts par la SIQ mis en place d'ici le 1^{er} octobre 2009	Atteinte à 100 %	En retard	En retard
Indicateur	Dépôt au comité de direction des résultats des sondages clients			
Commentaires	Le système d'évaluation de la satisfaction des clients est un système intégré composé de mesures de différentes activités de l'organisation. Les systèmes déjà en place ont été révisés et optimisés. Il s'agit du taux de satisfaction à l'égard des demandes de services logées au Centre d'appels et du taux de satisfaction à l'égard des projets d'aménagement réalisés. Les derniers mécanismes de mesure de la satisfaction des clients ont été implantés en cours d'exercice : un processus de gestion des plaintes et un sondage sur les conditions d'occupation dont les résultats ont été déposés au comité de direction du 14 février 2012.			
Cible 1.2	Taux global de satisfaction des clients à l'égard de l'ensemble des services ayant atteint 80 % d'ici le 1^{er} avril 2011	Atteinte à 93 %	En retard	En cours
Indicateur	Taux global annuel de satisfaction			
Commentaires	Le sondage d'évaluation de la satisfaction a été diffusé au mois de novembre 2011 auprès d'un échantillon représentatif de 659 clients qui interagissent régulièrement avec les représentants de la SIQ. Les réponses obtenues établissent le taux global de satisfaction à 74 %. Les actions d'amélioration prioritaires seront identifiées au cours du premier semestre de 2012. Des renseignements additionnels sont présentés à la page 20 des faits saillants.			
Cible 1.3	Taux de satisfaction des clients à l'égard des projets maintenu au-delà de 90 %	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %
Indicateur	Taux annuel de satisfaction à l'égard des projets			
Commentaires	Pour 222 sondages reçus (taux de réponse de 53 %), le taux de satisfaction des clients à l'égard des projets d'aménagement a atteint un résultat global moyen de 95 % au 31 mars 2012. Le résultat était de 93 % en 2010-2011 et 94 % en 2009-2010. Pour maintenir sa performance, l'organisation a notamment pris en compte les pistes d'amélioration provenant des conclusions des évaluations réalisées à la fin des projets d'aménagement présentant certaines spécificités (plus de 5 M\$ ou plus de 1,5 M\$ ayant reçu une évaluation insatisfaisante). Par ailleurs, des initiatives ont été prises en matière d'harmonisation des façons de faire et une session de formation interne en gestion de projets a été offerte à toutes les directions immobilières.			
Cible 1.4	Taux annuel de satisfaction des clients à l'égard des services du Centre d'appels maintenu au-delà de 90 %	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %
Indicateur	Taux de satisfaction du Centre d'appels			
Commentaires	Le taux annuel de satisfaction des clients à l'égard des services du Centre d'appels est supérieur à la cible fixée (90 %) pour l'année 2011-2012. Ainsi, au 31 mars 2012, 2 342 sondages ont été effectués pour un taux global annuel de 91,5 % (93,3 % en 2009-2010, 91,6 % en 2010-2011) avec un volume d'appels de service en augmentation depuis 2005. Pour plus de détails à propos du Centre d'appels, consultez la page 21.			
Cible 1.5	Attentes des clients envers la SIQ sondées annuellement	Atteinte à 100 %	En retard	En retard
Indicateur	Dépôt au comité de direction des résultats des sondages-clients			
Commentaires	Les attentes des clients ont été évaluées en novembre 2011 dans le cadre d'un sondage de satisfaction global diffusé aux responsables des directions des ressources matérielles et des directions régionales des ministères et organismes ainsi qu'aux sous-ministres et dirigeants d'organismes. Les résultats viennent compléter ceux déjà évalués lors du sondage concernant la révision du Guide du client (mars 2010) et de la consultation réalisée dans le cadre de la révision des offres de services de la SIQ (juin 2010).			

OBJECTIF 2 | Adapter et harmoniser l'offre de services

		RÉSULTAT 2011 – 2012	RÉSULTAT 2010 – 2011	RÉSULTAT 2009 – 2010
Cible 2.1	Offre de services aux clients révisée d'ici le 1^{er} avril 2010	Atteinte à 100%	En retard	En retard
Indicateur	Date du dépôt au comité de direction du Guide du client mis à jour			
Commentaires	Pour assurer l'adéquation de l'offre de services avec les attentes des clients de la SIQ, une consultation auprès d'un groupe de clients a eu lieu en juin 2010. Les commentaires et suggestions recueillis à cette occasion ont été intégrés à l'offre de services. Une brochure corporative a été produite pour diffuser l'offre de services et le Guide du client, qui regroupe toutes les informations relatives à nos services, a été présenté au comité de direction le 14 février 2012.			
Cible 2.2	Certification ISO 9001 maintenue pour l'ensemble des unités opérationnelles	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%
Indicateur	Maintien annuel de certification ISO par le Bureau de normalisation du Québec			
Commentaires	Au mois de novembre 2011, à la suite de son audit, le registraire du Bureau de normalisation du Québec a recommandé le maintien de l'enregistrement ISO9001:2008. Des mesures ont été mises en place par l'organisation pour répondre aux demandes d'actions correctives émises par le registraire à l'occasion de la recommandation. Le système de management de la qualité encadre les procédures de gestion des immeubles, des espaces, de projets et l'expertise en services professionnels en architecture et en ingénierie.			

Axe 1.2 : Relations d'affaires

OBJECTIF 3 | Faciliter l'accès aux services

		RÉSULTAT 2011 – 2012	RÉSULTAT 2010 – 2011	RÉSULTAT 2009 – 2010
Cible 3.1	100% des formulaires et documents types destinés aux clients révisés d'ici le 1^{er} avril 2011	Atteinte à 17%	En retard	Non débutée
Indicateur	Pourcentage des formulaires et documents types révisés			
Commentaires	Des améliorations ont été proposées pour les formulaires transactionnels destinés aux clients qui ont été inventoriés. Cependant, ces améliorations n'ont pu être toutes apportées à l'intérieur de l'échéance fixée.			
Cible 3.2	Offre de services disponible en ligne améliorée en fonction des attentes des clients d'ici le 1^{er} avril 2012	Atteinte à 100%	Non débutée	Non débutée
Indicateur	Nouveaux services rendus disponibles en ligne			
Commentaires	Lors du sondage auprès de la clientèle réalisé à l'automne 2011, les clients ont manifesté des taux de satisfaction variant entre 72% et 83% à l'égard des différents services en ligne de la SIQ et n'ont pas exprimé d'attentes supplémentaires. Cependant, la mise en ligne du nouveau Guide du client au printemps 2012 a constitué une amélioration certaine de ce type de services.			

OBJECTIF 4 | Renforcer la relation d'affaires avec les fournisseurs

		RÉSULTAT 2011 – 2012	RÉSULTAT 2010 – 2011	RÉSULTAT 2009 – 2010
Cible 4.1	Sondages sur les relations d'affaires auprès des catégories de fournisseurs réalisés d'ici le 1^{er} avril 2010	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%	En retard
Indicateur	Dépôt au comité de direction du rapport sur les sondages réalisés			
Commentaires	Le rapport sur le sondage a été déposé au comité de direction du 23 novembre 2010. La cible 4.2 présente les suites qui ont été données aux résultats de ce sondage.			
Cible 4.2	Plan d'action d'amélioration des relations d'affaires avec les fournisseurs mis en œuvre d'ici le 1^{er} avril 2012	Atteinte à 46%	En cours	Non débutée
Indicateur	État d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action			
Commentaires	La mise en œuvre du plan d'action élaboré à la suite de la consultation des fournisseurs afin d'améliorer les processus d'attribution et de réalisation des contrats a débuté en juin 2011. À cet effet, une formation sur l'application des documents d'appel d'offres, à laquelle ont participé 358 intervenants de la SIQ, a été déployée de mai à décembre 2011, tandis que la mise au point d'outils visant à faciliter la négociation des honoraires professionnels et à en réduire les délais est en cours.			

Enjeu 2 Performance de l'entreprise

Axe 2.1 : Gestion des immeubles et des espaces

OBJECTIF 5 | Maintenir la tarification à un taux concurrentiel

		RÉSULTAT 2011 – 2012	RÉSULTAT 2010 – 2011	RÉSULTAT 2009 – 2010
Cible 5.1	Tarification moyenne des espaces de bureaux en propriété maintenue inférieure à la tarification des espaces de bureaux en location	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %
Indicateur	Écart entre les tarifications des espaces de bureaux en propriété et en location			
Commentaires	<p>La tarification des espaces de bureaux en propriété pour l'exercice 2011-2012 a été de 175 \$/m² en moyenne, alors que celle des locations s'élevait à 234 \$/m², soit un écart de 59 \$/m² (25,2 %). Cette performance est attribuable à l'application de contrôles additionnels sur les dépenses d'exploitation, aux taux de financement avantageux et à des résultats très positifs résultant de contestations de taxes pour nos immeubles en propriété. De plus, le loyer de base des espaces en location a augmenté en moyenne de 10 \$/m², à la suite d'ajustements du taux de base prévu au bail et à des renouvellements à la hausse.</p> <p>L'exercice 2011-2012 constitue la première année du cycle tarifaire triennal 2011-2014. Cette nouvelle tarification a été établie avec les mêmes exigences et objectifs que ceux des tarifications précédentes, et ce, afin de contenir la croissance des tarifs de notre clientèle.</p>			
Cible 5.2	Pourcentage d'augmentation annuelle des frais d'exploitation (excluant l'énergie) des propriétés spécialisées maintenu inférieur au pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) lorsque celui-ci excède 1,5 %	Atteinte à 81 %	Atteinte à 100 %	Non atteinte
Indicateur	Écart entre le pourcentage d'augmentation des frais d'exploitation (excluant l'énergie) des immeubles spécialisés et le pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, lorsque celui-ci excède 1,5 %			
Commentaires	<p>Les frais d'exploitation (excluant l'énergie) des immeubles à vocation spécialisée (excluant principalement les bureaux) ont augmenté de 1 M\$ pour l'exercice 2011-2012. En 2010-2011, ces dépenses d'exploitation étaient de 29,7 M\$ comparativement à 30,7 M\$ pour le présent exercice. Cette augmentation de 2,5 % par mètre carré est supérieure à la croissance de l'IPC qui a crû de 2,1% (écart défavorable de 0,4 %). L'augmentation des charges s'explique principalement par des renouvellements de contrats d'entretien ménager qui présentent des hausses légèrement supérieures à l'IPC.</p>			
Cible 5.3	Ratio des frais administratifs par rapport aux revenus de location d'espaces aux ministères et organismes maintenu inférieur à 2 % annuellement	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %
Indicateur	Ratio annuel			
Commentaires	<p>Le ratio des frais administratifs sur les revenus de location des ministères et organismes s'est établi à 1,9% pour l'exercice 2011-2012. Notons que depuis la mise en place de la planification stratégique 2009-2012, cette cible a toujours été atteinte. Le ratio était de 1,78% en 2009-2010 et de 1,7% en 2010-2011.</p> <p>Cette performance s'explique par des contrôles budgétaires périodiques rigoureux et des analyses en continu de toutes les dépenses administratives de la SIQ.</p>			
Cible 5.4	Taux d'inoccupation global du parc immobilier maintenu égal ou inférieur à 2 %	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %	Atteinte à 100 %
Indicateur	Taux d'inoccupation global calculé annuellement			
Commentaires	<p>Le taux d'inoccupation global des espaces en propriété et en location s'est maintenu nettement à l'intérieur de la cible, soit à 1,21%. Il était de 1,41% en 2008-2009, de 1,39% en 2009-2010 et de 1,33% en 2010-2011. Ce taux correspond à approximativement 36 000 m² vacants pour un parc immobilier total de 3 007 000 m². Dans les immeubles de bureaux en propriété de la SIQ, le taux d'inoccupation est de 2,48%, alors qu'il n'est que de 0,75% dans ceux en location, pour un taux global d'inoccupation des espaces de bureaux à 1,28%. Le taux d'inoccupation actuel est le taux le plus bas atteint depuis les huit dernières années. Ces excellents résultats sont le fruit de différentes initiatives et d'un travail concerté mené entre les directions immobilières et les équipes de planification des espaces. Cette performance contribue à maintenir la tarification des espaces à nos clients au plus bas.</p>			

OBJECTIF 6 | Maintenir les actifs fonctionnels et en bon état

		RÉSULTAT 2011 – 2012	RÉSULTAT 2010 – 2011	RÉSULTAT 2009 – 2010
Cible 6.1	Indice global annuel de vétusté physique des propriétés maintenu entre 5% et 10%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%
Indicateur	Valeur annuelle de l'indice global de vétusté physique			
Commentaires	L'indice de vétusté physique se maintient à l'intérieur de la cible, soit 5,2%. Il était de 5,7% en 2010-2011. Pour plus de détails, consultez la section « Faits saillants », à la page 17.			
Cible 6.2	Indice global annuel de vétusté fonctionnelle des propriétés maintenu en deçà de 5%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%
Indicateur	Valeur annuelle de l'indice global de vétusté fonctionnelle			
Commentaires	L'indice de vétusté fonctionnelle se maintient à l'intérieur de la cible, soit 2,1%. Il était de 2,5% en 2010-2011. Pour plus de détails, consultez la section « Faits saillants », à la page 17.			

Axe 2.2 : Gestion des projets

OBJECTIF 7 | Réaliser les projets selon les paramètres convenus

		RÉSULTAT 2011 – 2012	RÉSULTAT 2010 – 2011	RÉSULTAT 2009 – 2010
Cible 7.1	Taux de satisfaction des clients à l'égard du respect des besoins exprimés pour les projets de développement et d'aménagement maintenu au-delà de 90%	Atteinte à 98%	Atteinte à 99%	Atteinte à 100%
Indicateur	Résultats semestriels des questionnaires clients			
Commentaires	<p>Au 31 mars 2012, pour 231 questionnaires reçus (taux de réponse de 53%), le taux de satisfaction est évalué à 88%, soit 204 répondants d'accord ou assez d'accord avec les affirmations des cinq questions concernant le respect des besoins dans le questionnaire clients relatif aux projets d'aménagement de plus de 5 000 \$. Le résultat était de 89% en 2010-2011 et de 90% en 2009-2010.</p> <p>Au cours de l'exercice, la SIQ a entrepris une révision du cadre de gestion de projets afin d'harmoniser les façons de faire pour l'ensemble des projets réalisés par la SIQ. De plus, une consolidation des outils de validation des besoins et de gestion des changements dans le système de management de la qualité est en cours, ainsi qu'une refonte des processus de gestion de projets relatifs aux projets d'aménagement</p>			
Cible 7.2	90% des projets de développement et d'aménagement réalisés conformément au budget autorisé majoré du coût des changements de programme approuvés par les clients	Atteinte à 91%	Atteinte à 86%	Non disponible
Indicateur	Pourcentage annuel des projets réalisés conformément au budget			
Commentaires	<p>Sur 71 projets totalisant des investissements de 39 M\$, 58 ont été réalisés conformément au budget, soit 82%. Les 13 projets non conformes inscrivent un dépassement budgétaire total de 720 000\$, soit moins de 2% de l'investissement global de tous les projets d'aménagement et de développement livrés.</p> <p>Globalement, pour les 71 projets, la somme des écarts (dépassements vs économies) correspond à une économie moyenne de 3,5% (1,4 M\$) par rapport au budget de réalisation.</p>			
Cible 7.3	90% des projets de développement et d'aménagement réalisés conformément à l'échéancier initial	Atteinte à 73%	Atteinte à 66%	Non disponible
Indicateur	Pourcentage annuel des projets réalisés conformément à l'échéancier			
Commentaires	<p>Sur les 71 projets faisant partie de cet indicateur, 47 ont été livrés conformément à l'échéancier initial, soit 66%. Globalement, pour les 71 projets, le dépassement moyen s'établit à 4%, soit 80 jours.</p>			
Cible 7.4	80% des projets de conservation et d'amélioration réalisés conformément au budget autorisé	Atteinte à 85%	Atteinte à 86%	Non disponible
Indicateur	Pourcentage annuel des projets de conservation et d'amélioration réalisés conformément au budget			
Commentaires	<p>Sur 88 projets totalisant des investissements de 54 M\$, 60 ont été réalisés conformément au budget, soit 68%. Les 28 projets non conformes inscrivent un dépassement budgétaire totalisant 1,5 M\$, soit moins de 3% de l'investissement global de tous les projets de conservation et d'amélioration livrés.</p> <p>Globalement, pour les 88 projets, la somme des écarts (dépassements vs économies) correspond à une économie moyenne de 3,5% (1,9 M\$) par rapport au budget de réalisation.</p>			

OBJECTIF 8 | Adapter les modes de réalisation des projets majeurs

		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 8.1	Structure type de bureau de projet en mode de partenariat public-privé (PPP) mise en place 3 mois suivant l'autorisation de tout projet en PPP	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%
Indicateur	Date de mise en place du bureau de projet, incluant l'embauche des ressources requises			
Commentaires	Un projet en mode PPP a été autorisé à ce jour. Il s'agit de l'établissement de détention de Sorel-Tracy, mentionné lors des exercices précédents. Le bureau de projet a été mis en place à l'automne 2009. Ce projet en est à la phase d'appel de propositions.			
Cible 8.2	Intégration des comités d'experts dans le mode conventionnel de réalisation des projets majeurs supérieurs à 40 M\$ réalisée 3 mois suivant l'autorisation du gouvernement	Caducue	Caducue	Caducue
Indicateur	Date de réalisation des ajustements des documents contractuels, incluant les mandats			
Commentaires	La cible 8.2 est devenue caducue à la suite de la révision, le 26 mars 2010, de la Politique-cadre sur la gouvernance des grands projets d'infrastructure publique du gouvernement du Québec, qui a remplacé ces comités d'experts par un processus de revue diligente supervisé par le Conseil du trésor. Ce processus est appliqué à tous les projets assujettis à la Politique-cadre.			

Axe 2.3 : Processus d'affaires et technologies de l'information

OBJECTIF 9 | Harmoniser les processus d'affaires et simplifier les règles administratives internes

		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 9.1	Plan d'action de la révision des processus d'affaires et des règles administratives internes élaboré d'ici le 1^{er} octobre 2009	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%
Indicateur	Dépôt du plan d'action au comité de direction			
Commentaires	Le plan d'action pour la révision des processus d'affaires et des règles administratives a été mis en place en octobre 2009. Il a comporté une analyse préliminaire des composantes du cadre administratif dans un objectif de regroupement des informations, d'allègements de processus et d'amélioration de l'accès aux directives et procédures.			
Cible 9.2	Processus d'affaires et règles administratives internes révisés d'ici le 1^{er} avril 2012	Atteinte à 100%	En cours	En cours
Indicateur	État d'avancement annuel de la révision			
Commentaires	À partir de l'analyse du cadre réglementaire de la Société et des suggestions recueillies auprès du personnel, des recommandations de simplification des règles administratives ont été mises en œuvre, tout en prenant en considération l'accroissement des exigences en matière de gouvernance et de reddition de comptes. Par ailleurs, plusieurs grands projets corporatifs ont été l'occasion de revoir les règles administratives dans un souci d'allègement, que ce soit le Programme Évolution des services d'affaires, l'intégration de la CHQ, l'amélioration de la directive sur les contrats ou la mise en place d'un processus d'audits opérationnels. Le volet « Processus d'affaires » de cette cible est traité dans le cadre du PÉSA (voir cible 10.1 du plan stratégique, page 44).			

OBJECTIF 10 | Moderniser les services des technologies de l'information

		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 10.1	Stratégie de modernisation des services des technologies de l'information élaborée d'ici le 1^{er} octobre 2009	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%
Indicateur	Dépôt de la stratégie au comité de direction et suivi annuel de la mise en œuvre			
Commentaires	La stratégie de modernisation des services des technologies de l'information a été déposée au comité de direction (CODIR) du 19 octobre 2009, puis au conseil d'administration (CA) du 21 octobre 2009. Sa mise en œuvre, dans le cadre du PÉSA, fait l'objet d'un suivi régulier auprès du CODIR et du CA. Des éléments complémentaires quant à l'état d'avancement du PÉSA sont présentés dans la section « Ressources informationnelles », à la page 27.			

Enjeu 3 Gestion stratégique des ressources humaines

Axe 3.1 : Relève du personnel

OBJECTIF 11 | Favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention

		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 11.1	État de situation et plan d'action élaborés d'ici le 1^{er} octobre 2009	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%
Indicateur	Dépôt du plan d'action au comité de direction			
Commentaires	Au cours de l'exercice 2011-2012, dans le cadre du plan d'action déposé au comité de direction du 16 novembre 2009, visant à favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention du personnel, la SIQ a notamment mis en ligne son site carrière « monteavecnous.com ». Elle a aussi réalisé des partenariats ciblés avec des ordres professionnels et le parcours d'accueil des nouveaux employés a fait l'objet de suivis et de révisions régulières. Enfin, les gestionnaires ont reçu des formations en matière de leadership.			

OBJECTIF 12 | Assurer la continuité de service dans les postes clés

		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 12.1	Tous les postes clés comblés selon les échéances prévues au plan de main-d'œuvre	Atteinte à 94%	En cours	En cours
Indicateur	Délais de remplacement dans les postes clés			
Commentaires	Les postes clés ont été déterminés en collaboration avec la haute direction en fonction de trois critères principaux, soit l'impact sur le service à la clientèle, sur les activités et sur l'atteinte des résultats. Un programme de gestion de la relève a été mis en place accompagné d'une grille de suivi au cours de l'exercice 2011. Au 31 mars 2012, 93,5% des postes clés étaient comblés.			

Axe 3.2 : Mobilisation du personnel

OBJECTIF 13 | Associer le personnel à la réalisation du plan stratégique

		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 13.1	Cadre de référence et stratégie visant l'adhésion et la mobilisation du personnel élaborés d'ici le 1^{er} octobre 2009	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%	Atteinte à 100%
Indicateur	Dépôt du cadre de référence et de la stratégie au comité de direction			
Commentaires	La stratégie a été déposée en octobre 2009. Les actions qui ont permis l'atteinte de cette cible se sont poursuivies au cours de l'exercice 2011-2012. Le suivi de l'avancement du plan stratégique lors de chaque séance du conseil d'administration implique une mobilisation constante des équipes à l'égard des cibles qui les concernent. Les autres initiatives sont en lien avec les cibles 13.2 et 13.3.			
Cible 13.2	Tous les employés en place ont reçu des attentes annuelles liées au plan stratégique	Atteinte à 77%	En cours	En cours
Indicateur	Nombre annuel d'employés ayant reçu des attentes liées au plan stratégique			
Cible 13.3	Tous les employés en place ont fait l'objet d'une appréciation annuelle de leur contribution au plan stratégique	Atteinte à 47%	En cours	Non débutée
Indicateur	Nombre annuel d'employés ayant fait l'objet d'une appréciation de leur contribution au plan stratégique			
Commentaires	Au cours de l'exercice 2011-2012, plus de 77 % des employés se sont vus attribuer des attentes significatives et près de 47 % ont fait l'objet d'une appréciation de leurs contributions conformément au processus formel mis en place. Ce processus de suivi et de formalisation de remise des attentes significatives et d'évaluation de rendement a été renforcé. Il le sera encore plus à compter de l'exercice 2012-2013 à la suite de dispositions incluses dans les nouvelles conventions collectives.			

OBJECTIF 14 | Adapter et développer les compétences

		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 14.1	100% des profils de compétence des emplois révisés d'ici le 1^{er} avril 2010	Atteinte à 88%	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage de profils de compétence révisés			
Commentaires	L'échéance initiale du 1 ^{er} avril 2010 a été reportée au printemps 2012. Plus de 140 profils de compétence ont été identifiés pour la révision de leur contenu sous un nouveau gabarit. Au terme du plan stratégique 2009-2012, 67 profils de compétence touchant 88 % des employés ont été révisés afin d'améliorer le plan de formation et le processus de dotation. Les profils de compétence qui n'ont pas encore été révisés sont principalement des profils uniques ou nouveaux.			
Cible 14.2	Programmes de formation individuels et corporatifs en lien avec les profils de compétence mis en œuvre	Atteinte à 100%	En retard	Non débutée
Indicateur	Bilan annuel des programmes déposé au comité de direction			
Commentaires	Le bilan annuel produit à partir des données de fin d'exercice est déposé annuellement au comité de direction (le dépôt du bilan au 31 mars 2012 est prévu pour le 12 juin 2012). Au 31 mars 2012, 687 employés ont participé à une activité de formation (incluant les cours en ligne). Les activités ont été tenues en fonction du plan annuel des besoins de formation 2011-2012 et des besoins contextuels identifiés. Mentionnons entre autres les formations sur la gestion de projets, l'encadrement contractuel, la bureautique, la santé et la sécurité et le Programme Leader destiné aux cadres.			

Enjeu 4 Développement durable

Axe 4.1 : Exploitation des immeubles

OBJECTIF 15 | Améliorer la performance énergétique de l'entreprise

		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 15.1	Consommation énergétique globale des immeubles en propriété réduite de 17 % au 1^{er} avril 2012, par rapport à l'année de référence 2002-2003 fixée par le gouvernement	Atteinte à 100 %	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage de réduction de la consommation énergétique globale			
Commentaires	En 2011-2012, selon les données projetées, la consommation d'énergie des immeubles en propriété a été réduite de 17 % par rapport à l'année de référence 2002-2003 et s'établit désormais à 1 152 mégajoules équivalents par mètre carré, alors qu'au 31 mars 2003, elle était de 1 387 mégajoules équivalents par mètre carré. En 2010-2011, selon les données finales de consommation obtenues en août 2011, la réduction de la consommation s'établissait à près de 18 % par rapport à l'année de référence 2002-2003. Après avoir déployé des efforts considérables pour réduire sa consommation d'énergie au cours des dernières années, la SIQ a concentré son action sur le maintien des acquis lors du dernier exercice. Pour plus de détails, consultez la section « Faits saillants », page 29.			
Cible 15.2	Quantité de GES émis par les immeubles en propriété réduite de 30 % au 1^{er} avril 2012, par rapport à l'année de référence 2002-2003 fixée par le gouvernement	Atteinte à 100 %	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage de réduction des émissions de GES pour l'ensemble des immeubles en propriété			
Commentaires	La SIQ a réduit ses émissions de GES de 3 930 tonnes équivalent CO ₂ par rapport à l'année 2010-2011, notamment par l'utilisation accrue du chauffage électrique hors pointe qui permet de réduire le recours aux énergies fossiles. Les efforts continus de la SIQ en efficacité énergétique se sont traduits par une baisse projetée, au 31 mars 2012, de 43,5 % des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des propriétés, soit 119 941 tonnes équivalent carbone de moins cumulées depuis 2002-2003. En 2010-2011, selon les données finales de consommation obtenues en août 2011, la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'établissait à 36 % par rapport à l'année de référence 2002-2003. Pour plus de détails, consultez la section « Faits saillants », page 29.			

OBJECTIF 16 | Optimiser la gestion environnementale des propriétés

		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 16.1	100 % des immeubles en propriété admissibles au programme BEST certifiés au 1^{er} avril 2012, dont 60 % des superficies de niveau 1, 30 % de niveau 2 et 10 % de niveau 3	Atteinte à 99 %	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage des superficies certifiées et niveaux de certification obtenus			
Commentaires	La SIQ a obtenu cette année 31 nouvelles certifications et 33 renouvellements, dont 23 ont amélioré leur niveau. Au 31 mars 2012, 109 édifices admissibles sont certifiés BEST, soit 99,1 % des superficies admissibles (91,2 % en 2010-2011); 2,2 % des superficies admissibles sont certifiées de niveau 1, 18,3 % de niveau 2, 78,6 % de niveau 3 et 4. Il est à noter que les niveaux de certification obtenus surpassent de beaucoup la cible. Seulement cinq édifices certifiables sur 114 ne l'ont pas été. Deux autres édifices n'ont pas été certifiés en raison de travaux majeurs de rénovation ou d'agrandissement. Enfin, 18 édifices actuellement certifiés ont été reclassés dans la catégorie des édifices non admissibles et leur certificat ne sera pas renouvelé à échéance. Ces édifices ne sont pas comptabilisés dans le pourcentage d'atteinte de la cible.			
Cible 16.2	50 % des superficies en propriété non admissibles au programme BEST soumises à une évaluation environnementale équivalente à BEST d'ici le 1^{er} avril 2012	Atteinte à 100 %	En cours	En cours
Indicateur	Superficies ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale BEST			
Commentaires	La superficie totale bâtie en propriété non admissible à BEST est de 496 344 m ² , ce qui porte à 248 172 m ² la superficie ciblée. Un questionnaire d'évaluation basé sur les paramètres de certification BEST (mais adapté aux édifices non admissibles) a été préparé et mis en application au cours de l'exercice. Au total, 278 456 m ² représentant 50 édifices ont été soumis à une évaluation, ce qui représente 56,1 % de la superficie totale (pour une cible à 50 %). De cette superficie, 32 édifices (247 955 m ²) ont été soumis au questionnaire et 18 édifices (30 501 m ²) sont déjà certifiés dans le processus BOMA. L'évaluation permettra d'accroître la connaissance du parc et d'en améliorer la performance environnementale.			

Axe 4.2 : Construction et locations

OBJECTIF 17 | Construire et aménager de façon écologique

		RÉSULTAT 2011 – 2012	RÉSULTAT 2010 – 2011	RÉSULTAT 2009 – 2010
Cible 17.1	Tous les édifices en propriété dont le budget de réalisation est supérieur à 2,5 M\$ ont fait l'objet d'une demande de certification LEED Canada NC 1.0	Atteinte à 100%	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage d'édifices en propriété visés ayant fait l'objet d'une demande de certification LEED-NC			
Commentaires	Les 14 projets de nouvelles constructions et d'agrandissement majeur débutés depuis le 1 ^{er} avril 2009 sont inscrits auprès du CBDCa, ce qui correspond à un niveau d'atteinte de la cible de 100% (88,9% en 2010-2011). En incluant des projets antérieurs à 2009, il y a au total 22 projets (dont 13 terminés) qui sont inscrits au CBDCa pour obtenir une certification LEED-NC. Une base de données sur les projets LEED a été mise en ligne en septembre 2011. Une section sur les projets LEED a également été mise en ligne sur l'intranet SIQ pour favoriser le partage d'expérience entre les chargés de projets.			
Cible 17.2	75 % des projets d'aménagement d'une superficie supérieure à 1 000 m ² réalisés dans les édifices en propriété, et dont la conception aura débuté après le 1 ^{er} avril 2009, certifiés LEED Canada CI 1.0 d'ici le 1 ^{er} avril 2012	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage des projets ayant été certifiés			
Commentaires	Deux projets d'aménagement LEED-CI sont en cours de réalisation au Complexe scientifique du Québec et à l'édifice l'Atrium, deux immeubles situés à Québec. Les deux projets sont inscrits au CBDCa pour l'obtention d'une certification. Cependant, en raison de la longueur du processus et des délais de traitement, aucune réponse positive ou négative ne pourra être fournie quant à l'obtention d'un certificat à l'échéance de la cible. Par conséquent, le résultat de cette cible ne sera pas considéré dans l'évaluation de la performance globale du plan stratégique.			

OBJECTIF 18 | Intégrer des exigences environnementales dans les locations

		RÉSULTAT 2011 – 2012	RÉSULTAT 2010 – 2011	RÉSULTAT 2009 – 2010
Cible 18.1	Tous les immeubles admissibles au programme BEST, dans lesquels la SIQ a conclu un bail de 1 000 m ² et plus à la suite d'un appel d'offres lancé après le 1 ^{er} avril 2009, certifiés BEST-1 au plus tard un an après la conclusion du bail	Atteinte à 40%	En cours	Non débutée
Indicateur	Pourcentage d'édifices en location visés certifiés BEST-1 au plus tard un an après la conclusion du bail			
Commentaires	L'exigence de certification BEST est intégrée dans les documents d'appels d'offres pour les recherches de locaux depuis 2009-2010. Cinq projets entrant dans les critères de la cible ont été réalisés, dont deux ont reçu la certification BEST-1 dans l'année qui a suivi la signature du bail. Les trois autres projets ont également fait l'objet d'une demande de certification BEST-1 depuis plus d'un an. Cependant, la longueur du processus et les délais de traitement ne permettront pas l'obtention de nouvelles certifications à l'échéance de la cible			
Cible 18.2	75 % des projets d'aménagement d'une superficie supérieure à 1 000 m ² réalisés dans les immeubles en location dont l'appel d'offres pour un bail d'une durée de 10 ans et plus a été lancé après le 1 ^{er} avril 2009, certifiés LEED Canada CI 1.0 d'ici le 1 ^{er} avril 2012	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage des projets ayant été certifiés			
Commentaires	L'exigence de certification LEED-CI pour les aménagements de plus de 1 000 m ² est intégrée dans les documents contractuels depuis 2009-2010. Un premier projet d'aménagement en location a obtenu la certification LEED-CI Or en décembre 2011. Actuellement, quatre projets d'aménagement en location (tous livrés) sont inscrits au CBDCa pour obtenir la certification LEED-CI. Cependant, la longueur du processus et les délais de traitement ne permettront pas l'obtention des certificats à l'échéance de la cible. Par conséquent, le résultat de cette cible ne sera pas considéré dans l'évaluation de la performance globale du plan stratégique.			

Activités et résultats au regard du Plan d'action de développement durable 2009-2012

Le Plan d'action de développement durable (PADD) 2009-2012 démontre la volonté de la SIQ de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de développement durable. Il constitue également pour la Société une occasion de réaffirmer son engagement en matière de gestion immobilière écoresponsable en structurant son action autour d'objectifs précis et concrets touchant tant ses activités propres que ses exigences envers ses partenaires d'affaires.

Pour la période 2009-2012, la SIQ a choisi de contribuer à sept des 29 objectifs gouvernementaux de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. La liste des objectifs gouvernementaux qui n'ont pas été retenus peut être consultée dans le plan d'action de développement durable, accessible sur le site Internet de la SIQ.

Les objectifs gouvernementaux retenus ont été déclinés en objectifs organisationnels qui orientent et encadrent l'action de la Société. Ceux-ci visent à informer et à sensibiliser le personnel et les partenaires de la SIQ sur le concept de développement durable, à soutenir les nouvelles pratiques et technologies, à contribuer à la santé et à la sécurité sur les lieux de travail, à favoriser les pratiques écoresponsables en matière d'acquisition et de gestion, à améliorer l'efficacité énergétique du parc immobilier, notamment par le recours aux énergies renouvelables, ainsi qu'à assurer la pérennité du patrimoine immobilier public. Certaines actions s'inscrivent dans la continuité des pratiques déjà établies, tandis que d'autres constituent de nouveaux défis. Au cours de l'exercice, les différentes unités ont poursuivi la mise en œuvre des actions qui les concernent.

Dans une volonté de convergence avec les orientations stratégiques de la SIQ, certaines des actions les plus emblématiques du plan d'action sont incluses dans l'enjeu 4 du plan stratégique (page 46). Il s'agit des actions d'amélioration de la performance énergétique et de celles visant à recourir systématiquement aux certifications environnementales BEST et LEED dans la construction, l'exploitation et la gestion immobilière.

Pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, parmi les 37 cibles du plan d'action de développement durable, 13 cibles ont été atteintes (11 nouvelles et deux déjà atteintes précédemment mais présentant une cible annuelle). Sur la durée du plan, 16 cibles ont été atteintes, 19 ne l'ont pas été, tandis que deux sont caduques.

L'ensemble des gestes non complétés au 31 mars 2012 sont en cours de réalisation et, à l'exception de ceux visant la formation, seront complétés s'ils ne sont pas repris dans le prochain PADD. La plupart de ces cibles n'ont pu être considérées atteintes, soit en raison de retard dans l'exécution, soit en raison d'un changement d'orientation ou de priorités en cours de triennale.

Le Plan d'action de développement durable 2009-2012 a connu plusieurs succès remarquables et les cibles corporatives les plus essentielles pour la SIQ ont été atteintes ou pratiquement atteintes. La cible 1 du geste 6.2.1 visant la certification de 100 % des superficies admissibles à la certification BEST a fait l'objet d'un effort exceptionnel de la part de la Vice-présidence Exploitation. Durant la période, ce ne sont pas moins de 45 nouveaux édifices qui ont reçu cette certification, tandis que 63 voyaient leur certification renouvelée, dont 37 avec un accroissement du niveau. Les objectifs de certification par niveau ont été très nettement dépassés et la cible globale non atteinte pour seulement 12 833 m² sur 1 379 330 m² visés. La cible 6.2.2 visant l'inscription à la certification LEED-NC de tous les projets de plus de 2,5 millions de dollars a été atteinte et s'est concrétisée par l'attribution à la SIQ de ses trois premières certifications. Enfin, les cibles corporatives 7.1.1 de réduction de la consommation d'énergie et 6.3.1 de réduction des émissions de GES ont été atteintes, témoignant ainsi de la contribution significative de la SIQ à la Stratégie énergétique du Québec et au Plan d'action sur les changements climatiques.

Le Plan d'action de développement durable 2009-2012 est arrivé à échéance et un nouveau plan visant la période 2012-2015 est en cours d'élaboration et sera publié au printemps 2012. La prolongation par le gouvernement du Québec de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 jusqu'en 2015 offrait à la SIQ la possibilité de prolonger son plan pour deux années supplémentaires. Cependant, dans la mesure où près de la moitié des cibles ont été atteintes, il a été décidé de publier un nouveau plan. Celui-ci profitera des enseignements du plan 2009-2012, tandis que le niveau des actions sera relevé et les cibles seront mieux définies pour en faciliter la compréhension, la mesure et l'atteinte. Certaines des actions les plus pertinentes du plan 2009-2012 seront reprises et bonifiées alors que de nouvelles actions identifiées en fonction de l'évolution du contexte seront mises en œuvre.

■ Bilan du Plan d'action de développement durable 2009-2012

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 :

Informer, sensibiliser, éduquer, innover

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1 :

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Sensibiliser le personnel de la SIQ, ses clients et ses partenaires d'affaires au développement durable

Action 1.1 : Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation

Geste 1.1.1 :	Réaliser une campagne de sensibilisation au développement durable auprès du personnel	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Campagne de sensibilisation rejoignant l'ensemble du personnel réalisée d'ici le 1 ^{er} novembre 2009	Atteinte	En retard	En cours
Indicateur	Pourcentage d'employés touchés par la campagne de sensibilisation au développement durable			
Commentaires	Afin de sensibiliser ses employés au développement durable, la SIQ a mis en place différents moyens visant à les rejoindre, dans l'attente des directives gouvernementales de formation et de sensibilisation. Les objectifs de développement durable du plan stratégique sont présentés aux nouveaux employés lors de leur « parcours d'accueil » disponible dans le portail de développement. En 2011-2012, 191 employés (incluant les employés intégrés de la CHQ) ont suivi ce parcours d'accueil. Ils étaient 122 en 2010-2011, soit un total de 313 employés depuis le lancement des nouvelles séances. Par ailleurs, de nouvelles capsules de sensibilisation ayant pour thématique les certifications BOMA BEST et LEED-NC ont été mises en ligne en septembre et décembre 2010 et suivies respectivement par 159 et 31 personnes depuis leur lancement (123 et 6 en 2010-2011). Enfin, « L'écoloSIQue », une capsule régulière sur l'environnement et le développement durable, a été créée dans le journal interne.			
Geste 1.1.2 :	Développer la section « Développement durable » de l'intranet	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Section « Développement durable » de l'intranet mise à jour et enrichie d'ici le 1 ^{er} avril 2010	Non atteinte	En retard	En retard
Indicateur	Date de mise en ligne de la section mise à jour			
Commentaires	L'enrichissement de la section « Développement durable » s'inscrit dans le projet plus global de mise à jour de l'intranet de la SIQ à la suite de l'intégration de la CHQ. De plus, le développement de cette section doit s'intégrer aux travaux d'implantation du système de gestion environnementale qui est en cours d'élaboration (voir Action 6.1, page 52, Geste 6.1.2).			
Geste 1.1.3 :	Favoriser l'accès des employés à l'accréditation LEED PA	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	30 employés ayant obtenu l'accréditation LEED PA d'ici le 1 ^{er} avril 2012	Atteinte	Atteinte	Atteinte
Indicateur	Nombre d'employés accrédités			
Commentaires	Entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2012, la SIQ a compté jusqu'à 34 employés accrédités professionnels agréés LEED (16 accrédités avant 2009, 18 ensuite), plus trois provenant de la CHQ. Au 31 mars 2012, la SIQ compte encore 29 employés accrédités PA LEED. La SIQ a évalué les changements majeurs apportés en 2011 au processus d'accréditation des professionnels par le CBDCa et une nouvelle politique de remboursement des frais liés à l'accréditation PA LEED a été émise pour maintenir le développement de l'expertise interne sur les projets LEED.			

Action 1.2 : Sensibiliser les clients et les impliquer dans la démarche de développement durable de la SIQ

Geste 1.2.1 :	Réviser et améliorer la section « Développement durable » de l'extranet, sur le site Web et dans le Guide du client	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Section « Développement durable » du Guide du client mise à jour et enrichie d'ici le 1 ^{er} avril 2010	Atteinte	En retard	En retard
Indicateur	Date de mise en ligne de la section révisée			
Commentaires	La section concernant le développement durable a été révisée dans le nouveau Guide du client qui a été mis en ligne au printemps 2012. Par ailleurs, la SIQ a publié une brochure corporative à l'intention de ses clients dans laquelle sont présentés ses engagements comme gestionnaire immobilier écoresponsable. L'extranet et le site Web sont en cours de révision à la suite de l'intégration avec la CHQ.			
Geste 1.2.2 :	Collaborer avec le Forum des gestionnaires en ressources matérielles (FGRM) dans le cadre de campagnes d'information	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Présentation annuelle au FGRM des réalisations et actions en cours en développement durable	Non atteinte	Atteinte	Atteinte
Indicateur	Participation aux assemblées annuelles du FGRM			
Commentaires	Au cours du dernier exercice, la SIQ a participé à l'assemblée annuelle du FGRM sans y présenter ses réalisations en développement durable. À l'instar de certains de ses clients, la SIQ a plutôt participé à d'autres tribunes où elle a présenté les objectifs poursuivis en matière de développement durable.			

Action 1.3 : Engager les prestataires de services, les entrepreneurs et les fournisseurs à participer à la démarche environnementale

Geste 1.3.1 :	Compléter l'intégration des clauses environnementales dans les documents contractuels	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Documents contractuels révisés en fonction de l'ajout d'exigences environnementales d'ici le 1 ^{er} avril 2011	Atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Date de révision des documents contractuels			
Commentaires	Les nouvelles normes et exigences environnementales sont intégrées en continu, c'est-à-dire lorsqu'un document contractuel doit être révisé, selon le calendrier de révision de la Direction Coordination contractuelle et Ressources matérielles.			

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3 :

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Développer l'utilisation de technologies écoresponsables en construction et exploitation d'immeubles

Action 3.1 : Favoriser le développement de nouvelles technologies écoresponsables

Geste 3.1.1 :	Utiliser les immeubles comme bancs d'essai pour l'expérimentation de sources d'énergie renouvelable et de systèmes et matériaux innovants	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Deux bancs d'essai réalisés d'ici le 1 ^{er} avril 2012	Atteinte	Atteinte	En cours
Indicateur	Nombre de bancs d'essai réalisés			
Commentaires	Au cours de l'exercice, un projet de mur et de chauffe-eau solaires a été complété lors de la construction du poste de la Sûreté du Québec de Saint-Ambroise. Le mur, d'une superficie de 11,2 m ² , produira plus de 12 kWh d'énergie par an pour combler les besoins en chauffage et il permettra de réduire les émissions de GES du bâtiment de 8,5 tonnes équivalent CO ₂ par année. Un projet d'expérimentation d'énergie solaire de 18 kW dans le parc La Vérendrye avait été réalisé en juillet 2010 et un premier projet d'expérimentation de panneaux solaires avait été mené au palais de justice de Québec avec une installation d'une puissance de 185 W au cours de 2009-2010.			

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 :

Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4 :

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Contribuer à assurer la santé et la sécurité des employés de l'État sur leur lieu de travail

Action 4.1 : Maintenir des locaux sains et sécuritaires

Geste 4.1.1 :	Réaliser régulièrement des audits de confort et de qualité de l'air	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 1	Audits de confort et de qualité de l'air réalisés tous les trois ans dans les espaces de bureaux en propriété, les palais de justice et les postes de la Sûreté du Québec	Caduque	Caduque	Non débutée
Indicateur	Fréquence et nombre d'audits réalisés			
Commentaires	Cible retirée du Plan d'action de développement durable en 2010-2011 (décision validée par le comité de direction le 12 avril 2011). Pour plus de détails, voir la section « Action retirée du Plan d'action de développement durable », page 57.			
Cible 2	Audits de confort et de qualité de l'air réalisés tous les trois ans dans tous les espaces de bureaux en location pour lesquels des baux de 1 000 m² et plus ont été conclus après le 1^{er} avril 2009	Caduque	Caduque	Non débutée
Indicateur	Pourcentage des locations visées ayant fait l'objet d'un audit			
Commentaires	Cible retirée du Plan d'action de développement durable en 2010-2011 (décision validée par le comité de direction le 12 avril 2011). Pour plus de détails, voir la section « Action retirée du Plan d'action de développement durable », page 57.			
Geste 4.1.2 :	Améliorer la formation du personnel en matière de gestion des conditions d'occupation	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Tous les techniciens en exploitation d'immeubles auront reçu une mise à jour des connaissances en gestion des conditions d'occupation d'ici le 1^{er} avril 2011	Non atteinte	En retard	Non débutée
Indicateur	Pourcentage de techniciens ayant reçu la formation			
Commentaires	La SIQ a priorisé la formation de son personnel aux normes ASHRAE 55 et 62 qui visent la gestion des paramètres de confort et de qualité de l'air. La Direction Ressources humaines a remis à jour la formation sur les normes ASHRAE 55 et 62 et une formation pilote a été donnée à un groupe d'employés. Les sessions de formation généralisées seront mises en place à l'été 2012.			
Geste 4.1.3 :	Améliorer l'accès aux personnes handicapées	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Interventions prévues dans le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées réalisées d'ici le 1^{er} avril 2011	Non atteinte	Non atteinte	En cours
Indicateur	Nombre d'interventions réalisées			
Commentaires	Des interventions ont été réalisées dans 52 immeubles en propriété sur 70 prévus et dans 17 immeubles en location sur 50 prévus au cours de la période couverte par le Plan d'action 2011-2012 à l'égard des personnes handicapées. Les résultats détaillés pour l'année financière 2011-2012 sont présentés à la section « Autres exigences », page 71.			
Geste 4.1.4 :	Améliorer la prise en compte des règles de santé et de sécurité au travail	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Formations en ligne sur la santé et la sécurité au travail suivies par l'ensemble du personnel d'exploitation d'ici le 1^{er} avril 2012	Atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage du personnel d'exploitation ayant suivi les formations en ligne			
Commentaires	En 2011-2012, 127 employés ont suivi des formations en ligne sur la santé et la sécurité au travail. Ainsi, la cible est atteinte, puisque sur l'ensemble de la triennale, sur la base des 198 employés d'exploitation présents au 1 ^{er} avril 2009, 206 employés d'exploitation différents ont suivi de telles formations.			

Action 4.1 : Maintenir des locaux sains et sécuritaires (suite)

Geste 4.1.5 :	Réviser les plans de mesures d'urgence dans les immeubles en propriété	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Tous les plans de mesures d'urgence révisés d'ici le 1 ^{er} avril 2012	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage des plans de mesures d'urgence révisés			
Commentaires	<p>Le taux de révision des plans des mesures d'urgence (PMU) est de 26% au 31 mars 2012. Le processus de révision des PMU se poursuit après avoir fait l'objet d'une refonte importante de son approche. Une priorité a été donnée à la révision des PMU des grands bâtiments et des édifices sensibles, considérant les risques et conséquences reliés à leur vocation et en tenant compte de leurs caractéristiques et de leur usage. Parmi ces PMU, 40% ont été mis à jour.</p> <p>Par ailleurs, des aide-mémoire pour les coordonnateurs des mesures d'urgence ont été conçus ainsi que des dépliants destinés aux occupants pour chaque édifice. Les équipes de mesures d'urgence des édifices disposant d'un PMU révisé ont reçu une formation et l'application « Mesure d'urgence » accessible sur l'intranet de la SIQ a été améliorée. Enfin, un rapport évaluant les mesures de prévention en fonction des exigences réglementaires a été produit.</p>			

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3 :

Produire et consommer de façon responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6 :

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique pour un gouvernement écoresponsable

Action 6.1 : Mettre en place des outils d'orientation et de suivi des mesures écoresponsables

Geste 6.1.1 :	Mettre à jour et réviser annuellement le cadre de gestion du développement durable de la SIQ	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 1	Nouvelle politique de développement durable adoptée d'ici le 1 ^{er} novembre 2009 et révisée annuellement à compter du 1 ^{er} avril 2011	Atteinte	Atteinte	Atteinte
Indicateur	Dates d'adoption et de révision de la politique			
Commentaires	Une nouvelle politique de développement durable a été adoptée au cours de l'exercice 2009-2010, diffusée auprès des employés et rendue accessible sur le site Internet de la SIQ. La politique a été révisée au cours de l'exercice 2011-2012.			
Cible 2	Directive interne de développement durable révisée annuellement à compter du 1 ^{er} avril 2010	Atteinte	En retard	Non débutée
Indicateur	Dates de révision de la directive			
Commentaires	La directive de développement durable a été révisée au cours de l'exercice. La nouvelle directive vise à mieux définir le cadre mis en place par la SIQ pour répondre aux exigences de la Loi sur le développement durable.			
Geste 6.1.2 :	Implanter un système de gestion environnementale	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Système de gestion environnementale mis en place d'ici le 1 ^{er} avril 2011	Non atteinte	En retard	En cours
Indicateur	Date de mise en place du système de gestion environnementale			
Commentaires	<p>L'élaboration du système de gestion environnementale (SGE) a débuté au cours de l'exercice 2010-2011. Le SGE se composera de trois éléments principaux : une analyse environnementale, un ensemble documentaire (procédures et documents de travail décrivant les différentes composantes du système ainsi que les méthodes d'évaluation utilisées) et un plan d'action de gestion environnementale. Au cours du dernier exercice, le système documentaire a été déposé au comité de direction. Un groupe de travail, formé de représentants de tous les secteurs d'activité de la SIQ, a été chargé d'élaborer l'analyse environnementale. Cette analyse, qui consiste en une évaluation des aspects environnementaux significatifs des activités, des produits et des services de la SIQ, permettra d'établir les priorités d'intervention qui seront intégrées au plan d'action en gestion environnementale. Le volet de l'analyse couvrant les activités administratives de la SIQ a été complété et le plan d'action de gestion environnementale est en cours d'élaboration. Le volet couvrant les activités d'exploitation est en développement, tandis que les activités liées à la gestion de projets restent à venir. De plus, la directive de développement durable a été révisée en intégrant notamment les rôles et responsabilités à l'égard du SGE.</p>			

Action 6.2 : Appliquer les meilleures pratiques environnementales dans la conception, la construction, l'exploitation et la gestion des immeubles

Geste 6.2.1 :	Implanter le programme BEST de BOMA dans les propriétés et les locations	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 1	100% des immeubles en propriété admissibles au programme BEST certifiés au 1 ^{er} avril 2012, dont 60% des superficies de niveau 1, 30% de niveau 2 et 10% de niveau 3	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage des superficies certifiées et niveaux de certification obtenus			
Cible 2	50% des superficies en propriété non admissibles au programme BEST soumises à une évaluation environnementale équivalente à BEST d'ici le 1 ^{er} avril 2012	Atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage des superficies évaluées			
Cible 3	Tous les édifices admissibles au programme BEST dans lesquels la SIQ a conclu un bail de 1 000 m ² et plus à la suite d'un appel d'offres lancé après le 1 ^{er} avril 2009, certifiés BEST-1 au plus tard un an après la conclusion du bail	Non atteinte	En cours	Non débutée
Indicateur	Pourcentage d'édifices en location visés certifiés BEST-1 au plus tard un an après la conclusion du bail			
Commentaires	L'implantation du programme BEST dans les propriétés et les locations se poursuit. Les résultats détaillés sont présentés respectivement aux cibles 16.1, 16.2 et 18.1 du plan stratégique, aux pages 46 et 47.			
Geste 6.2.2 :	Implanter les programmes LEED NC et CI dans les propriétés et les locations	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 1	Tous les nouveaux édifices en propriété dont le budget de réalisation est supérieur à 2,5 M\$ ont fait l'objet d'une demande de certification LEED Canada NC 1.0	Atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage d'édifices en propriété visés ayant fait l'objet d'une demande de certification LEED-NC			
Cible 2	75% des projets d'aménagement de plus de 1 000 m ² dans les édifices en propriété certifiés LEED-CI 1.0 d'ici le 1 ^{er} avril 2012	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage des projets ayant été certifiés			
Cible 3	75% des projets d'aménagement de plus de 1 000 m ² réalisés dans les immeubles en location dont l'appel d'offres pour un bail de 10 ans et plus a été lancé après le 1 ^{er} avril 2009 certifiés LEED-CI 1.0 d'ici le 1 ^{er} avril 2012	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage des projets ayant été certifiés			
Commentaires	L'implantation des programmes LEED-NC et LEED-CI dans les propriétés et les locations se poursuit. Les résultats détaillés sont présentés respectivement aux cibles 17.1, 17.2, et 18.2 du plan stratégique, à la page 47.			

Action 6.3 : Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Geste 6.3.1 :	Réduire la consommation de combustibles fossiles	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Quantité de GES émis par les immeubles en propriété réduite de 30% au 1 ^{er} avril 2012, par rapport à l'année de référence 2002-2003	Atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage de réduction des émissions de GES pour l'ensemble des immeubles en propriété			
Commentaires	Les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre se poursuivent et ont conduit à une réduction de 43,5% des émissions de GES par rapport à 2002-2003. Les résultats détaillés sont présentés aux pages 29 et 30.			

Action 6.4 : Planter des pratiques d'acquisition écoresponsables

Geste 6.4.1 :	Procéder à une évaluation Éco-Éval	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Évaluation Éco-Éval de l'ensemble des activités d'approvisionnement réalisée d'ici le 1 ^{er} octobre 2009	Atteinte	Atteinte	Atteinte
Indicateur	Date de dépôt du rapport d'évaluation			
Commentaires	L'évaluation Éco-Éval des processus et des règles d'approvisionnement a été réalisée en octobre 2009. Le rapport a déterminé l'atteinte du niveau 2 sur 5 (voir le geste 6.4.2, cible 1).			
Geste 6.4.2 :	Mettre en place un programme d'acquisition écoresponsable	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 1	Niveau 3 du système d'évaluation Éco-Éval atteint d'ici le 1 ^{er} avril 2011	Non atteinte	En retard	Non débutée
Indicateur	Date d'atteinte du niveau 3 du système d'évaluation Éco-Éval			
Commentaires	L'atteinte du niveau 3 Éco-Eval nécessite la mise en place d'un ensemble de politiques et de documents visant à formaliser les pratiques d'acquisition écoresponsables ayant cours à la SIQ. L'adoption d'une politique d'acquisition écoresponsable et la mise en place de pratiques plus ciblées seront intégrées au plan d'action de gestion environnementale du système de gestion environnementale. Une procédure à l'usage du personnel viendra compléter la directive de développement durable et préciser des exigences minimales requises à l'achat de certaines catégories de matériel.			
Cible 2	Personnel responsable des acquisitions ayant reçu une formation sur les achats écoresponsables d'ici le 1 ^{er} avril 2011	Non atteinte	En retard	En cours
Indicateur	Nombre d'employés ayant reçu la formation			
Commentaires	La formation du personnel sera réalisée dans le cadre du déploiement du système de gestion environnementale (geste 6.1.2, page 52). Le personnel responsable des acquisitions participera aux formations organisées par la Table gouvernementale sur les acquisitions écoresponsables. Aucune formation n'a été donnée par la Table au cours de l'année 2011-2012.			

Action 6.5 : Favoriser la réduction, la récupération et le recyclage des matières résiduelles

Geste 6.5.1 :	Améliorer la récupération multimatières dans les propriétés	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible 1	Programme ICI ON RECYCLE! de Recyc-Québec implanté dans au moins 10 immeubles en propriété d'ici le 1^{er} avril 2012, dont 50 % de niveau 2 et 50 % de niveau 3	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Nombre d'immeubles participant au programme de récupération multimatières ICI On RECYCLE!			
Commentaires	Au cours de l'exercice, aucun nouvel édifice de la SIQ n'a reçu de certificat. En 2010-2011, le Complexe scientifique du Québec, à Québec, a obtenu le niveau 3 (sur 3) du programme ICI ON RECYCLE!, portant à trois le nombre d'immeubles en propriété inscrits au programme (tous de niveau 3). La cible est donc atteinte à 30 %. Au cours de l'exercice 2011-2012, les efforts ont été axés sur la certification BEST de tous les immeubles en propriété admissibles, ceci dans le but d'obtenir une performance environnementale plus uniforme du parc. La certification BEST inclut une section sur la performance en matière de récupération multimatières et les 53 édifices déjà certifiés de niveau 3 et 4 se qualifieraient sans difficulté au niveau 2 de la certification ICI ON RECYCLE!			
Cible 2	Programme de récupération multimatières implanté dans tous les immeubles de bureaux en propriété là où le service de récupération est disponible, d'ici le 1^{er} avril 2012	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage d'immeubles en propriété dans lesquels un programme de récupération multimatières est implanté, là où le service est disponible			
Commentaires	148 immeubles en propriété de la SIQ (dont 39 immeubles de bureaux) participent à un programme de récupération multimatières et 45 de ces édifices participent au programme VISEZ juste! de Recyc-Québec. L'implantation du programme dans les villes où il est proposé se poursuit progressivement dans les municipalités offrant le service de la collecte multimatières. Par ailleurs, la SIQ a implanté le programme VISEZ juste! dans 55 édifices en location.			
Geste 6.5.2 :	Contribuer à diminuer la quantité de déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD) expédiés aux sites d'enfouissement	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Clauses de gestion des déchets CRD incorporées aux documents contractuels d'ici 2011	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Date d'entrée en vigueur des documents contractuels			
Commentaires	Depuis 2009-2010, une clause de gestion des déchets de construction, de rénovation et de démolition est intégrée aux documents contractuels concernant les projets qui visent la certification LEED uniquement.			
Geste 6.5.3 :	Réduire la consommation de papier utilisé par la SIQ	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Réduction de 10 % de la consommation globale de papier par rapport à l'année de référence 2009-2010 atteinte au 1^{er} juin 2011, et réduction supplémentaire de 5 % atteinte au 1^{er} avril 2012	Non atteinte	En cours	Non débutée
Indicateur	Pourcentage de réduction de la consommation de papier mesurée au 1 ^{er} avril 2012			
Commentaires	Un système de mesurage de la consommation de papier a été implanté au sein de l'entreprise en octobre 2010. Les données jusqu'ici recueillies (pour 80 % des effectifs) ont permis d'établir une consommation annuelle de 420,5 m ² de papier par employé. Cette donnée servira de référence afin d'évaluer les réductions futures de consommation.			

Action 6.6 : Contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique nationale de l'eau

Geste 6.6.1 :	Réduire la consommation d'eau potable dans les immeubles en propriété	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Compteurs d'eau et monitoring de la consommation mis en place dans tous les immeubles certifiés BEST d'ici le 1 ^{er} avril 2012	Non atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage d'immeubles certifiés BEST munis d'un compteur d'eau et ayant fait l'objet d'un monitoring			
Commentaires	Au 31 mars 2012, 67 des 109 édifices BEST certifiés sont munis d'un compteur d'eau, et la consommation fait l'objet d'un suivi dans 54 d'entre eux. L'implantation de mesures visant la réduction de la consommation d'eau, notamment l'installation de compteurs, s'effectue en continu, principalement dans les projets de nouvelles constructions et lors de projets de rénovations majeures. Le « monitoring » varie selon les technologies disponibles dans chacun des immeubles. Parfois, une tenue manuelle des relevés est conservée dans des fichiers localement et, là où la technologie le permet, une lecture automatisée est réalisée à l'aide du système de centralisation des contrôles. D'ailleurs, au fur et à mesure de la révision des systèmes de centralisation existants, cette fonctionnalité est intégrée.			

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 7 :

Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et services

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Améliorer la performance énergétique du parc immobilier

Action 7.1 : Réduire la consommation d'énergie des propriétés

Geste 7.1.1 :	Implanter des mesures d'efficacité énergétique dans les propriétés	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Consommation énergétique globale des immeubles en propriété réduite de 17% au 1 ^{er} avril 2012, par rapport à l'année de référence 2002-2003	Atteinte	En cours	En cours
Indicateur	Pourcentage de réduction de la consommation énergétique globale			
Commentaires	L'implantation de mesures d'efficacité énergétique se poursuit et a conduit à une réduction de 17% de la consommation par rapport à 2002-2003. Les résultats détaillés sont présentés aux pages 29 et 30.			

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8 :

Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydroélectricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Contribuer à l'amélioration du bilan énergétique en recourant aux énergies renouvelables

Action 8.1 : Favoriser le recours aux sources d'énergie renouvelable pour alimenter le parc immobilier

Geste 8.1.1 :	Privilégier l'utilisation de la géothermie, ou à défaut de l'hydroélectricité, dans les projets de construction et de rénovation majeure	RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
Cible	Analyse systématique de l'utilisation de la géothermie dans tous les projets de construction et de rénovations majeures réalisés	Atteinte	Atteinte	En cours
Indicateur	Intégration au programme de construction d'une procédure d'analyse systématique de la géothermie			
Commentaires	Un bilan de performance des systèmes de géothermie installés a été réalisé. Cette étude repose sur une large revue des projets en cours et terminés. Elle a permis de faire le point sur l'usage de cette technologie à la SIQ et de proposer des pistes d'amélioration de la conception et de l'opération des systèmes de géothermie. L'analyse technico-économique systématique de la géothermie a été intégrée aux programmes de construction.			

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7 :

Sauvegarder et partager le patrimoine collectif

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 21 :

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

OBJECTIF ORGANISATIONNEL :

Assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine immobilier public

Action 21.1 : Préserver et exprimer le caractère patrimonial des propriétés

Geste 21.1.1 :		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
	Intégrer la préoccupation patrimoniale au programme d'entretien planifié			
Cible	Programme d'entretien planifié révisé d'ici le 1 ^{er} avril 2010 en intégrant des considérations d'ordre patrimonial	Non atteinte	En retard	En retard
Indicateur	Date d'entrée en vigueur du programme révisé			
Commentaires	Le programme d'entretien planifié sera révisé en y intégrant des considérations d'ordre patrimonial en lien avec la mise à jour du registre d'inventaire des édifices patrimoniaux (voir cible ci-dessous). Il déterminera la portée des interventions pour ces immeubles, tant sur le plan architectural que sur le plan des systèmes mécaniques, afin d'en faciliter leur entretien, d'orienter, le cas échéant, des modifications aux édifices et d'assurer leur pérennité.			
Geste 21.1.2 :		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
	Élaborer un registre des immeubles patrimoniaux			
Cible	Registre des propriétés patrimoniales mis sur pied d'ici le 1 ^{er} octobre 2010	Non atteinte	En retard	En retard
Indicateur	Date d'entrée en fonction du registre			
Commentaires	Une démarche d'identification des immeubles à caractère patrimonial a été entreprise. Des critères de sélection basés sur ceux du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et du Bureau d'évaluation des édifices fédéraux du patrimoine de Parcs Canada sont à l'étude pour compléter les critères déjà existants à la SIQ. Une liste préliminaire d'édifices a été élaborée et devra être validée lorsque les critères de sélection auront été adoptés par la SIQ.			

Action 21.2 : Assurer la conservation et la mise en valeur des œuvres d'art intégrées aux immeubles en propriété

Geste 21.2.1 :		RÉSULTAT 2011 - 2012	RÉSULTAT 2010 - 2011	RÉSULTAT 2009 - 2010
	Améliorer la gestion des œuvres d'art propriété de la SIQ			
Cible 1	Inventaire et registre des œuvres d'art élaborés d'ici le 1 ^{er} novembre 2010	Atteinte	Atteinte	En cours
Indicateur	Date de réalisation de l'inventaire et du registre			
Commentaires	Dans le cadre de la politique d'intégration des arts à l'architecture, l'inventaire des œuvres d'art propriété de la SIQ a été réalisé en 2009-2010. Le registre a été mis à jour en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.			
Cible 2	Programme d'entretien préventif des œuvres d'art mis en place d'ici le 1 ^{er} avril 2011	Atteinte	En retard	En cours
Indicateur	Date de mise en place du programme d'entretien préventif			
Commentaires	L'intégration de l'ensemble des œuvres d'art au système Guide Ti, qui sert de référence à l'entretien préventif, a été complétée. Pour les œuvres existantes, un programme d'entretien préventif des œuvres a été mis en place. Pour les nouvelles inscriptions, le type d'entretien souhaité par l'artiste lors de la livraison de l'œuvre d'art est documenté.			

Actions retirées ou modifiées du Plan d'action de développement durable 2009-2012

Au cours de l'exercice 2010-2011, le geste 4.1.1 « Réaliser régulièrement des audits de confort et de qualité de l'air » de l'action 4.1 du Plan d'action de développement durable 2009-2012 a été retiré et le libellé des indicateurs 1.1.1, 4.1.2, 4.1.3, 4.1.4, 4.1.5, 6.2.1-3, 6.2.2-1, 6.5.1-2, 6.5.3 et 8.1.1 a été complété et précisé afin de permettre une meilleure compréhension des résultats obtenus.

Au cours de l'exercice 2011-2012, aucune modification n'a été apportée au Plan d'action de développement durable 2009-2012.

Gouvernance et éthique

■ Règles en matière de gouvernance

L'Assemblée nationale a adopté, le 4 décembre 2007, la *Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec*. Cette loi fait suite à l'adoption de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, une loi révisant en profondeur les règles de gouvernance de plusieurs sociétés ayant en commun d'être dirigées par un conseil d'administration.

■ Rapport du conseil d'administration

Mandat du conseil

Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de superviser la gestion de l'entreprise et les affaires de la Société. En outre, le conseil doit se doter de politiques et de pratiques de gouvernance efficaces, efficientes et transparentes. Afin de réaliser son mandat, le conseil exerce une série de responsabilités dont certaines sont d'abord examinées par les différents comités du conseil, puis font l'objet de recommandations au conseil aux fins d'approbation.

Composition du conseil

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 11 membres, dont la présidente du conseil et le président et chef de la direction. À l'exception de la présidente du conseil et du président et chef de la direction, le gouvernement nomme les membres du conseil en fonction des profils de compétence et d'expérience approuvés par le conseil. Neuf membres du conseil d'administration sont indépendants. À l'exception du président et chef de la direction, les membres ne sont pas rémunérés. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

Responsabilités

Le conseil a les responsabilités suivantes :

En ce qui concerne la planification stratégique

1. Adopter et assurer le suivi du plan stratégique de la Société en tenant compte, entre autres questions, des occasions et des risques d'affaires et de l'optimisation des ressources de la Société.
2. Approuver et surveiller, sur une base annuelle, la mise en œuvre du plan d'affaires triennal de la Société.
3. Approuver les budgets annuels d'exploitation et d'immobilisation de la Société.

4. Conseiller la direction relativement aux questions stratégiques.
5. Examiner les résultats d'exploitation au regard du plan d'affaires et des budgets de la Société.

En ce qui concerne les ressources humaines et l'évaluation du rendement

1. Approuver la nomination des principaux dirigeants, autres que le président et chef de la direction.
2. Approuver le profil des candidats à titre de membre du conseil et à titre de président et chef de la direction, sur recommandation du comité des ressources humaines et formuler des recommandations à cet égard au gouvernement.
3. Évaluer le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs qui lui ont été fixés.
4. Approuver, conformément à la loi, les politiques de ressources humaines ainsi que les normes et barèmes de rémunération, incluant une politique de rémunération variable, le cas échéant, et les autres conditions de travail des employés et des dirigeants nommés par la Société, lorsque ceux-ci ne sont pas assujettis à la *Loi sur la fonction publique* (chapitre F-3.1.1).

En ce qui concerne les questions financières et le contrôle interne

1. Approuver et surveiller l'intégrité et la qualité des états financiers et du rapport annuel d'activités, tels que soumis par son président et chef de la direction.
2. Approuver les budgets d'exploitation et d'immobilisation, et, sous réserve de la Politique de délégation de pouvoirs adoptée par le conseil, toute opération qui sort du cours normal des activités.
3. Prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des systèmes appropriés sont en place afin d'identifier et d'examiner les risques et les occasions d'affaires associés à la conduite des affaires de la Société.
4. S'assurer que le comité de vérification exerce adéquatement ses fonctions.
5. Planifier et évaluer l'optimisation des ressources de la Société.
6. Veiller à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et des systèmes d'information de gestion de la Société.
7. Surveiller la conformité de la Société aux exigences légales et réglementaires applicables.
8. Déterminer les délégations d'autorité.

9. Adopter des mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société incluant l'étalonnage (*benchmarking*) avec des entreprises similaires; ces mesures sont réalisées tous les trois ans par une firme indépendante.
10. Examiner et approuver la politique de communication de l'information de la Société et s'assurer que les administrateurs, les dirigeants et les autres membres du personnel de gestion ainsi que les employés respectent cette politique.
11. Examiner, approuver et superviser les contrôles et pratiques de la Société en matière de communication de l'information.
12. Approuver la programmation annuelle de l'utilisation des sommes consacrées en ressources informationnelles.
13. Approuver tout projet en ressources informationnelles.

En ce qui concerne les questions de gouvernance

1. Approuver les règles de gouvernance de la Société.
2. Examiner régulièrement les structures et les procédures adoptées en matière de gouvernance, y compris la détermination des décisions qui requièrent l'approbation du conseil.
3. Adopter le code d'éthique et de déontologie applicable à ses membres ainsi qu'aux dirigeants et employés de la Société.
4. Approuver les critères d'évaluation du fonctionnement du conseil ainsi que ceux qui s'appliquent à chaque administrateur des comités, du président du conseil et du président de chacun des comités.
5. Désigner les membres qui composent les comités.
6. Approuver le programme de planification de la relève des dirigeants.
7. Considérer et approuver toutes modifications aux mandats des comités de gouvernance et d'éthique, de vérification et de ressources humaines qui sont suggérées par chacun de ces comités.
8. S'assurer que le comité de gouvernance et d'éthique exerce adéquatement ses fonctions.
9. S'assurer que le comité des ressources humaines exerce adéquatement ses fonctions.

Sommaire de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration

Conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, le comité de gouvernance et d'éthique a procédé, au cours de l'exercice, à une évaluation du fonctionnement du conseil d'administration. Les administrateurs du comité ont rempli un questionnaire établi sur la base des critères d'évaluation préalablement approuvés par le conseil. Le comité de gouvernance et d'éthique a par la suite informé le conseil d'administration des résultats de l'évaluation.

Sommaire des activités du conseil d'administration pour l'exercice 2011-2012

En 2011-2012, le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises, tandis que ses comités ont tenu 11 réunions.

En sus de ses activités récurrentes, le conseil a été fortement sollicité concernant les actions à prendre découlant de l'intégration de la Corporation d'hébergement du Québec à la Société. Dans le cadre de ce dossier, le conseil a examiné l'entente de gestion signée entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Société, de même que les modifications apportées à la loi de la Société, ainsi que les actions importantes posées menant à l'intégration ordonnée des activités de la CHQ à celles de la SIQ. Parmi les projets courants qui ont été suivis par le conseil d'administration, y figure l'analyse des différents scénarios proposés au Conseil des ministres dans le cadre du développement de l'Îlot Voyageur et des suites à donner à ce dossier concernant la disposition des actifs de la partie nord de l'Îlot Voyageur. Le conseil a également suivi le déroulement du dossier d'affaires final en regard de la réfection et de l'agrandissement de l'immeuble Wilder dans le quartier des spectacles de Montréal afin d'y loger, notamment les Grands Ballets Canadiens, le groupe Tangente et EDCM.

D'autre part, le conseil a approuvé le renouvellement de la convention collective négociée avec ses employés professionnels et examiné l'entente de principe négociée avec ses employés de bureau, techniciens et ouvriers. Tout au long de l'exercice, le conseil a porté une attention particulière à l'évolution du Plan stratégique 2009-2012, de même qu'aux autres indicateurs de gestion et a approuvé le nouveau Plan stratégique portant sur les exercices 2012-2015.

Le conseil s'est également penché sur l'examen de la Loi 133 touchant la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, en examinant les impacts sur la Société. Il a de même effectué un suivi régulier de l'avancement des divers développements informatiques à la Société.

Enfin, à la suite de la bonne performance financière de la Société au cours de l'exercice, le conseil a approuvé la remise d'une note de crédit de 15 M\$ à sa clientèle.

Relevé des présences

MEMBRES	CONSEIL D'ADMINISTRATION		COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE		COMITÉ DE VÉRIFICATION		COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES	
	Régulières (6)	Spéciales (4)	Régulières (2)	Spéciale (1)	Régulières (4)	Spéciale (1)	Régulières (2)	Spéciale (1)
Claire Beaulieu*	6	2	1	-			2	1
Geneviève Biron*	0/1	3/3						0/1
Réal Bisson*	5	3	2	1			2	-
Claire Boulanger*	3	2	2	1	2	1		
Michelle Cormier*	6	4	2	1	4	1	2	1
Sebastiano Faustini*	5	4			4	1	2	1
Annie Lemieux*	1/1	3/3	1/1					
François Pelletier*	1/1	1/3			1/1			
Martine Roméo	4	4					1/1	1/1
Serge St-Jean*	5	4			3	-		
Richard Verreault	6	4	2	1	3	1	2	1

* Membres indépendants

■ Rapport du comité de vérification

Mandat du comité

Le mandat du comité de vérification consiste à s'assurer que ses ressources sont utilisées de façon efficace et efficiente; le comité doit également formuler des avis au conseil d'administration de la Société en ce qui concerne l'évaluation de la performance de la Société, de la qualité de ses contrôles internes et de son information financière de même qu'en ce qui concerne sa conformité aux lois, aux règlements et à l'éthique. Il coordonne les activités de vérification d'optimisation des ressources, de vérification externe et de vérification interne. À ces fins, le comité de vérification procède à toutes les analyses ou évaluations qui deviennent nécessaires pour répondre de ses responsabilités.

Composition du comité

Au 31 mars 2012, le comité de vérification est composé de cinq membres indépendants :

Président : Sebastiano Faustini, CPA, CA

Membres : Claire Boulanger, Michelle Cormier, CPA, CA
Serge St-Jean et François Pelletier

Le président et chef de la direction, le secrétaire général de la Société et le directeur Vérification interne assistent aux réunions.

Sommaire des activités du comité de vérification réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2012

Le comité de vérification s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice.

Parmi ses activités récurrentes, il a passé en revue les états financiers courants et annuels et en regard de ces derniers, les a examinés en présence de son vérificateur externe, le Vérificateur général du Québec (VGQ), et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. Dans le cadre de son mandat, le comité a rencontré le VGQ en l'absence des membres de la direction. Le comité a également passé en revue le budget de fonctionnement et d'immobilisation de l'exercice 2012-2013, de même qu'il a approuvé le plan de vérification interne pour la période 2012-2013 et a examiné les différents rapports produits par la Direction Vérification interne.

Dans un même ordre d'idées, le comité a suivi la progression du dossier concernant le processus de gestion du risque d'entreprise qui devra avoir couvert, au cours de l'exercice 2012-2013, la totalité des activités de la Société.

Le comité s'est penché plus particulièrement au cours de l'exercice sur l'examen des conventions comptables et de la nouvelle présentation des états financiers résultant de la fusion d'intérêts communs, qui s'est concrétisée entre la Société immobilière du Québec et la Corporation d'hébergement du Québec à compter du 1^{er} juillet 2011. L'examen des contrôles internes, du mode d'intégration des activités et de la tarification ont notamment été examinés par le comité.

Le comité a également procédé à l'approbation de la politique de contrôle interne qui prévoit notamment une attestation des contrôles liés à la production de l'information financière.

Enfin, le comité a procédé à la révision annuelle de son mandat et évalué son rendement, ainsi que sa performance.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

■ Rapport du comité des ressources humaines

Mandat du comité

Le comité des ressources humaines effectue des recommandations au conseil d'administration de la Société en ce qui a trait notamment à l'embauche et à l'évaluation des membres de la haute direction ainsi qu'à leur rémunération et à la mise en place des politiques relatives aux ressources humaines formulées au sein de la Société.

Composition du comité

Au 31 mars 2012, le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants :

Président : Réal Bisson

Membres : Claire Beaulieu et Geneviève Biron

La présidente du conseil assiste aux réunions, tout comme le président et chef de la direction et le secrétaire général de la Société.

Sommaire des activités du comité des ressources humaines réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2012

Le comité des ressources humaines s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice.

Le comité a examiné le résultat de la négociation de la convention collective avec ses employés professionnels et en a recommandé l'approbation au conseil d'administration. De plus, il a examiné et recommandé au conseil d'administration l'approbation de l'entente de principe intervenue avec le syndicat représentant les employés de bureau, les techniciens et les ouvriers.

Le comité a également passé en revue le mode d'intégration des conventions collectives présentes à la Corporation d'hébergement du Québec à celles de la Société, ainsi que celui du personnel non syndiqué de la CHQ. Dans la même foulée, le comité a également adopté le nouveau règlement sur les effectifs résultant de la fusion de la CHQ à la SIQ le 1^{er} juillet 2011.

Tout au long de l'exercice, le comité a suivi de près l'évolution du nombre d'employés et de la masse salariale, de même que l'évolution des enjeux du plan stratégique de la Société reliés aux ressources humaines.

Le comité s'est également penché sur la formation donnée aux employés, considérant qu'elle est la pierre angulaire pour le maintien et le développement de nos connaissances, permettant ainsi d'offrir le meilleur service à notre clientèle.

En outre, le comité a procédé à l'évaluation du rendement du président et chef de la direction et formulé les objectifs significatifs à ce dernier.

Enfin, le comité a effectué la révision annuelle de son mandat et évalué son propre rendement et sa performance.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

■ Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Mandat du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique effectue des recommandations au conseil d'administration en ce qui a trait notamment à la composition du conseil, de ses comités et à son évaluation. Il voit également à l'élaboration et au respect des pratiques de gouvernance de la Société.

Composition du comité

Au 31 mars 2012, le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Claire Boulanger

Membres : Annie Lemieux et Réal Bisson

La présidente du conseil assiste aux réunions, tout comme le président et chef de la direction et le secrétaire général de la Société.

Sommaire des activités du comité de gouvernance et d'éthique réalisées au cours de l'exercice financier terminé le 31 mars 2012

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice.

En raison de l'intégration de la Corporation d'hébergement du Québec à la Société et notamment de l'accroissement du nombre de membres du conseil d'administration, le comité a révisé le profil de compétence et d'expérience requis pour

la nomination des nouveaux membres du conseil d'administration. Dans la même foulée et suivant la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration, le comité a proposé au conseil l'assignation de ces derniers à différents comités en tenant compte de leur expérience et de leur qualification et a revu la composition des comités.

Par ailleurs, de manière à se conformer aux meilleurs principes en matière d'éthique, le comité a procédé à une refonte du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration, en y intégrant notamment « les devoirs et obligations des administrateurs eu égard aux conflits d'intérêts », ainsi que « les règles d'application du code ». Le comité a également effectué la révision du mandat du conseil d'administration et de chacun des comités et procédé à l'évaluation du rendement, de la performance et du fonctionnement du conseil, de même que l'évaluation du rendement et de la performance du comité de gouvernance et d'éthique, ainsi que de l'évaluation de la présidente du conseil.

Tout au long de l'exercice, le comité a suivi de près l'obtention et la mise à jour des déclarations requises en vertu du code d'éthique des dirigeants et employés de la Société, notamment celles concernant les déclarations d'engagement.

Après chacune de ses réunions, le comité a fait rapport de ses activités au conseil d'administration.

■ Renseignements concernant la rémunération

Administrateurs

Mis à part le président et chef de la direction, les membres du conseil d'administration sont non rémunérés.

Les dirigeants les mieux rémunérés pour l'exercice 2011-2012

Société immobilière du Québec	Salaire annuel	Rémunération variable	Rémunération totale	Autres avantages *
Richard Verreault Président et chef de la direction	181 163 \$	0 \$	181 163 \$	26 978 \$
Jean Hotte Secrétaire général et adjoint du président	162 560 \$	0 \$	162 560 \$	20 753 \$
Pierre Babineau Vice-président Expertise et Gestion de projets-Clientèle Santé et Services sociaux	162 560 \$	0 \$	162 560 \$	19 291 \$
Daniel Archambault Vice-président adjoint Exploitation	150 780 \$	0 \$	150 780 \$	19 581 \$
Claude Dubé Vice-président Exploitation	143 687 \$	0 \$	143 687 \$	18 771 \$

9227-9702 Québec inc. (filiale)	Salaire annuel	Rémunération variable	Rémunération totale	Autres avantages *
Jean Wilson Directeur général et Chef des opérations	152 000 \$	8 360 \$	160 360 \$	6 000 \$
Ghislain Doré Vice-président exécutif et Chef des finances	130 000 \$	7 150 \$	137 150 \$	6 000 \$

* Peut inclure : bilan de santé, contribution de l'employeur au régime de retraite, à des REER et à l'assurance collective, allocation de stationnement, allocation automobile et cotisation à un ordre professionnel.

Audit externe

Les travaux d'audit externe sont réalisés par le Vérificateur général du Québec; aucuns honoraires ne lui sont payés par la SIQ.

■ Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration

Aucun cas en matière d'éthique et de déontologie n'est survenu au cours de l'exercice.

CHAPITRE 1

Objet et champ d'application

1. Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs de la Société immobilière du Québec (ci-après : SIQ).
2. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de la SIQ (ci-après : administrateur).

CHAPITRE 2

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. Les administrateurs nommés pour œuvrer à la SIQ doivent contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission et des objets de cette dernière ainsi qu'à la bonne administration des biens publics qui lui sont confiés. Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
4. L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1 et 3.0.2; 1997, c. 6, a.1), ainsi que ceux établis dans le présent code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

5. L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
6. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
7. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la SIQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

8. L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
9. L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la SIQ.
10. L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
11. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.
12. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la SIQ.
13. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la SIQ ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
14. La SIQ doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en application du présent règlement.

CHAPITRE 3

Devoirs et obligations des administrateurs eu égard aux conflits d'intérêts

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

15. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.
16. L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

17. L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 20, 21, 22 et 25 s'appliquent à cet administrateur.

Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 20, 21, 22 et 25.

18. Pour être considéré comme indépendant, un administrateur ne peut notamment :

- être ou avoir été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la Société ou de l'une de ses filiales en propriété exclusive;
- être à l'emploi du gouvernement, d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement au sens des articles 4 et 5 de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01);
- avoir un membre de sa famille immédiate faisant partie de la haute direction de la Société ou de l'une de ses filiales.

Dès son entrée en fonction, et par la suite annuellement, chaque administrateur doit produire au président du conseil la déclaration relative à l'indépendance en la forme prévue à l'annexe 1. Il doit également déclarer, dès qu'il en a connaissance, toute modification à sa déclaration.

19. Un administrateur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par le conseil pour :

- a. détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;
- b. bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur au sein de l'entreprise liée;
- c. bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée; ou

d. bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

20. L'administrateur qui :

- a. est partie à un contrat avec la Société ou une filiale; ou
- b. a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou est administrateur, dirigeant ou un employé de cette entreprise;

doit divulguer par écrit au président du conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le conseil.

L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, dirigeant ou administrateur de la Société, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question. Ce fait doit être consigné au procès-verbal des délibérations du conseil.

21. La divulgation requise à l'article 20 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :

- a. au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
- b. suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
- c. suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
- d. suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.

22. L'administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 20 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.

23. Les articles 20 à 22 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur.

24. L'administrateur doit dénoncer par écrit au président du conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.
25. L'administrateur doit remettre au président du conseil, dans les soixante jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe 2 et contenant les informations suivantes :
- le nom de toute entreprise, incluant son domaine d'activité et son lieu d'opération, dans laquelle il détient, directement ou indirectement des valeurs mobilières ou des biens incluant des parts sociales et des titres en circulation, en précisant la nature et la proportion des valeurs mobilières détenues ainsi que la valeur des biens;
 - le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt direct ou indirect sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif; et
 - tout autre fait, situation ou événement dont il a connaissance qui pourrait le placer dans une situation de conflit d'intérêts ou être perçu comme tel.

L'administrateur pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du conseil.

L'administrateur doit également produire sans délai une telle déclaration suivant la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

26. Le président du conseil remet les déclarations reçues en application des articles 18 et 20 à 25 au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du conseil et du comité de gouvernance et d'éthique.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du conseil et le Comité de gouvernance et d'éthique de tout manquement aux obligations prévues aux articles 18 et 20 à 25 dès qu'il en a connaissance.

DISPENSES

27. Le présent code ne s'applique pas :
- à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur ne participe ni directement ni indirectement;
 - à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être éligible comme administrateur d'une personne morale;
 - à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur;
 - à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
 - à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

ATTESTATION

- 27.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le conseil et par la suite annuellement, chaque administrateur doit produire au président du conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe 3.

Chaque nouvel administrateur doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination à ce poste.

CHAPITRE 4

Application du code

AUTORITÉS COMPÉTENTES

28. Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du conseil et des autres administrateurs de la Société nommés par le gouvernement.

Le président du conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout administrateur d'une entreprise dont la SIQ détient 100 % des actions.

Le président du conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.

29. Le Comité de gouvernance et d'éthique a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

30. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente, il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

31. Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.
32. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et les avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.
33. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.
34. Un administrateur ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :
- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent;
 - l'avis a été déposé auprès du conseil;
 - les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète; et
 - l'administrateur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.
35. Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

SANCTIONS

36. Sur conclusion d'une contravention à la loi, au règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose à l'administrateur contrevenant, soit une réprimande, une suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou une révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 28, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

Toute sanction imposée à un administrateur de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

37. Dans le cas d'une contravention à l'article 17, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.
38. L'administrateur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.
39. Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 25, ne peut être déterminant.

CHAPITRE 5

Entrée en vigueur

40. Le présent code d'éthique et de déontologie entre en vigueur à la date de son approbation par le conseil d'administration de la SIQ.

■ CODE D'ÉTHIQUE DES DIRIGEANTS ET DES EMPLOYÉS

La responsabilité de fiduciaire des ressources publiques confiée à la Société immobilière du Québec commande une conduite empreinte d'une éthique élevée. Le code présente les valeurs priorisées par la SIQ, ainsi que les règles d'éthique s'adressant aux dirigeants et aux employés. Ces règles s'inspirent de celles applicables dans la fonction publique du Québec. Elles ont cependant été adaptées à la mission et aux fonctions particulières de la SIQ.

Puisque la SIQ ne fait pas directement affaire avec la population, mais plutôt avec une clientèle constituée des ministères et des organismes gouvernementaux, il est question de service à la clientèle plutôt que de service au public. Par ailleurs, la prestation de services fournie repose largement sur une multitude de relations et de transactions avec les dirigeants locaux responsables notamment du domaine foncier et des infrastructures (municipalités et MRC), mais également et surtout avec le secteur privé: fournisseurs, professionnels de la construction, entrepreneurs, propriétaires et gestionnaires d'immeubles commerciaux, etc. Cette particularité exige de définir, de façon plus détaillée, les règles de comportement qui doivent encadrer l'ensemble des relations d'affaires de la SIQ, ce qu'accomplit le code d'éthique.

Des mesures sont en place pour contribuer au développement d'une culture éthique dans l'organisation :

- La disponibilité d'un conseiller à l'éthique qui agit comme personne-ressource auprès des dirigeants et des employés de la Société.
- L'obligation pour les employés, lors de l'entrée en fonction et annuellement par la suite, de signer une déclaration d'engagement à l'égard du code d'éthique. Cette déclaration vise à s'assurer que les employés connaissent bien le contenu du code d'éthique et les exigences qui en découlent.

- L'obligation, pour les employés ayant une délégation de signature leur permettant d'engager financièrement la Société, de déclarer à la Société les intérêts qu'ils détiennent dans des entreprises qui font ou qui sont susceptibles de faire affaire avec la Société.

Au cours de l'exercice, des mesures additionnelles ont été mises en place pour renforcer l'application du code d'éthique et répondre à certaines recommandations émises par la Direction Vérification interne, notamment :

- la mise en place d'un support électronique pour effectuer le suivi annuel des déclarations d'engagement et d'intérêt;
- l'identification des mesures préventives à respecter pour prévenir les conflits d'intérêts et la signification de ces mesures aux gestionnaires et aux employés concernés.

Enfin, les nouveaux employés issus de la CHQ ont adhéré au code d'éthique de la SIQ.

Le code d'éthique des employés et dirigeants de la Société immobilière du Québec est disponible sur son site Internet.

■ Étalonnage

Afin de respecter ses obligations découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* et de l'entente intervenue entre son conseil d'administration et le Vérificateur général du Québec le 27 juillet 2009, la Société a confié à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) le mandat d'effectuer une étude portant sur la performance de la SIQ comparée à celle d'entités publiques responsables de la gestion de parcs immobiliers gouvernementaux.

L'analyse des résultats, obtenus en août 2010, fait ressortir l'excellente performance de l'organisation, qui, à maints égards et malgré quelques limites de comparabilité en raison de structures de gestion et de modèles d'affaires différents, se compare avantageusement aux autres participants à l'étude (Alberta Infrastructure, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Société immobilière de l'Ontario et Ministry of Government Services de la Saskatchewan).

Les résultats de cette étude ont été présentés au Vérificateur général du Québec et au conseil d'administration de la Société. Certaines données ont été utilisées dans les outils de gestion.

La méthodologie d'étalonnage a fait l'objet d'une présentation à l'ensemble des autorités fédérale, provinciales et territoriales canadiennes, afin de susciter de l'intérêt pour la réalisation d'une étude pancanadienne en 2013.

Ainsi, en mai 2011, une présentation conjointe de la SIQ, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et du ministère des services gouvernementaux de la Colombie-Britannique a été faite lors d'un atelier de discussion pancanadien sur la mesure de la performance et l'étalonnage à Edmonton en Alberta.

La SIQ a également participé au symposium 2011 du National Executive Forum on Public Properties (NEFPP). Cette organisation, qui regroupe des représentants de diverses administrations provinciales et municipales et qui bénéficie de l'apport de spécialistes de haut niveau en gestion immobilière, développe actuellement trois indicateurs de performance « universels » pour les propriétaires immobiliers publics (indice de vétusté, ratio d'utilisation d'espace, coûts d'exploitation par mètre carré).

En septembre 2011, la SIQ a animé un atelier sur les indicateurs de performance lors de la conférence annuelle des administrateurs généraux des travaux publics qui se déroulait à Saint-Jean, Terre-Neuve-et-Labrador.

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, une nouvelle étude d'étalonnage sera réalisée au cours de l'exercice 2012-2013.

■ Suivi des recommandations du VGQ

Le Vérificateur général du Québec déposait, le 7 juin 2006, un rapport sur la vérification de la gestion des projets immobiliers du ministère de la Santé et des Services sociaux et de la Corporation d'hébergement du Québec (CHQ). Ce rapport comportait plusieurs recommandations adressées spécifiquement à la CHQ. Le 12 mai 2010, le Vérificateur général du Québec déposait un rapport de suivi concernant neuf recommandations émises lors de sa vérification initiale. Les volets touchés par ces recommandations sont :

- la gestion des projets immobiliers;
- l'évaluation et la reddition de comptes.

Le Vérificateur général du Québec a également évalué l'application d'une recommandation formulée par la Commission de l'administration publique (CAP) à l'endroit de la CHQ dans son rapport de juin 2008, lequel faisait suite aux travaux relatifs à la vérification initiale.

Le rapport démontre que pour les dix recommandations adressées à la CHQ qui ont fait l'objet d'un suivi, six avaient donné lieu à des progrès insatisfaisants.

En juillet 2011, les activités de la CHQ ont été intégrées à la Société. Soucieuse d'améliorer la gouvernance et la performance, la Société a adhéré aux recommandations du Vérificateur général et un plan d'action rigoureux et détaillé a été enclenché afin que des mesures d'amélioration soient mises en place.

Au 31 mars 2012, nous jugeons que sept des dix recommandations étaient appliquées.

La gestion des projets immobiliers

Au 31 mars 2012, quatre des six recommandations touchant ce volet ont été appliquées et des progrès importants ont été réalisés. Bien que des rapports d'avancement des projets aient été mis en place, le développement d'un rapport qui indique les déboursés encourus et la prévision de ceux à venir dans les projets permettra de répondre adéquatement à la recommandation au cours de la prochaine année.

La recommandation visant à évaluer la performance des fournisseurs a été mise en place. Toutefois, cette évaluation n'est pas intégrée dans les critères de sélection des fournisseurs. Au cours des prochains mois, la Société se positionnera à l'égard de cette pratique.

L'évaluation et la reddition de comptes

Au 31 mars 2012, deux des trois recommandations du Vérificateur général du Québec ont donné lieu à des progrès jugés satisfaisants. En effet, la production des bilans de projets a été uniformisée et transférée au Bureau corporatif de projets qui en assure la réalisation et la qualité. Quant à la recommandation visant à rendre compte de sa performance à l'égard de la gestion des projets, la Société s'est dotée de rapports mieux adaptés aux besoins de son conseil d'administration et de l'Assemblée nationale.

Des progrès importants ont également été réalisés concernant la recommandation de disposer d'une information plus détaillée sur les projets de construction permettant aux dirigeants et au conseil d'administration de suivre adéquatement et de façon continue la gestion des projets immobiliers. Un rapport présentant des fonctionnalités plus élaborées en ce qui a trait au respect des budgets et des échéanciers, concrétisera l'application de cette recommandation au cours de la prochaine année.

L'établissement d'un plan de gestion des risques

Afin de répondre à la recommandation sur l'établissement d'un plan de gestion des risques, la Société a mis en place une instruction afin d'identifier les risques à différentes étapes du processus de gestion de projets et en assure une application adéquate au moyen d'audits internes. De plus, les activités relatives à l'expertise et à la gestion de projets de la clientèle santé et services sociaux ont fait l'objet d'une évaluation distincte dans le cadre de la gestion des risques d'entreprise de la Société.

Volets	Nombre de recommandations	Appliquées lors du suivi par le VGQ le 12 mai 2010	Appliquées au 31 mars 2012
La gestion des projets immobiliers	6	4	4
L'évaluation et la reddition de comptes	3	0	2
L'établissement d'un plan de gestion des risques conformément à la recommandation de la CAP	1	0	1
Total	10	4	7

Autres exigences

■ Loi visant le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette

Objectif de réduction des dépenses globales	Cible de réduction à atteindre de 2010-2011 à 2013-2014	Réduction réalisée au cours de l'exercice 2011-2012	Réduction cumulative pour les deux exercices 2010-2011 et 2011-2012
(en milliers de dollars)			
Dépenses de fonctionnement de nature administrative*	760,3	1 070,0	1 736,3
Rémunération**	4 637,6	(3 479,9)	(4 725,9)
Total	5 397,9	(2 409,9)	(2 989,6)

* Ces dépenses incluent les dépenses de publicité, de formation et de déplacement tels que présentés ci-dessous.

**L'écart entre la cible et les résultats obtenus est expliqué dans le texte ci-après.

Objectif de réduction des dépenses de publicité, de formation et de déplacement	Cible de réduction à atteindre de 2010-2011 à 2013-2014	Réduction réalisée au cours de l'exercice 2011-2012	Réduction cumulative pour les deux exercices 2010-2011 et 2011-2012
(en milliers de dollars)			
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	698,0	36,3	68,5

La SIQ souscrit à la démarche gouvernementale de réduction des dépenses publiques. Parmi les mesures mises en place par la SIQ pour atteindre l'économie escomptée, mentionnons le non-comblement de postes vacants et une rationalisation des déplacements des employés, notamment par l'utilisation accrue de la visioconférence, le covoiturage et une réduction des frais de déplacement engagés lors de réunions des représentants de toutes les directions immobilières décentralisées.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, la SIQ n'atteint pas les cibles fixées par la loi 100 pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. En utilisant la base de référence 2009-2010 pour calculer les cibles de réduction, la SIQ savait dès le départ qu'elle ne pourrait atteindre les objectifs fixés par la loi. D'ailleurs, plusieurs discussions étaient intervenues à l'époque avec les autorités gouvernementales afin de faire reconnaître que plusieurs des dépenses de la Société étaient incompressibles et qu'il était impossible d'y appliquer des coupures demandées (loyers, entretien des immeubles, salaires reliés à la gestion de projets pour des clients, etc.). La SIQ soutient que l'année de référence 2010-2011 était plus représentative de ses dépenses normales compte tenu que l'année précédente, plusieurs postes étaient non comblés, que le portefeuille de projets à réaliser était de près de 25 % inférieur et que plusieurs changements corporatifs, entrepris en 2009-2010, n'étaient pas encore pleinement en vigueur (réalisation de projets de développement informatique à l'interne plutôt que par l'externe, mise en place d'unités de coordination au niveau des contrats et de la gestion de projets, par exemple).

Mentionnons également qu'à l'occasion de la fusion avec la CHQ, la SIQ a été en mesure, et ce sans y être contrainte, de comprimer les dépenses salariales d'un montant minimal de 3,2 M\$ sur une base annuelle et récurrente, ce qui représente une économie réelle de 2,4 M\$ pour l'année 2011-2012. Enfin, grâce à des efforts de planification et dans un souci de respecter ses engagements du plan stratégique, la SIQ a été en mesure de contenir sous les prévisions les charges d'exploitation, ce qui a permis de réduire certaines dépenses administratives de notre clientèle via une réduction des factures de loyer de 15 M\$ en 2011-2012.

■ Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

En vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, les ministères, organismes publics et municipalités ont l'obligation de produire un plan d'action annuel destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

La Société immobilière du Québec, à titre de responsable de la gestion du parc immobilier gouvernemental, est particulièrement interpellée par la loi puisque les locaux et les aménagements qu'elle fournit à sa clientèle gouvernementale doivent constituer un environnement physique qui facilite l'intégration des personnes handicapées, qu'elles soient employées de l'État ou bénéficiaires de services gouvernementaux.

Dans le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2011-2012, le cinquième produit par la SIQ, des interventions visant à réduire ou à éliminer les obstacles physiques étaient prévues dans 70 immeubles en propriété, pour un montant global estimé de 6 millions de dollars, et dans plus de 50 immeubles en location pour un montant de 1 million de dollars.

Lors de rénovations majeures et dans les nouvelles constructions, la SIQ applique désormais plusieurs exigences inspirées des principes d'accessibilité universelle et qui vont au-delà des exigences du Code de construction.

Pour le présent exercice, 52 projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation ou en développement, pour un montant de près de 5,8 millions de dollars dans les immeubles en propriété, alors que 17 projets ont été réalisés dans les immeubles en location, pour un montant de près de un demi million de dollars.

■ Égalité en emploi

La SIQ souscrit au principe d'égalité des chances en emploi. L'entreprise applique un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées.

■ Accès aux documents et protection des renseignements personnels

La SIQ respecte la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Au cours de l'exercice, le responsable de l'application de la Loi a assisté à une formation organisée par le Secrétariat à la réforme des institutions démographiques et à l'accès à l'information.

Par ailleurs, conformément à l'article 3 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la SIQ rend accessibles sur son site Internet, à l'onglet « Accès à l'information », les documents qui présentent un intérêt pour le public. On y trouve entre autres l'organigramme de la Société, le nom des membres du comité de direction et du conseil d'administration, les services offerts et les documents, lois, règlements, codes d'éthique, directives et politiques pertinents.

Au cours de l'exercice, la SIQ a reçu 36 demandes d'accès à l'information, la plupart portant sur l'obtention de factures,

de copies de contrat, de registres, de procès-verbaux, de rapports, d'appels d'offres et de listes de projets ou d'entrepreneurs. Vingt-quatre demandes ont été traitées dans les 30 jours, trois au-delà de 30 jours, deux sont en attente d'une action du demandeur, quatre ont été abandonnées par leur requérant et trois demandes sont actuellement en traitement. Une seule demande a fait l'objet d'un refus total de réponse en vertu des articles 21, 22, 27, 54 et 56 de la Loi, tandis que dix ont été partiellement refusées en vertu des articles 9, 14, 21, 22, 23, 27, 28, 35, 37, 38, 39, 53, 54, 56 et 88 de la Loi.

Aucun de ces dossiers n'a conduit à une demande de révision devant la Commission d'accès à l'information.

■ Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

La SIQ accorde une attention constante à la qualité de la langue française dans ses communications internes et externes. Depuis 1997, l'entreprise dispose d'une politique linguistique qui tient compte de la Charte de la langue française, de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration et des politiques d'achat et d'utilisation du français dans les technologies de l'information.

À la suite de l'adoption par le Conseil des ministres, en mars 2011, d'une nouvelle Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, et conformément à l'article 26 de cette politique, le président et chef de la direction de la SIQ a créé en juillet 2011 un comité interne permanent de mise en œuvre de la politique gouvernementale. Ce comité a pour mandat de mettre à jour la politique linguistique de la SIQ et d'en assurer l'application. Son président agit comme mandataire de la SIQ auprès de l'Office québécois de la langue française.

■ Intégration des œuvres d'art

Dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (1 %), trois œuvres d'art ont été intégrées; deux à de nouveaux édifices et une troisième à un projet d'agrandissement. Propriétaire d'une importante collection d'art public, la SIQ a déjà intégré plus de 225 œuvres dans ses immeubles.



ÉTATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE

CLOS
LE 31 MARS 2012



Situation financière

Évolution des activités de la Société

Au 1^{er} juillet 2011, il y a eu fusion entre la SIQ et la Corporation d'hébergement du Québec, ce qui a eu pour effet d'accroître les responsabilités de la Société à l'égard de la gestion de projets et aussi d'ajouter une toute nouvelle clientèle. Ainsi, pour l'exercice 2011-2012 et pour l'exercice précédent, les états financiers de la SIQ regroupent désormais les activités pour le volet Ministères et organismes et celles du volet Santé et Services sociaux.

Location d'espaces – Ministères et organismes

L'exercice 2011-2012 constituait la première année du cycle tarifaire 2011-2014 du volet Ministères et organismes. En vertu du principe de modulation annuelle des tarifs des ministères et organismes, les taux de location des espaces occupés devaient augmenter de 2,9 % à compter du 1^{er} avril 2011. Le ralentissement de l'accroissement des dépenses conjugué à des conditions de financement très favorables ont justifié le dégagement d'une marge de manœuvre importante, laquelle fut remise à tous les ministères et organismes par des notes de crédit totalisant 15 M\$.

Pour l'exercice 2011-2012, les produits de location d'espaces des ministères et des organismes ont augmenté de 10 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation, déduction faite de la note de crédit, est attribuable principalement aux accroissements d'espaces de nos clients pour 8,6 M\$.

Aménagements et autres services offerts aux clients

Les revenus engendrés par les aménagements et autres services offerts aux clients ont diminué de 32,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les aménagements de la SIQ se chiffrent pour le volet Ministères et organismes à 58,8 M\$ par rapport à un budget total de 61 M\$. De plus, lorsque comparés aux dépenses réelles de 2010-2011, les aménagements se sont résorbés de 43,1 M\$.

Ce résultat très positif s'inscrit dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire annoncé par le gouvernement en 2010 et qui prévoyait notamment une réduction de 30 M\$ d'ici 2013-2014 des projets d'aménagement des locaux et des espaces gouvernementaux pour le volet Ministères et organismes.

Revenus provenant d'une entreprise publique

Au 31 mars 2012, une charge de réduction de valeur pour dépréciation de 8,4 M\$ a été comptabilisée à la suite d'une évaluation externe de la juste valeur reliée à l'exploitation de l'entreprise 9227-9702 Québec inc. Le calcul du test de dépréciation pour le « goodwill » est basé sur la valeur d'utilité, déterminée selon la méthode des flux de trésorerie attendus. Ce calcul dépend principalement des hypothèses prises pour estimer les flux de trésorerie futurs, la croissance de ces flux et le taux d'actualisation utilisé. Par contre, si l'on exclut cette charge importante, l'entreprise 9227-9702 Québec inc. a généré un bénéfice d'exploitation de 3,0 M\$.

Évolution des dépenses

Loyers et taxes d'affaires sur location

Les loyers et taxes d'affaires sur location, lesquels s'appliquent seulement au volet Ministères et organismes, ont augmenté de 5,2 M\$, passant de 278,7 M\$ à 283,9 M\$ entre les exercices 2010-2011 et 2011-2012. Cette augmentation résulte principalement de l'indexation des loyers d'exploitation pour 3,1 M\$, de certaines expansions et de renouvellements des baux pour 3,0 M\$ ainsi que de l'annulation de baux et la rétrocession d'espaces pour un coût de 2 M\$. Le solde est attribuable à l'ajustement des loyers relatifs à la croissance des factures de taxes et à l'ajustement des frais d'exploitation.

Frais d'exploitation des immeubles

Les frais d'exploitation de la SIQ ont augmenté de 3,5 M\$ par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cet écart défavorable résulte principalement de l'augmentation de l'amortissement résultant de la hausse des projets de réparations majeures livrés au cours de l'exercice 2011-2012 et de l'impact des projets livrés en 2010-2011 et qui sont maintenant reflétés pour un exercice complet.

Frais financiers

Les frais financiers de l'exercice ont diminué globalement de 16,1 M\$ par rapport à l'exercice précédent et cette diminution est principalement attribuable aux activités du volet Santé et Services sociaux.

Ainsi, on note une diminution des frais financiers de 16,6 M\$ dont 4,6 M\$ pour les intérêts à court terme. Cette baisse s'explique principalement par le transfert de prêts temporaires pour un montant total de 1,2 G\$ à Financement-Québec en 2010-2011. Les intérêts sur les emprunts à long terme ont également diminué d'un montant de 11,3 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique principalement par la prise en charge par Financement-Québec d'emprunts à long terme totalisant 187,1 M\$ en mars 2011 et de la réduction du capital des dettes à long terme.

Amortissement

La charge d'amortissement de l'exercice 2011-2012 a connu une hausse de 2,8 M\$ comparativement à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte de l'accroissement des projets d'amélioration réalisés pour le volet Ministères et organismes.

Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés

L'augmentation de 3,2 M\$ par rapport à l'exercice précédent correspond à l'impact pendant tout l'exercice des projets d'immobilisation livrés en 2011-2012 de même que des charges fiscales attribuables aux livraisons 2010-2011. Cette augmentation de taxes ne s'applique que pour le volet Ministères et organismes, compte tenu que la clientèle du volet Santé et Services sociaux en est exemptée.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont augmenté de 0,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due à des postes vacants à l'exercice 2010-2011 comblés à l'exercice 2011-2012.

Malgré cette augmentation, la SIQ a maintenu sous la barre des 2% le ratio des frais administratifs par rapport aux revenus de location d'espaces, tel qu'établi au Plan stratégique 2009-2012. Pour l'exercice 2011-2012, ce ratio s'établit à 1,9%.

Déclaration de la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

L'établissement, le choix des méthodes comptables appropriées et la présentation des états financiers de la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle fournie dans les états financiers.

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

La direction de la SIQ maintient un système de contrôle interne qui comprend la communication aux employés de règles d'éthique, un cadre de contrôle opérationnel défini et une gestion du risque d'entreprise couvrant tous les processus de la Société. Ce système est conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à leur autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

Le président et chef de la direction,



Richard Verreault

Québec, le 30 mai 2012

Depuis 2011-2012, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que les contrôles mis en place fournissent l'assurance raisonnable que les états financiers et les autres éléments d'information financière contenus dans le rapport annuel présentent une image fidèle de la situation financière de la Société.

La SIQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

De plus, la Direction Vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures de la Société. Ses constatations et recommandations sont transmises au comité de vérification et à la direction qui s'assurent d'apporter les améliorations requises.

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'entremise de son comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SIQ ont été rapportées dans leur intégrité. Le vérificateur interne et le Vérificateur général du Québec ont librement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction. Le comité de vérification a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la SIQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion.

Le vice-président Finances,
Contrats et Technologies de l'information,



Éric Thibault, CPA, CA

Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

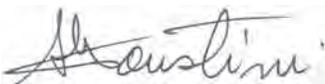
Le comité de vérification rencontre régulièrement le Vérificateur général du Québec et le directeur Vérification interne de l'entreprise, lesquels ont un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2012 et en ont discuté avec la haute direction de l'entreprise.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et des normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.

Le président du comité de vérification,



Sebastiano Faustini, CPA, CA

Québec, le 30 mai 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

■ Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société immobilière du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, les états de la variation de la dette nette, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur,

et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

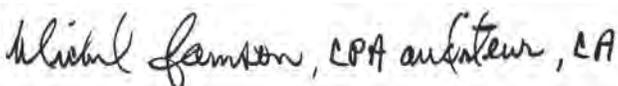
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 30 mai 2012

État de la situation financière Au 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011 (retraité)
Actifs financiers		
Immeubles destinés à la vente (note 4)	20 986	5 683
Créances		
Liées aux aménagements (note 5)	198 192	203 722
Liées aux projets établissement (note 6)	42 687	52 755
Autres (note 7)	45 739	103 303
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts (note 8)	58 155	74 024
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme (note 9)	29 440	28 120
Participation dans une entreprise publique (notes 3 et 10)	17 996	26 656
Frais reportés liés aux dettes à long terme	12 656	12 402
Encaisse	1 455	-
	427 306	506 665
Passifs		
Dettes à long terme (note 11)	2 455 388	2 490 482
Emprunts temporaires (note 12)	688 519	773 654
Charges à payer et frais courus (notes 13 et 25)	190 655	207 848
Revenus reportés (note 14)	215 139	206 123
Chèques en circulation moins encaisse	-	15 245
	3 549 701	3 693 352
Dettes nettes	(3 122 395)	(3 186 687)
Actifs non financiers		
Immeubles (note 15)	3 429 096	3 406 853
Autres immobilisations corporelles (note 16)	44 889	100 605
Travaux en cours (note 17)	162 065	176 620
Stocks	794	897
Frais payés d'avance	4 329	6 150
	3 641 173	3 691 125
Capital-actions (note 18)	90 001	90 001
Excédent cumulé (note 19)	428 777	414 437

Obligations contractuelles (note 28)
Éventualités (note 29)

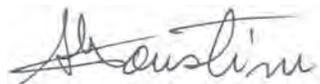
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Michelle Cormier, CPA, CA

Présidente du conseil d'administration



Sebastiano Faustini, CPA, CA

Président du comité de vérification

État de la variation de la dette nette De l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011
Excédent annuel	21 017	23 705
Acquisition d'immeubles	(166 245)	(257 991)
Amortissement des immeubles	123 532	117 562
Incidence des dispositions d'immeubles	20 470	4 550
	(22 243)	(135 879)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	(22 337)	(25 794)
Amortissement des autres immobilisations corporelles	8 474	9 209
Incidence des dispositions des autres immobilisations corporelles	70 100	464
Intérêts capitalisés aux autres immobilisations corporelles	(521)	(276)
	55 716	(16 397)
Augmentation des travaux en cours	(209 657)	(237 789)
Incidence des dispositions des travaux en cours	228 547	360 613
Intérêts capitalisés aux travaux en cours	(1 787)	(1 691)
Coûts indirects capitalisés aux travaux en cours	(2 548)	(2 574)
	14 555	118 559
Variation des stocks	103	172
Acquisition de frais payés d'avance	(75 099)	(73 062)
Utilisation des frais payés d'avance	76 920	71 399
	1 924	(1 491)
Dividende	(6 677)	(6 677)
Diminution (augmentation) de la dette nette	64 292	(18 180)
Dette nette au début	(3 186 687)	(3 168 507)
Dette nette à la fin	(3 122 395)	(3 186 687)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats De l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011 (retraité)
Revenus		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients	602 263	592 077
Réseau de la santé et des services sociaux	142 278	143 100
Autres clients	21 230	20 420
Stationnements	28 159	27 549
Aménagements et autres services offerts aux clients	61 010	93 450
Honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	8 471	9 246
Gain sur cession d'immeubles	2 353	820
Revenus d'intérêts (note 20)	19 238	28 872
Autres	8 653	7 439
	893 655	922 973
Charges		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	283 884	278 690
Frais d'exploitation des immeubles (note 21)	150 889	147 430
Aménagements et autres services offerts aux clients	60 355	92 762
Frais financiers (note 22)	158 588	174 647
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	75 080	71 858
Coûts relatifs aux honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	8 471	9 246
Amortissement (note 23)	116 177	113 399
Frais généraux et administratifs - net (note 24)	11 598	10 716
Réduction de valeur d'immeubles et d'immeubles destinés à la vente	1 636	187
Perte provenant d'une entreprise publique (notes 3 et 10)	5 960	333
	872 638	899 268
Excédent annuel	21 017	23 705
Excédent cumulé au début déjà établi	415 694	397 409
Redressement effectué par l'entreprise publique (note 3)	(1 257)	-
Excédent cumulé au début redressé	414 437	397 409
	435 454	421 114
Dividende	6 677	6 677
Excédent cumulé à la fin	428 777	414 437

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie De l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars)

	2012	2011
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - clients	896 645	1 981 132
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(542 045)	(556 907)
Intérêts reçus	10 900	27 363
Intérêts versés	(150 462)	(175 811)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	215 038	1 275 777
Activités d'investissement		
Rentrées de fonds des créances liées aux aménagements	37 662	42 238
Sorties de fonds des créances liées aux aménagements	(32 132)	(65 783)
Rentrées de fonds des créances liées aux projets établissement	222 622	691 093
Sorties de fonds des créances liées aux projets établissement	(194 624)	(257 195)
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(720)	(1 320)
Participation dans une entreprise publique	2 700	(26 989)
Acquisitions d'immeubles destinés à la vente	(16 923)	(3 953)
Produit de disposition des immeubles destinés à la vente	3 617	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	22 202	378 091
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immeubles	(132 068)	(175 552)
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(19 877)	(22 673)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	(14 645)	1 221
Produit de disposition des autres immobilisations corporelles	61 459	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(105 131)	(197 004)
Activités de financement		
Dividende versé	(6 677)	(6 677)
Emprunts à court terme	7 530 335	15 148 093
Emprunts à court terme remboursés	(7 617 996)	(16 392 002)
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(920)	(816)
Dettes à long terme	173 120	53 507
Remboursement de la dette à long terme	(193 271)	(259 560)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(115 409)	(1 457 455)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie*	16 700	(591)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	(15 245)	(14 654)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	1 455	(15 245)

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SIQ comprennent l'encaisse et les chèques en circulation moins l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. Constitution et objet

La Société immobilière du Québec (SIQ) est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la *Loi sur la Société immobilière du Québec* (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour mission de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière et d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération, les services de construction et d'acquisitions d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location, moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la *Loi sur les services sociaux pour les autochtones cris* (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

La SIQ loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, la SIQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Fusion de la Corporation d'hébergement du Québec et de la Société immobilière du Québec

En vertu de la *Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds*, la Corporation d'hébergement du Québec et la Société immobilière du Québec sont fusionnées depuis le 1^{er} juillet 2011. Ces personnes morales continuent leur existence sous le nom de Société immobilière du Québec, et leurs patrimoines n'en forment alors qu'un seul, qui est celui de la Société. Par conséquent, leurs actifs et leurs passifs ainsi que leurs droits et obligations qui s'y rattachent ont été regroupés à leur valeur comptable nette dans la nouvelle Société immobilière du Québec.

Par ailleurs, les informations comparatives au 31 mars 2011 présentent le cumul des activités des deux entités pour lesquelles des états financiers distincts avaient été établis.

Transfert de certaines activités de gestion de projet

Le 15 mai 2012, le gouvernement du Québec a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi qui prévoit le transfert de certaines activités de gestion de projets de la Société à Infrastructure Québec. S'il est sanctionné, ce projet de loi prévoit qu'à compter du 1^{er} octobre prochain, Infrastructure Québec aura la responsabilité de la gestion de tous les projets immobiliers du réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que des projets majeurs de la clientèle ministères et organismes.

La Société immobilière du Québec et Infrastructure Québec doivent, avant le 30 septembre 2012 ou à toute date ultérieure fixée par le gouvernement avant le 30 septembre 2012, conclure une entente sur la gestion des transferts des projets d'infrastructure publique.

Cette entente doit prévoir les dispositions nécessaires pour compléter les transferts des projets ainsi que des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles qui y sont rattachées directement ou indirectement. Elle doit notamment prévoir en annexe à l'entente la liste des membres du personnel de la Société immobilière du Québec qui seront transférés à Infrastructure Québec.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*, et pour la première année, applique le modèle de présentation recommandé par ce manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus (PCGR) doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immeubles, la juste valeur des immeubles achetés pour une contrepartie mineure ou nulle, les courus relatifs aux contrats de construction ainsi que les obligations relatives aux congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SIQ a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SIQ intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

ACTIFS FINANCIERS

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles en exploitation sont présentés comme étant destinés à la vente si la direction a approuvé la mise en œuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de leur valeur recouvrable nette. Une fois les immeubles classés à titre d'actifs destinés à la vente, aucun amortissement les visant n'est comptabilisé.

Placements

La SIQ est partenaire dans une société en nom collectif, la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.). Les activités principales de cette société touchent l'exploitation et la gestion de deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels. La participation dans Société Bon Pasteur (s.e.n.c.), un partenariat autre que commercial, est comptabilisée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, les états financiers regroupent la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des charges du placement relatif à la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.).

La participation dans l'entreprise publique 9227-9702 Québec inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de la SIQ dans les résultats de cette entreprise. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise publique avec celles de la SIQ.

Frais reportés liés aux dettes

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes à long terme.

PASSIFS

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées à leur valeur nominale à l'exception de celles à prime ou à escompte qui sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les obligations émises à coupons irréguliers sont comptabilisées à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêts au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que la SIQ ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Le solde de cette provision est inclus aux postes « Charges à payer et frais courus » de l'état de la situation financière.

ACTIFS NON FINANCIERS

Immeubles

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle.

Pour les terrains acquis de tous organismes, l'excédent de leur juste valeur sur leur coût est comptabilisé dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle il est acquis. L'excédent de la juste valeur des bâtiments acquis de tous organismes sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés relatifs aux plus-values au poste « Revenus reportés » de l'état de la situation financière.

Le coût d'acquisition d'un immeuble comprend le prix d'achat de l'immeuble et les autres frais d'acquisition tels que les frais d'étude, les frais juridiques, les frais d'arpentage et les droits de mutation.

Le coût de construction d'un immeuble comprend les coûts directs de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures, tels que les coûts de travaux, les coûts d'honoraires internes et externes, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 5 à 75 ans. Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la « Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics » sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments détenus par baux emphytéotiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Les contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées aux revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

Moins-values des immeubles et autres immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SIQ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	3 à 25 ans
Équipement	3 à 10 ans
Mobilier et équipement en location	10 ans
Développements de systèmes informatiques	5 et 10 ans

• Développements d'applications et de logiciels relatifs au Dossier de Santé du Québec

Les développements d'applications et de logiciels relatifs aux quatre projets du Dossier de Santé du Québec, soit « Couche d'accès à l'information de santé » (CAIS), « Télé-Santé », « Services de consentement », « Adaptation de la CAIS à l'infrastructure à clé publique » (ICP-CAIS), sont comptabilisés au coût. Les coûts comprennent, en sus des coûts directs, les frais de financement ainsi que les frais de gestion.

• Les équipements informatiques – Dossier de Santé du Québec

Les équipements informatiques sont composés d'infrastructures technologiques relatives aux quatre projets du Dossier de Santé du Québec. Ils sont comptabilisés au coût.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures, les projets à l'étude du volet Santé et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût.

Les projets à l'étude du volet Santé comprennent, en sus des coûts directs, les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection, ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux ou d'autres organismes dans les cas où les projets ne sont pas mis en œuvre.

Les travaux en cours représentent également les immeubles en construction comptabilisés au coût. Le coût comprend des coûts directs, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation ou aux réparations majeures.

Stocks

Les stocks se composent de pièces de rechange pour l'entretien et les réparations des immeubles qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

REVENUS

Location d'espaces – ministères et organismes

Les revenus de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SIQ selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SIQ. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SIQ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SIQ.

Location d'espaces – réseau de la santé et des services sociaux

Les revenus de location proviennent de baux de 15 ans, signés à compter du 1^{er} avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé qui occupent les immeubles de la SIQ propres à ce secteur d'activité.

Aménagements et autres services offerts aux clients

Les revenus sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les revenus d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt effectif.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la SIQ consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et les chèques en circulation moins l'encaisse.

3. Modifications comptables

Les états financiers de l'entreprise 9227-9702 Québec inc., filiale de la SIQ, sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Il s'agit des premiers états financiers de l'entreprise établis conformément aux IFRS. Les états financiers étaient auparavant préparés conformément aux PCGR. Aux fins de l'établissement de son état de la situation financière d'ouverture, la filiale de la SIQ a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers établis selon les PCGR. Cette modification a eu pour effet de diminuer le montant du « goodwill » de 1,3 million de dollars.

Les postes touchés par cette réduction sont les suivants :

	2011
Participation dans une entreprise publique	(1 257)
Revenus (perte) provenant d'une entreprise publique	(1 257)
Excédent cumulé à la fin	(1 257)

4. Immeubles destinés à la vente

	2012	2011
Terrains	8 445	4 303
Bâtiments	12 541	1 380
	20 986	5 683

5. Créances liées aux aménagements

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 3,16 % à 7,76 %, échéant entre 2013 et 2027.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

Exercice	
2013	25 437
2014	22 945
2015	21 451
2016	18 939
2017	16 244
2018 à 2027	93 176
	198 192

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

6. Créances liées aux projets établissement du réseau de la santé et des services sociaux

Les créances liées aux projets établissement comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois + 0,05 %, reliés aux projets de construction confiés à la SIQ.

7. Autres créances

	2012	2011
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes*	31 109	51 508
Réseau de la santé et des services sociaux**	2 573	39 164
9227-9702 Québec inc.	682	84
Société Parc-Auto du Québec	7 895	8 398
Autres	3 480	4 149
	45 739	103 303

* Du montant à recevoir des ministères et organismes, un montant de 7,1 millions de dollars est à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux pour et au nom des établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

Les montants à recevoir au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

Exercice	
2013	240
2014	251
2015	264
2016	277
2017	291
2018 et suivants	5 767
	7 090

**Le 27 mars 2012, le Conseil du trésor autorisait par le CT 211266 le transfert de propriété des actifs du Dossier de Santé du Québec. Ainsi, la Société a encaissé la créance du réseau de la santé et des services sociaux relativement au financement des coûts du projet index-patient maître (IPME) pour un montant de 26,8 millions de dollars. De plus, au cours de l'exercice, une créance du réseau de la santé et des services sociaux de 10,6 millions de dollars consistant en une marge de crédit dont le taux équivalait à celui des acceptations bancaires + 0,30 % a été transférée à Financement-Québec.

8. Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts

Une convention est intervenue avec Financement-Québec le 31 mars 2011 relativement aux transferts des conventions de prêts à long terme afin de financer à long terme des enveloppes décentralisées antérieures à 1999.

En vertu de ces conventions de prêts à long terme, la SIQ conserve un emprunt réalisé par une émission d'une obligation en lien avec ces dits prêts. Ainsi, Financement-Québec s'engage à verser au fiduciaire de cette émission d'obligation pour et à l'acquit de la SIQ, un montant équivalant aux paiements dus sur l'emprunt obligataire comprenant les versements de capital au Fonds d'amortissement et les versements d'intérêts, conformément à la cédule de remboursement de l'emprunt.

Les montants à recevoir au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

Exercice	
2013	17 473
2014	19 246
2015	21 436
	58 155

9. Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme

En vertu de sa loi, la SIQ dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances, des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires. Celles-ci ont généré un rendement de 4,2 % (2011 : 4,1 %).

Les sorties de fonds (entrées) en capital du Fonds d'amortissement pour le remboursement des dettes à long terme se détaillent comme suit :

Exercice	
2013	6 040
2014	(1 000)
2015	14 400
2016	-
2017	-
2018 et suivants	10 000
	29 440

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

10. Participation dans une entreprise publique

	Prêts et avances	Valeur de consolidation	2012	2011 (retraité)
9227-9702 Québec inc.	24 289	(6 293)	17 996	26 656

Les avances à la filiale portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 0,05 % et sont sans modalité de remboursement.

Sommaire des états financiers de 9227-9702 Québec inc. au 31 mars 2012

Bilan

	2012	2011 (retraité)
Actif	19 669	27 572
Passif	25 962	27 905
Capitaux propres	(6 293)	(333)

État des résultats et bénéfices non répartis

	2012 (12 mois)	2011 (6 mois) (retraité)
Produits	9 180	3 344
Charges	6 787	3 677
Bénéfice (perte) d'exploitation	2 393	(333)
Réduction de valeur pour dépréciation du goodwill*	(8 353)	-
Perte nette	(5 960)	(333)

* Une charge de réduction de valeur pour dépréciation de 8,4 millions de dollars a été comptabilisée à la suite d'une évaluation externe de la juste valeur reliée à l'exploitation de 9227-9702 Québec inc.

Le calcul du test de dépréciation pour le goodwill est basé sur la valeur d'utilité, déterminée selon la méthode des flux de trésorerie attendus. Ce calcul dépend principalement des hypothèses prises pour estimer les flux de trésorerie futurs, la croissance de ces flux et le taux d'actualisation utilisé.

Les résultats de 9227-9702 Québec inc. ont été inclus dans les résultats de la SIQ à compter du 29 septembre 2010.

9227-9702 Québec inc. s'est engagé par bail jusqu'en 2013 pour la location d'une bâtisse. Le solde de l'engagement s'établit à 1,0 million de dollars.

11. Dettes à long terme

	2012	2011
Obligations aux taux fixes de 10,36% à 11,00%, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2013 à 2019 (a)	218 792	218 555
Obligations sans versement d'intérêt pour une période de 15 à 19 ans et portant intérêt pour une période de 6 à 8 ans à des taux de 68% à 156% (taux effectifs de 10,46% à 10,51%), échéant de 2013 à 2015, incluant les intérêts capitalisables de 61,0 M\$	84 045	103 325
Billets dus au Ministre des Finances du gouvernement du Québec aux taux de 3,14 % à 9,87 %, échéant de 2013 à 2042	2 094 296	2 107 376
Billets dus à Financement-Québec aux taux de 6,40% à 9,38 %, échéant de 2016 à 2019	771	900
Emprunts aux taux de 5,26% à 10,63 %, garantis par des hypothèques immobilières, échéant de 2018 à 2023	11 107	11 767
Hypothèques de la Société d'habitation du Québec garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 112,0 M\$ à des taux variant de 6,88% à 8,00%, échéant de 2020 à 2030 (b)	26 538	27 779
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (c)	19 583	20 503
Emprunts à taux et à échéances variables	256	277
	2 455 388	2 490 482

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les contrats de location-acquisition et les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme, se détaille comme suit :

Exercice	
2013	403 249
2014	91 537
2015	233 841
2016	213 245
2017	155 389
2018 et suivants	1 309 104
	2 406 365

- (a) Le 28 mars de chaque année jusqu'en 2013 inclusivement, les détenteurs d'obligations de la série E (59,4 millions de dollars) peuvent exiger le rachat, par la SIQ, à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la SIQ pourrait devoir racheter au cours du prochain exercice est de 9,0 millions de dollars.
- (b) Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la SIQ, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci peuvent être cédées aux créanciers non apparentés de la SIQ pour garantir leurs prêts.
- (c) Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice	
2013	6 623
2014	6 623
2015	6 623
2016	5 871
2017	5 720
2018 et suivants	54 441
Total des paiements minimaux à payer	85 901
Moins: Intérêts théoriques au taux de 11,66 %	21 025
Frais accessoires	45 293
	19 583

12. Emprunts temporaires

Au 31 mars 2012, la SIQ a des emprunts temporaires de 688,5 millions de dollars (2011: 771,5 millions de dollars) dont 330,1 millions de dollars auprès du ministère des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement (2011: 398,5 millions de dollars), et 358,4 millions de dollars auprès d'institutions financières (2011: 373,0 millions de dollars). Les emprunts temporaires de la SIQ portent intérêt à un taux moyen de 1,25 % dont 600,9 millions de dollars ayant des échéances s'échelonnant du 2 avril au 3 mai 2012 et 87,6 millions de dollars qui se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La SIQ dispose auprès de deux institutions financières de marges de crédit de 10,0 et 200,0 millions de dollars. Ces marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel et sont renouvelables au moins une fois l'an. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SIQ. Au 31 mars 2012, le taux préférentiel est de 3,0 % (2011: 3,0 %). Le solde de la marge de 200,0 millions de dollars au 31 mars 2012 est nul (2011 : 2,2 millions de dollars) ainsi que le solde de la marge de 10,0 millions de dollars (2011 : nul).

13. Charges à payer et frais courus

	2012	2011
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	53 974	54 341
Réseau de la santé et des services sociaux	1 244	14 491
Autres	135 437	139 016
	190 655	207 848

14. Revenus reportés

	2012	2011
Loyers		
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	24 776	8 092
Réseau de la santé et des services sociaux	1 010	1 642
Autres	2 470	2 385
Contributions		
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	20 117	20 822
Réseau de la santé et des services sociaux	25 705	26 436
Autres	70 019	72 136
Apports reportés relatifs aux plus-values	71 042	74 610
	215 139	206 123

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

15. Immeubles

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Réparations majeures	2012	2011
Coût des immobilisations						
Solde au début	233 095	4 045 746	28 406	199 182	4 506 429	4 254 558
Acquisitions	3 825	99 723	-	62 697	166 245	257 991
Dispositions	(7 671)	(15 999)	-	(735)	(24 405)	(6 120)
Solde à la fin	229 249	4 129 470	28 406	261 144	4 648 269	4 506 429
Amortissement cumulé						
Solde au début	-	1 048 249	9 980	41 347	1 099 576	983 584
Amortissement	-	107 803	1 027	14 702	123 532	117 562
Incidence des dispositions	-	(3 200)	-	(735)	(3 935)	(1 570)
Solde à la fin	-	1 152 852	11 007	55 314	1 219 173	1 099 576
Valeur nette comptable	229 249	2 976 618	17 399	205 830	3 429 096	3 406 853

Le total des immobilisations inclut des terrains cédés par baux emphytéotiques pour un montant de 9,1 millions de dollars (2011 : 8,4 millions de dollars).

Les acquisitions s'élevaient à 166,2 millions de dollars (2011 : 258,0 millions de dollars), dont un montant de 160,6 millions de dollars correspond à un transfert de travaux en cours (2011 : 228,7 millions de dollars). Les dispositions s'élevaient à 24,4 millions de dollars (2011 : 6,1 millions de dollars), dont un montant de 21,6 millions de dollars représente un transfert aux immeubles destinés à la vente (2011 : 2,9 millions de dollars). Un montant de 15,0 millions de dollars était impayé au 31 mars 2012 (2011 : 14,9 millions de dollars).

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

16. Autres immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Équipement	Mobilier et équipement en location	Développements de systèmes informatiques	Développements d'applications et de logiciels Dossier de Santé du Québec*	Équipements informatiques Dossier de Santé du Québec*	2012	2011
Coût des immobilisations								
Solde au début	51 204	34 766	43 957	3 976	44 539	10 700	189 142	164 263
Acquisitions	2 999	963	-	10 096	1 729	7 071	22 858	26 070
Dispositions	(4 811)	(605)	-	(4 736)	(46 268)	(17 771)	(74 191)	(1 191)
Solde à la fin	49 392	35 124	43 957	9 336	-	-	137 809	189 142
Amortissement cumulé								
Solde au début	21 522	26 924	39 734	357	-	-	88 537	80 055
Amortissement	4 036	2 458	1 690	290	-	-	8 474	9 209
Incidence des dispositions	(3 518)	(573)	-	-	-	-	(4 091)	(727)
Solde à la fin	22 040	28 809	41 424	647	-	-	92 920	88 537
Valeur nette comptable	27 352	6 315	2 533	8 689	-	-	44 889	100 605

Des développements de systèmes informatiques au coût de 0,8 million de dollars sont en voie de réalisation au 31 mars 2012 (2011 : 2,5 millions de dollars) et ne sont pas amortis.

* Le 27 mars 2012, le Conseil du trésor autorisait par le CT 211266 le transfert de la propriété des actifs du Dossier de Santé du Québec. Ainsi, les dépenses cumulées à ce jour de 64,0 millions de dollars relativement aux quatre projets, soit « Couche d'accès à l'information de santé » (CAIS), « Télésanté », « Service de consentement », « Adaptation de la CAIS à l'infrastructure à clé publique » (ICP-CAIS) ont été remboursées par Financement-Québec. Au cours de l'exercice, les frais d'intérêt sur emprunts à court terme de 0,5 million de dollars (2011 : 0,3 million de dollars) ont été capitalisés à ces éléments.

17. Frais capitalisés aux travaux en cours

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux travaux en cours :

	2012	2011
Frais généraux et administratifs spécifiquement imputables aux projets en cours de construction (note 24)	14 303	15 323
Intérêts (note 22)	1 788	1 693
	16 091	17 016

18. Capital-actions

Les actions de la SIQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2012	2011
Autorisé :		
300 000 actions d'une valeur nominale de 1000 \$ chacune		
Émis et payé :		
90 001 actions	90 001	90 001

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

19. Excédent cumulé

	2012	2011
Excédent cumulé	428 777	414 437
Portion de l'excédent cumulé liée à un non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux*	143 818	126 080
Excédent cumulé résiduel	284 959	288 357

* Les revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux, établis annuellement en fonction d'un CT avec le réseau de la santé et des services sociaux, sont constatés sur une période de 15 ans alors que les charges correspondantes, qui sont liées principalement à l'amortissement des immobilisations et de charges d'intérêts, sont réparties sur une période supérieure, ce qui entraîne un non-appariement des revenus et des charges.

L'excédent cumulé lié au non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux est lié aux charges futures rattachées à ces immobilisations.

Également, compte tenu de la nature même des actifs générant ces charges, la Société est à évaluer, à l'aide de consultants externes, la nature même des actifs générant ces charges ainsi que la problématique reliée au financement des immobilisations de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux et proposera à moyen terme une solution à chacun des intervenants impliqués. Cette solution pourrait avoir notamment comme impact de modifier dans les années futures les postes suivants aux états financiers : « Immeubles » et « Amortissement ».

20. Revenus d'intérêts

	2012	2011
Créances		
Liées aux aménagements	9 027	8 847
Liées aux projets établissement	689	2 633
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	8 131	12 942
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	663	644
Autres	728	3 806
	19 238	28 872

21. Frais d'exploitation des immeubles

	2012	2011
Exploitation	96 320	95 716
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 24)	35 851	35 468
Conservation	1 986	3 178
Amortissement des réparations majeures	14 701	12 142
Frais de relocalisation	2 031	926
	150 889	147 430

22. Frais financiers

	2012	2011
Charges d'intérêts :		
Dettes à long terme		
Entités sous contrôle commun - ministères et organismes	115 061	126 560
Autres	33 431	35 401
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 331	2 234
Amortissement des frais reportés liés aux dettes à long terme		
Entités sous contrôle commun - ministères et organismes	980	1 855
Autres	13	13
Emprunts temporaires		
Entités sous contrôle commun - ministères et organismes	5 254	4 926
Autres	4 688	6 783
	161 758	177 772
Moins :		
Intérêts capitalisés aux autres immobilisations corporelles et aux travaux en cours (notes 16 et 17)	2 309	1 968
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	861	1 157
	3 170	3 125
	158 588	174 647

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

23. Amortissement

	2012	2011
Immeubles	123 477	117 561
Autres immobilisations corporelles	8 475	9 209
	131 952	126 770
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	15 775	13 371
	116 177	113 399

24. Frais généraux et administratifs - net

	2012	2011
Salaires et avantages sociaux	58 161	58 976
Frais des locaux occupés par la SIQ	5 721	5 317
Autres dépenses administratives	8 317	9 230
	72 199	73 523
Moins :		
Frais capitalisés aux travaux en cours (note 17)	14 303	15 323
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 21)	35 851	35 468
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	1 976	2 770
Frais imputés aux coûts relatifs aux honoraires de gestion - réseau de la santé et des services sociaux	8 471	9 246
	60 601	62 807
	11 598	10 716

25. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SIQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de la SIQ pour le RREGOP a augmenté de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale cotisable et celui pour le RRPE, le RRF et le RRAS de 11,54 % à 12,30 %.

Les cotisations de la SIQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3,2 millions de dollars (2011 : 2,9 millions de dollars). Les obligations de la SIQ à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

	2012	2011
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %	3,25 %
Taux d'actualisation	3,61 %	4,40 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	9 et 13 ans	Entre 8 et 14 ans

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie	Vacances	2012	2011
Solde au début	5 754	5 587	11 341	11 251
Montants transférés *	(345)	(368)	(713)	(36)
Charge de l'exercice	2 214	4 708	6 922	6 718
	7 623	9 927	17 550	17 933
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	1 540	4 463	6 003	6 592
Solde à la fin	6 083	5 464	11 547	11 341

* Les montants transférés représentent les vacances et les maladies à payer à la suite de transferts d'employés entre la SIQ et le gouvernement du Québec.

26. Consolidation proportionnelle de la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.)

Au 31 mars 2012, la quote-part de chacun des éléments de la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

	2012	2011
Actif	17 601	17 916
Passif	10 615	11 386
Capitaux propres	6 986	6 530
Produits	2 961	2 772
Charges	2 505	2 424
Bénéfice net	456	348

27. Opérations entre apparentés

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes clients.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus ainsi que dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la SIQ est apparentée avec tous les ministères, les fonds spéciaux, les agences de la santé et des services sociaux, les établissements et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SIQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

■ Notes complémentaires au 31 mars 2012 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

28. Obligations contractuelles

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice	
2013	285 522
2014	264 608
2015	222 450
2016	195 581
2017	174 079
2018 et suivants	827 743
	1 969 983

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2012, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 138,7 millions de dollars (2011 : 138,1 millions de dollars).

29. Éventualités

Litiges

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la SIQ, au montant de 29,7 millions de dollars, sont en cours à la date de préparation des états financiers. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SIQ.

Environnement

Les activités de la SIQ sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Amiante

Les immeubles de la SIQ construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs, des occupants de l'immeuble et de la population en général guide la SIQ dans sa décision de procéder à l'enlèvement de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où les changements technologiques ou l'état de l'immeuble les justifient.

Terrains contaminés

La SIQ possède également des terrains contaminés. Un passif environnemental relatif aux coûts de réhabilitation des terrains contaminés est comptabilisé, à l'exception des terrains se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, lorsqu'il est probable que la SIQ en assumera la responsabilité, dans la mesure où le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Quant aux terrains contaminés se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par les locataires en vertu de baux signés par la SIQ.

La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement à ces éléments.

Annexe A

■ Renseignements complémentaires sur les états financiers

Aux fins de comparaison et d'étalonnage avec le secteur privé, l'information financière est présentée selon le format utilisé dans les exercices antérieurs *

Bilan

Au 31 mars 2012

(en milliers de dollars) (non audité)

	M/O 2012	RSSS 2012	Total 2012	M/O 2011	RSSS 2011	Total 2011
Actif						
Immeubles	1 668 957	1 760 139	3 429 096	1 583 054	1 823 799	3 406 853
Immeubles destinés à la vente	16 977	4 009	20 986	54	5 629	5 683
Autres immobilisations corporelles	42 356	2 533	44 889	38 281	62 324	100 605
Créances						
Liées aux aménagements	198 192	-	198 192	203 722	-	203 722
Liées aux projets établissement	-	42 687	42 687	-	52 755	52 755
Autres	22 723	23 016	45 739	36 559	66 744	103 303
Travaux en cours	146 846	15 219	162 065	132 811	43 809	176 620
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	-	58 155	58 155	-	74 024	74 024
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	-	29 440	29 440	-	28 120	28 120
Participation dans une entreprise publique	17 996	-	17 996	26 656	-	26 656
Stocks	794	-	794	897	-	897
Frais payés d'avance	4 329	-	4 329	4 189	1 961	6 150
Frais reportés liés aux dettes à long terme	2 773	9 883	12 656	2 186	10 216	12 402
Encaisse	6 431	(4 976)	1 455	-	-	-
Transactions entre les M/O et le RSSS	(13 921)	13 921	-	-	-	-
	2 114 453	1 954 026	4 068 479	2 028 409	2 169 381	4 197 790
Passif						
Dettes à long terme	1 059 760	1 395 628	2 455 388	1 036 393	1 454 089	2 490 482
Emprunts temporaires	600 913	87 606	688 519	551 654	222 000	773 654
Charges à payer et frais courus	151 738	38 917	190 655	142 419	65 429	207 848
Revenus reportés	39 134	176 005	215 139	22 933	183 190	206 123
Chèques en circulation moins encaisse	-	-	-	9 138	6 107	15 245
	1 851 545	1 698 156	3 549 701	1 762 537	1 930 815	3 693 352
Avoir de l'actionnaire						
Capital-actions	80 001	10 000	90 001	80 001	10 000	90 001
Bénéfices non répartis	182 907	245 870	428 777	185 871	228 566	414 437
	262 908	255 870	518 778	265 872	238 566	504 438
	2 114 453	1 954 026	4 068 479	2 028 409	2 169 381	4 197 790

* Les activités de la SIQ se composent du volet ministères et organismes (M/O) et du volet réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

Annexe B

■ Renseignements complémentaires sur les états financiers

Aux fins de comparaison et d'étalonnage avec le secteur privé, l'information financière est présentée selon le format utilisé dans les exercices antérieurs *

Résultats

De l'exercice clos le 31 mars 2012

(en milliers de dollars) (non audités)

	M/O 2012	RSSS 2012	Total 2012	M/O 2011	RSSS 2011	Total 2011
Revenus						
Location d'espaces						
Ministères et organismes clients	602 040	223	602 263	591 198	879	592 077
Réseau de la santé et des services sociaux	1 449	140 829	142 278	-	143 100	143 100
Autres clients	9 986	11 244	21 230	8 363	12 057	20 420
Stationnements	28 159	-	28 159	27 549	-	27 549
Aménagements et autres services offerts aux clients	58 781	2 229	61 010	90 663	2 787	93 450
Honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	-	8 471	8 471	-	9 246	9 246
Gain sur cession d'immeubles	2 057	296	2 353	952	-	952
Autres	1 743	6 910	8 653	300	7 139	7 439
	704 215	170 202	874 417	719 025	175 208	894 233
Charges						
Loyers et taxes d'affaires sur locations	283 884	-	283 884	278 690	-	278 690
Frais d'exploitation des immeubles	148 295	2 594	150 889	142 647	4 783	147 430
Aménagements et autres services offerts aux clients	58 460	1 895	60 355	90 227	2 535	92 762
Frais financiers - net	62 859	76 491	139 350	62 439	83 336	145 775
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	75 080	-	75 080	71 858	-	71 858
Coûts relatifs aux honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	-	8 471	8 471	-	9 246	9 246
Amortissement	54 656	61 521	116 177	51 200	62 199	113 399
Frais généraux et administratifs - net	11 308	290	11 598	10 075	641	10 716
Réduction de valeur d'immeubles et d'immeubles destinés à la vente	-	1 636	1 636	-	187	187
Perte provenant d'une entreprise publique	5 960	-	5 960	333	-	333
Perte sur cession d'immeubles	-	-	-	-	132	132
	700 502	152 898	853 400	707 469	163 059	870 528
Bénéfice net	3 713	17 304	21 017	11 556	12 149	23 705

* Les activités de la SIQ se composent du volet ministères et organismes (M/O) et du volet réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

Attestation de la direction à l'égard des contrôles internes

Nous avons examiné les états financiers ainsi que le rapport annuel de la Société immobilière du Québec (Société) pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

À ces égards, nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour la Société.

Ainsi, nous avons conçu et fait concevoir sous notre supervision des contrôles pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les états financiers et le rapport annuel sont produits, et que l'information qui doit être présentée par la Société dans le rapport annuel est enregistrée, traitée et présentée dans les délais prescrits.

Après évaluation, nous attestons que les contrôles conçus sous notre supervision fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le président et chef de la direction,



Richard Verreault

Québec, le 30 mai 2012

Nous attestons également qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers ainsi que le rapport annuel ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important, ni n'omettent de fait important devant être déclaré, et ce, pour les exercices visés par ces documents.

Nous attestons enfin qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le rapport annuel donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux dates de clôture des exercices présentés dans les états financiers et le rapport annuel, ainsi que des résultats de son exploitation pour ces exercices.

Le vice-président Finances, Contrats
et Technologies de l'information,



Éric Thibault, CPA, CA

Version électronique disponible sur Internet au **www.siq.gouv.qc.ca**

Conception graphique et infographie : Lise Bissonnette, graphiste

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISSN 0827-0902

ISBN 978-2-550-64233-6

Imprimé sur du papier recyclé 100 % postconsommation.

2011
2012



www.siq.gouv.qc.ca

Société immobilière du Québec
Édifice Marie-Fitzbach
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766, poste 3461
Courriel : courrier@siq.gouv.qc.ca

Centre d'appels

24 heures / 7 jours

**1 877 ^{SIQ}-9911
747**

Société
immobilière

Québec 